

SIAO 11

Rapport D'activité 2025

Observatoire Social



Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO 11

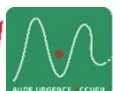


Table des matières

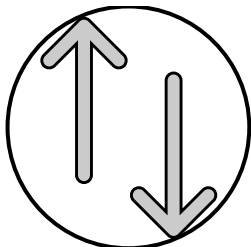
SIAO Présentation	4
<i>Les missions</i>	<i>5</i>
<i>Parcours d'accès au logement.....</i>	<i>6</i>
<i>SIAO pôle urgence 115 - PRULO (Plateforme de la RUe au LOgement).....</i>	<i>7</i>
○ Les structures d'urgence.....	8
<i>Commissions SIAO Urgence/hôtel et la Commission Veille Sociale</i>	<i>10</i>
<i>SIAO pôle insertion</i>	<i>11</i>
○ Les structures insertions.....	11
 Observatoire Social Partie I : Urgence 115.....	 17
<i>Demandes et demandeurs d'hébergement d'urgence</i>	<i>19</i>
○ Demandeurs	19
○ Demandes	20
○ Typologie des demandeurs	27
○ Les motifs d'appels au 115.....	34
○ Les primodemandeurs.....	39
<i>Les réponses 115.....</i>	<i>43</i>
○ Demandes pourvues	43
○ Prise en charge HU, HUF, HUFPPN et hôtel.....	48
○ Les places disponibles	50
○ Demandes non pourvues	51
<i>Trajectoires et sorties</i>	<i>53</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>58</i>
 Observatoire Social Partie II : Insertion.....	 60
<i>Demande d'hébergement logement insertion</i>	<i>61</i>
○ Les demandes.....	61
○ Services prescripteurs et orientations	62
○ Liste d'attente et durée d'attribution	63

○ Motifs de la demande	65
○ Réévaluation CPO	66
○ Motif de refus et annulations	67
<i>Typologie des ménages</i>	68
○ Genre	69
○ Âge.....	69
○ Ressources	69
○ Ville de la demande	71
○ Situation au moment de la demande	71
<i>Analyse des demandes par dispositifs</i>	72
○ CHRS	72
○ IML	75
○ Pension de famille	76
○ ALT 1 CCAS Narbonne.....	77
○ ALT 1 : Appartement thérapeutique relais (ATR).....	78
<i>Conclusion</i>	79
 Observatoire Social Partie III : Logement social	80
<i>La demande de logement social</i>	83
○ Ville et type de logement demandés	83
<i>Le public en demande de logement social</i>	87
○ Typologie de ménage	87
○ Structure d'hébergement	89
<i>Contingent préfectoral, nouvelles demandes et renouvellement</i>	90
○ Nouvelles demandes et renouvellement	90
○ Contingent préfectoral.....	91
<i>Conclusion</i>	93
 Observatoire Social Partie IV : Santé Mentale	94
<i>Données générales</i>	96
<i>Accompagnement</i>	98

<i>Fin de prise en charge</i>	99
Observatoire Social Partie V : Expertise SIAO	101
<i>Trajectoires AHI</i>	102
<i>Évaluation SIAO</i>	102
<i>Commissions préfecture</i>	103
<i>Commission veille sociale médico-sociale</i>	103
<i>Régulation USSAP/AHI</i>	103
Observatoire Social	105
<i>Six mois de PRULO</i>	106
○ Orientations et places disponibles	108
○ La non-présentation en question	110
Conclusion	112

A stylized, low-poly illustration of hands in various shades of brown, tan, and grey, arranged in a way that suggests support or care. The hands are layered, with some appearing as outlines and others as solid shapes.

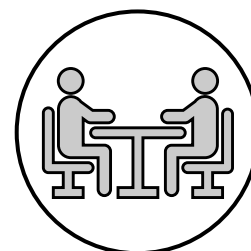
SIAO Présentation



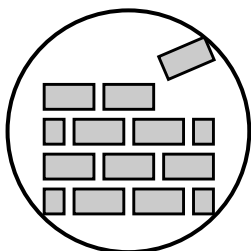
Organiser et centraliser les demandes de prise en charge de personnes ou de familles privées de chez soi ou risquant de l'être.



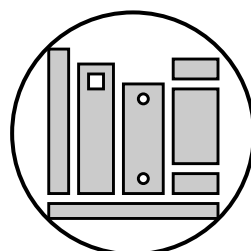
Mobiliser, l'offre AHI «d'urgence» ou «d'insertion» ainsi que les dispositifs permettant un accès direct au logement



Garantir la continuité de la prise en charge des personnes et de leur parcours d'accès au logement.

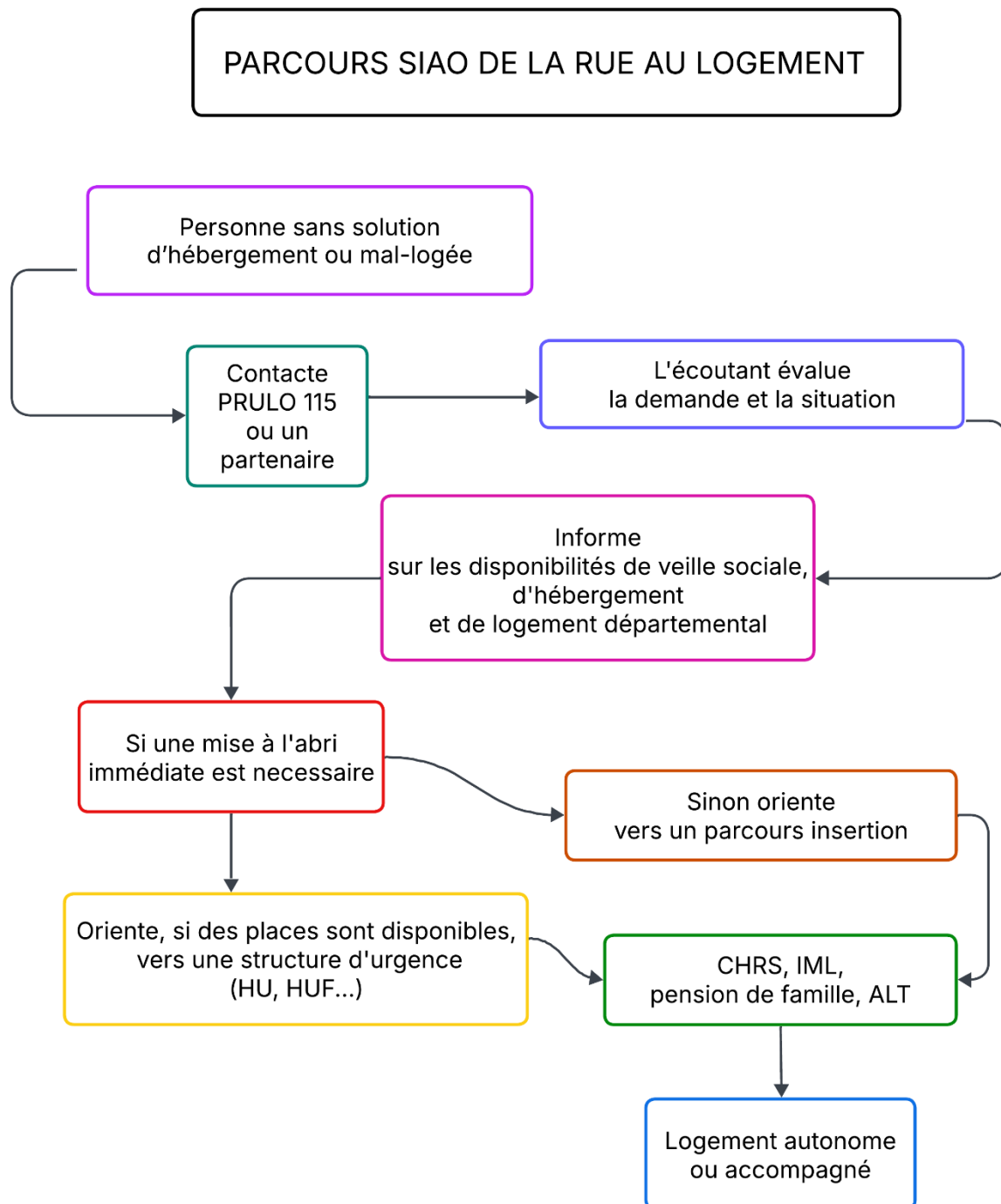


Organiser la coopération entre les acteurs, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration



Participer à la constitution d'observatoires locaux, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

Parcours d'accès au logement



SIAO pôle urgence 115 - PRULO (Plateforme de la RUe au LOgement)

Le SIAO Urgence est organisé autour du 115, numéro gratuit, destiné principalement aux personnes sans-abri, et géré par l'association Aude Urgence Accueil. Le 115 est une plateforme téléphonique à l'écoute 24 h/24, 7j/7, 365 j/an. Il est destiné à répondre aux demandes d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, mais a également vocation à orienter les autres demandes auprès de partenaires (permanences MDS, associations caritatives, maraudes, Croix-Rouge, etc.).

Depuis mai 2025, le 115 a évolué en PRULO – plateforme de la rue au logement.

Ce qui change :

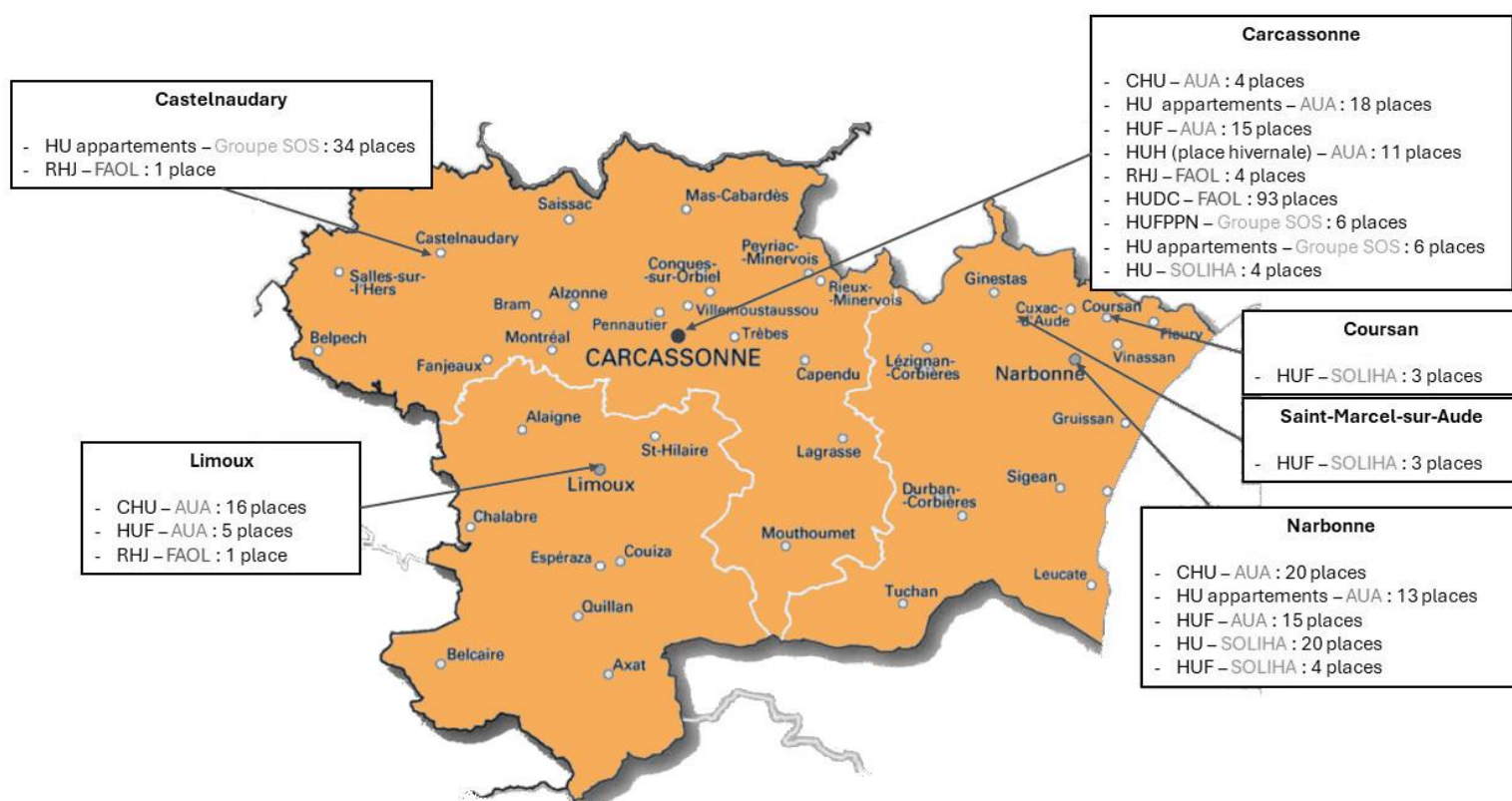
- Lorsqu'une personne formule une demande de mise à l'abri, cette dernière est **valable 7 jours**. Cela signifie qu'il n'est plus nécessaire d'appeler la plateforme tous les jours pour avoir une place d'hébergement ;
- Une **évaluation flash** de chaque situation est réalisée lors d'un premier appel puis à échéance régulière, afin d'avoir une meilleure compréhension de la situation, des besoins, et d'affiner les propositions à formuler pour aider au mieux la personne ;
- Il est proposé à toutes personnes n'ayant aucune démarche en cours d'hébergement insertion/logement, **une rencontre avec un travailleur social** SIAO pour l'aider dans la compréhension de sa situation, et l'accompagner dans ses démarches à l'instruction des dossiers SIAO ou logement adapté et ainsi éviter le parcours en escalier lorsque possible en tendant immédiatement de la rue vers le logement ;
- **Attribution** mise à l'abri : les attributions en HU sont réalisées via un système de codification en priorisant les situations les plus fragiles en fonction de critères de vulnérabilité (lieu de vie, violences, santé ...) ;

○ Les structures d'urgence

Face aux tensions croissantes sur le logement, les dispositifs d'accueil d'urgence jouent un rôle essentiel dans la mise à l'abri des personnes en difficulté. La PRULO constitue ainsi une porte d'entrée centrale vers les différentes structures mobilisées pour répondre aux situations de précarité et d'urgence sociale.

Les différentes structures d'urgence dans l'Aude

Le SIAO dispose de 285 places d'hébergement d'urgence (296 en hiver). Auxquelles s'ajoutent des places d'hôtels, mobilisables en cas de saturation des structures d'urgence et en fonction de la gravité de la situation.



Carcassonne
150 places

Narbonne
78 places

Castelnaudary
35 places

Limoux
22 places

Hébergement d'Urgence Femmes Pré Post Natalité (HUFPPN)

- **Missions** : Le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille en appartement en cohabitation toute femme enceinte ou avec nourrisson, nécessitant une mise à l'abri immédiate. L'objectif est de stabiliser puis orienter les personnes accueillies vers un lieu d'hébergement ou un logement pérenne et adapté (logement autonome, IML, CHRS, pension de famille, etc...). L'accompagnement comprend une veille sociale et un suivi autour de la parentalité.
- **Publics** : le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille les femmes enceintes ou avec enfant(s) de moins de 3 ans, avec possibilité d'accueillir l'ensemble du ménage (fratrie, conjoint).
- **Modalités d'admission** : Orientation PRULO suite à un appel 115

Centres d'hébergement d'urgence (CHU)

- **Missions**: Apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement.
- Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.
- **Publics**: L'hébergement en CHU se fait sans conditions de ressources. Il s'agit d'un accueil «inconditionnel» ouvert à toute personne qui souhaite se mettre à l'abri ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...
- **Modalité d'admission** : Orientation PRULO suite à un appel 115

Accueil de jour

- **Missions** : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, reconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver, ...), permettre d'identifier des espaces, de se réapproprier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux.
- **Modalités d'admission** : les lieux d'accueil de jour sont ouverts aux personnes sans-abris à la seule condition du respect du règlement.

Hébergement d'urgence femme (HUF)

- **Publics** : Le dispositif est réservé à des femmes avec ou sans enfant(s) en situation de vulnérabilité, et en priorité les victimes de violences conjugales et/ou familiales nécessitant une mise à l'abri immédiate par absence de logement ou besoin d'éloignement du logement conjugal/familial.
- **Public non concerné** : Femme enceinte, ou avec enfant(s) de moins de 3 ans.
- **Modalités d'admission** : Orientation PRULO suite à un appel 115

Hôtel 115

- La PRULO a également à sa main des nuitées hôtelières mobilisables pour pallier au manque de places disponibles dans le centre d'hébergement d'urgence.
- **Publics**: Mise à l'abri ou mise en sécurité en fonction d'un protocole établi suivant des critères de grande détresse.

Commissions SIAO Urgence/hôtel et la Commission Veille Sociale

Une commission SIAO Urgence mensuelle et une commission hôtel (bimensuelle durant la période hivernale) étudient les situations des personnes intégrées aux dispositifs d'hébergement d'urgence et hôtel.

La commission Veille Sociale est une instance qui se réunit à la demande des partenaires sociaux, médicosociaux, bénévoles autour d'une situation dite « complexe » pour laquelle le cumul de problématiques occasionne des difficultés à trouver des réponses hébergement/logement adaptées.

- Membres : Commission Urgence et hôtel : elle réunit l'ensemble des représentants des structures de l'hébergement d'urgence du département (Aude Urgence Accueil, FAOL, SOLIHA, Groupe SOS Solidarités), la DDETSPP, le SIAO ; Commission Veille Sociale : à la demande en fonction des spécificités des situations (psychiatrie, addictologie, justice...).
- Nombre : 12 commissions Urgence en 2025, 16 commissions hôtel et 10 commissions Veille Sociale (concernant 26 situations).
- Missions : La commission urgence est une cellule d'étude des situations des personnes prises en charge depuis plus d'un mois au sein d'un hébergement d'urgence. Cette instance a pour vocation de travailler les parcours. Grâce aux informations et démarches effectuées par les travailleurs sociaux des structures, le SIAO vient en appui technique, expert des orientations, pour affiner le projet et proposer des trajectoires adaptées aux besoins des bénéficiaires. Ce travail entre dans une dynamique de fluidité des parcours, indispensable au vu de l'état de saturation des dispositifs d'urgence.

La commission hôtel porte sur le même principe, mais sans durée minimum de présence en hébergement. Le but est de trouver au plus vite et au plus juste, la trajectoire la plus adaptée à chaque situation.

La commission Veille Sociale a un objectif de coordination, en réunissant tous les partenaires opérant autour d'une situation, ou les partenaires qui seraient pertinents pour la bonne compréhension. L'objectif principal est de trouver des solutions « sur mesure » pour les personnes les plus en difficulté.

Recours gracieux : Un système de recours gracieux a été introduit afin que chaque personne puisse contester la décision de la commission, si celle-ci ne lui paraît pas justifiée. Chaque hébergé est informé de cette procédure, qui est dûment inscrite sur le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) signé à l'entrée dans une structure. La personne peut demander un recours gracieux (non suspensif) dans le mois qui suit la décision, afin que la demande soit réétudiée dans les 3 jours par échange de mails puis

présentée lors de la commission suivante. La requête est à envoyer à la coordination du SIAO par mail : siao11@outlook.fr. La demande peut être instruite par la personne ou le travailleur social référent (avec accord de la personne), et devra être accompagnée d'éléments nouveaux étayant la demande.

SIAO pôle insertion

Le SIAO Insertion existe depuis janvier 2023 dans l'Aude, il est issu de la fusion du pôle hébergement d'insertion et logement adapté qui, eux, existaient depuis 2015. L'objectif en fusionnant est de créer une commission partenariale d'orientation (CPO), regroupant tous les acteurs de l'hébergement d'insertion et du logement adapté, pour l'étude des situations dites « complexes ».

L'étude des situations est de fait plus pertinente en réunissant ainsi des structures et des expertises différentes dans l'accueil et l'accompagnement des publics précaires. À cela, le SIAO a souhaité élargir les partenaires présents en commission en conviant également les services de protection, les dispositifs ACT/LHSS/Équipe mobile, le DAC, l'USSAP, les SPIP, le Conseil Départemental, et tout autre partenaire pertinent dans l'étude des dossiers. Cette commission multi-partenariale permet de travailler dans un format d'intelligence collective au bénéfice des usagers, affinant l'expertise, la compréhension des besoins et donc les orientations qui en découlent.

Pour cette raison, la période étudiée ici, ne concerne que les années 2023 et 2024. Les quelques chiffres mentionnés pour 2022 additionnent les données de l'insertion et du logement adapté. Ils ne sont cités qu'à titre d'illustration et ne sauraient être une base de comparaison.

D'autre part, les statistiques présentées par l'observatoire proviennent soit des bases de données internes au SIAO (compte-rendu de CPO et de CL3P) soit du logiciel SI-SIAO. On note une très légère différence d'effectif entre les deux bases. 801 ménages pour l'extraction SI-SIAO et 810 pour la CPO. 872 demandes pour l'extraction SI-SIAO, 834 pour la CPO. Il semblerait que la différence soit due à des modes de calcul différents sans, toutefois, que l'origine ait pu être nettement identifiée. Aussi les chiffres retenus seront ceux issus de la CPO. Soit 810 ménages.

○ Les structures insertions

Dans l'Aude, différentes structures existent pour accompagner et soutenir les personnes en difficulté, qu'il s'agisse de précarité, de vulnérabilité sociale ou de difficultés d'accès au logement. Parmi ces dispositifs, on retrouve les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), les IML (Intermédiation Locative) et les pensions de famille, les

places en ALT, chacun répondant à des besoins spécifiques tout en favorisant l'insertion, le logement stable et le bien-être des personnes. Les CHRS offrent un hébergement temporaire et un accompagnement social pour aider à retrouver autonomie et stabilité. L'IML et l'ALT facilite l'accès à un logement dans le parc privé tout en assurant un suivi social adapté. Les pensions de famille proposent un logement stable et une vie semi-communautaire avec un encadrement léger, encourageant le lien social et la sécurité pour les publics fragiles.



Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et de stabilisation (CHS)

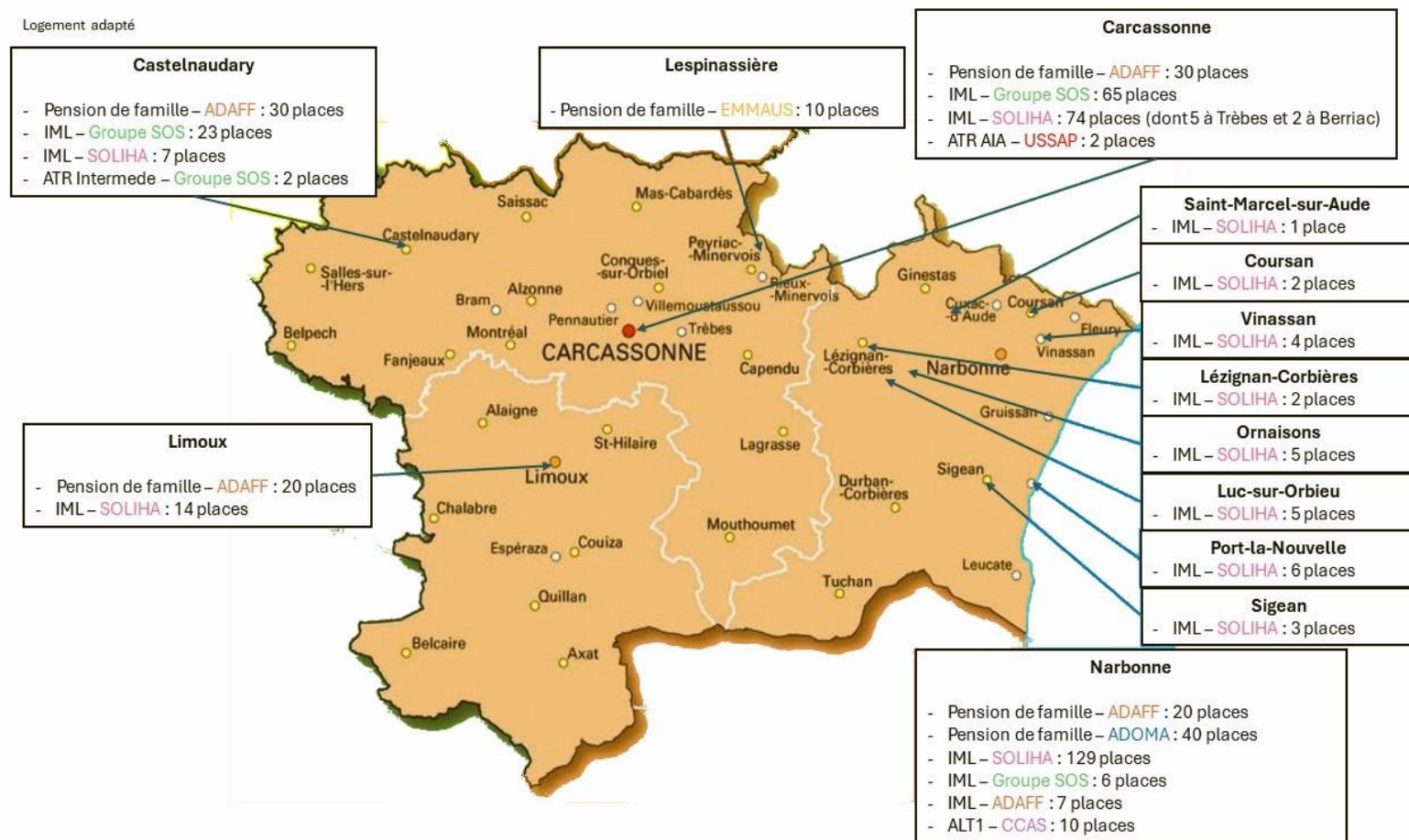
- **Missions des CHRS** : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.
- **Missions des CHS** : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.
- **Public accueilli** : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitances, présenter des carences (affectives, éducatives, ...), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.
- **Modalité d'admission** : Orientation SIAO Insertion.
- **Dispositifs des CHRS** : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)
 - ➤ Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels. Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
 - ➤ Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé et meublé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
 - ➤ Le CHRS en diffus : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés et meublés en ville. Disponibilité de l'équipe éducative sur sollicitation du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7)

Pension de Famille (PF)

- **Missions** : un logement avec une vie collective. La pension de famille est un lieu de vie destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. La pension de famille propose des logements abordables offrant un chez soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs, ce qui permet aux personnes logées d'être chez elle sans être isolées. La convivialité, l'intégration dans l'environnement social, le lien et les échanges entre résidents sont favorisés par le biais d'animations collectives. La vie collective est animée et régulée par une équipe d'hôtes qui met tout en œuvre pour valoriser la dimension collective au service de chacun. Le fonctionnement des pensions de famille de l'ADAF a pour objectif d'inscrire les personnes dans des processus de socialisation, le groupe étant l'appui de cette démarche.
- **Modalité d'admission** : Orientation SIAO Insertion.
- **Public accueilli** : Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques. « Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome »

Intermédiation locative (IML)

- **Places** : Logement en diffus du studio au T4 (IML Classique/SAS, IML Justice, IML Expulsion, IML Santé mentale, IML Réfugié et IML public déplacé ukrainien) à Carcassonne, Narbonne, Limoux et Castelnaudary et alentours.
- **Public** : Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.
- **Spécificités** :
 - ➤ IML Justice : personne sous-main de justice, avec un suivi SPIP
 - ➤ IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer
 - ➤ IML Psy : personnes stabilisées atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques, suivi par le secteur 4 (USSAP) ou le secteur 5 (Clinique Sainte Thérèse), en adhésion avec le soin.
 - ➤ IML Classique : personnes sortantes d'un parcours de vie dans la rue, d'habitat précaire, de centres d'hébergement, de logements indécents, sur-occupés ou d'hébergement chez des tiers.
 - ➤ IML Réfugié : personnes statutaires « réfugié ou en protection subsidiaire », sortantes d'HUDA, CADA, ...
 - ➤ IML SAS : personne en attente de logement social, personnes relevant d'un étayage social de faible intensité, personnes en phase de transition dans le parcours résidentiel (stagiaire professionnel, saisonnier...).
 - ➤ IML Ukraine : Le dispositif est réservé aux personnes déplacés Ukrainiennes avec ou sans enfant(s), bénéficiant de l'APS.
- **Missions** : Le logement est loué par une structure sociale et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.



Permanences téléphonique SIAO

Au cours de l'année 2025, le SIAO a centralisé 720 appels sur la permanence dans le cadre du pôle insertion.

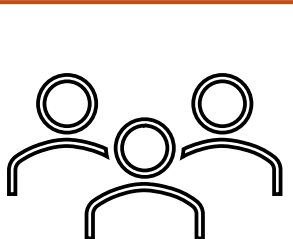
La majorité d'entre elles (68% - 489) regroupaient conjointement des appels des partenaires ou des usagers. 13 % (95) ne concernaient que les partenaires et visaient à informer, et à réactualiser des situations. Enfin 19 % (136), concernaient uniquement les usagers et étaient liées à des rendez-vous pour des réactualisations ou de l'information.

Observatoire Social

Partie I : Urgence 115

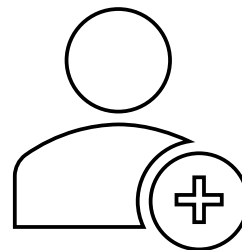


Sauf mention contraire, les données Urgence présentées dans ce document sont extraites du logiciel SI-SIAO. Elles seront exprimées soit en nombre de demandes, soit en nombre de personnes, soit en nombre de ménages.



Le nombre de demandes exprime le nombre de demandes faites sur la période définie indépendamment du demandeur. Ainsi, si une personne fait 4 demandes. On compte 4 demandes.

Le nombre de ménages distincts exprime le nombre de ménages à avoir fait une ou plusieurs demandes d'HU. Si un couple avec deux enfants appelle deux fois le 115, on compte un seul ménage. Précision : une personne seule est un ménage.



Le nombre de personnes distinctes recense toutes les personnes ayant fait au moins une demande d'HU. Si une famille de trois personnes appelle 3 fois. On compte 3 personnes.

Avertissement : de légères variations peuvent intervenir (jusqu'à 10 personnes) sur les nombres de personnes ou de demandes. Dû à des extractions SI-SIAO faites à des moments différents et donc à des mises à jour de la base de données.



Demandes et demandeurs d'hébergement d'urgence

○ Demandeurs

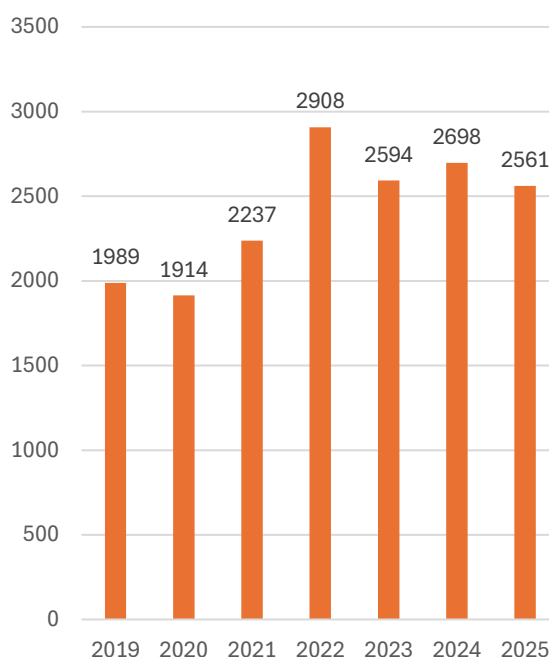
En 2025, la tendance observée depuis deux ans se confirme avec la stagnation à un haut niveau du nombre de personnes en situation de mal-logement dans le département. Ainsi :

- **2 561 personnes ont formulé une demande d'hébergement d'urgence** auprès de la PRULO pendant l'année.
- Soit 7 nouvelles personnes en moyenne par jours (ou 213 par mois).

Assez logiquement, le nombre de ménages en situation de mal-logement connaît, lui aussi, la même trajectoire. Et **1 737 ménages** ont formulé une demande d'hébergement d'urgence en 2025.

1 % des ménages Audois ont contacté le 115 en 2025

Evolution du nombre d'appelant 115 (en personnes distinctes)



À moyen terme donc, le nombre de personnes vivant dans des conditions résidentielles difficiles ne fléchit pas. À cela s'ajoute un phénomène de court terme illustré par le graphique ci-dessous (Nombre mensuel d'appelants 115) : phénomène, maintenant

connu du SIAO, où le nombre de demandeurs mensuel reste élevé tout au long de l'année¹. En effet, depuis 2022, le pic hivernal est complètement absorbé², gommé par l'élévation des demandes quotidiennes. De plus, de nouveaux pics de demandes

¹ Point méthodologique, le total des appelants est, ici, supérieur au nombre total d'appelants 115 annuels, car certaines personnes ont formulé une demande d'HU sur des mois différents. Le graphique comptabilise le nombre de demandeurs distincts mensuel et non annuel.

² Lorsque l'on raisonne en personne distincte.

d'hébergement d'urgence apparaissent désormais au printemps, mars et mai (bien qu'un peu moins marqué cette année) et à l'automne.

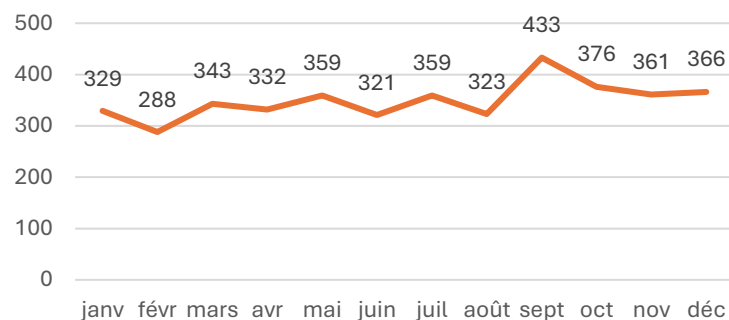
Ainsi, le nombre de personnes sollicitant le 115 se maintient à un haut niveau tant à moyen qu'à court terme.

Sur le long terme, rappelons ici que les demandeurs d'hébergement d'urgence ont augmenté de 30 % en 7 ans.

Dans ce contexte, il devient extrêmement complexe d'agir sur le terrain, où l'ensemble du parcours de la rue au logement semble bloqué. La demande continue engorge le système, rendant, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, de plus en plus difficile la mise en place de solutions durables et adaptées à chacun.

À cela s'ajoute une forte tension sur l'insertion, le logement, et l'immobilier de droit commun qui bloque la fluidité de parcours et donc les possibilités de rotation sur les places d'hébergement d'urgence.

Nombre mensuel d'appelant 115 (en personnes distinctes mensuelle)

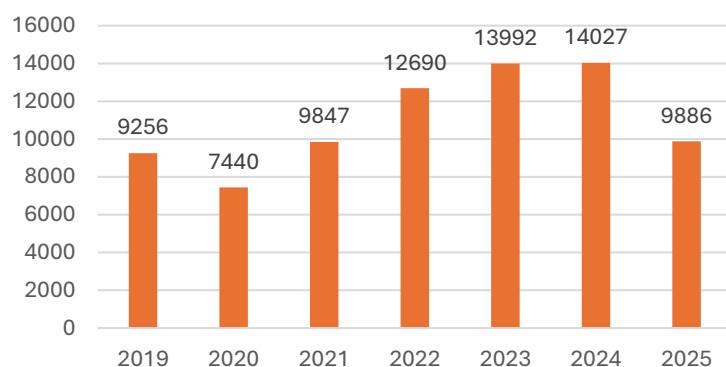


Le nombre d'appelants 115 a augmenté de 30 % en 7 ans

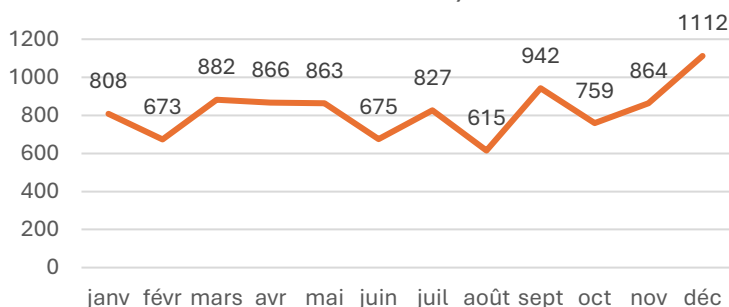
○ Demandes

En 2025, **9 886 demandes d'hébergement d'urgence ont été enregistrées**. Une baisse de près de 30 % par rapport à l'année dernière, imputable en grande partie à la mise en place de la nouvelle plateforme de la rue au logement et donc à la modification des méthodes d'enregistrement des demandes (voir encart consacré à la PRULO).

Evolution du nombre de demande d'hébergement d'urgence (en nombre de demandes)



Répartition mensuelle de la demande d'HU (en nombre de demandes)



Le recensement des appels vers le 115 étant différent cette année, toute comparaison avec les années précédentes manquerait de pertinence. De plus, l'enregistrement des demandes de prolongation hôtel a également été modifié. Seul le 1^{er} appel sur la PRULO compte désormais comme une demande. Avant la mise en place du système PRULO,

chaque ménage à l'hôtel devait rappeler au minimum 1 fois/semaine pour solliciter une prolongation de cette mise à l'abri. Ces réitérations d'appels et donc d'enregistrement dans SI-SIAO entraînaient une hausse importante du nombre de demandes ; et étaient comptabilisées comme des demandes pourvues.

De la même façon, l'analyse de la répartition mensuelle des demandes ne sera possible qu'à partir du mois de 23 mai 2025, date de mise en place de la PRULO.

Événements climatiques

Ces précisions faites, remarquons que l'année 2025 a été marquée par des événements climatiques extrêmes. Un hiver 2025 – 2026 plus rigoureux que les années précédentes et trois canicules référencées pendant l'été 2025.

Ces événements ont entraîné l'ouverture temporaire de places d'hébergement d'urgence supplémentaires (protocole hôtel élargi, 10 places AUA en lits picot sur le département).

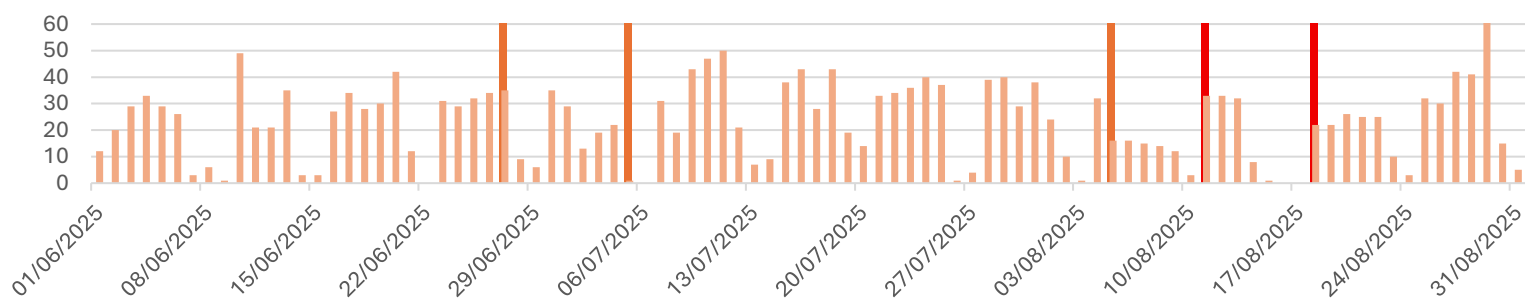
Canicules

Pendant l'été, le dispositif canicule a été déclenché à trois reprises :

- Du 27 juin au 06 juillet matin (vigilance orange)
- Du 5 août au 11 août (vigilance orange)
- Du 11 août au 18 août (vigilance rouge)

Le graphique ci-dessous détaille le nombre de demandes effectuées entre le 1^{er} juin et le 31 août. Les barres orange et rouge matérialisent les périodes et niveaux de canicules. Ainsi, on ne remarque, au cours de ces épisodes, aucune hausse des demandes 115. À l'inverse, il semble même y avoir une baisse des demandes d'hébergement d'urgence sur ces périodes.

Répartition des demandes pendant l'été (en nombre de demandes)



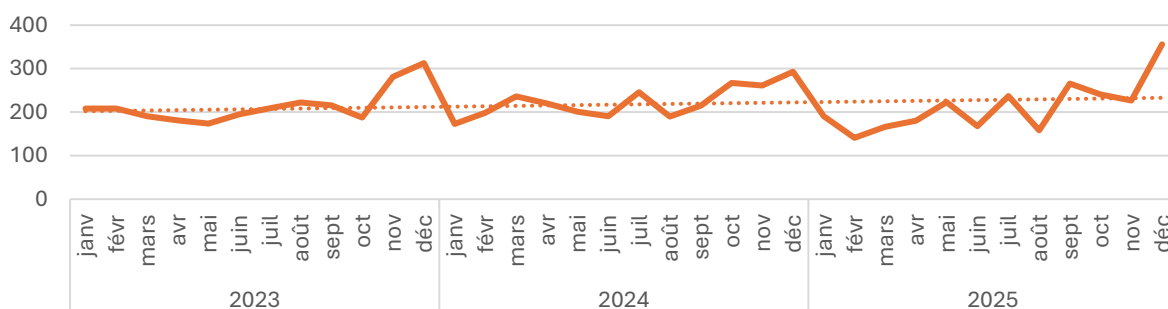
Il est cependant intéressant de remarquer que dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, toute nouvelle place est immédiatement occupée ; qu'il y ait, ou non, une augmentation des demandes. Prenons, pour illustrer ce propos, la période s'étendant du 15 aout au 18 aout, soit la fin de l'épisode caniculaire placé en vigilance rouge. Sur cette période, les demandes sur le département sont très faibles. On enregistre 1 demande le 15 puis plus aucune demande jusqu'au 18, ou 22 demandes sont comptabilisées. Pour autant, la quasi-totalité des places HU et HU canicule sont occupées pendant ces 4 jours – et seules deux places sont laissées vacantes à Limoux sur cette période. Plus encore, 73 places sont occupées à l'hôtel chaque nuit entre le 15 et le 17. Puis 69 le 18.

Période hivernale

Nous l'avons vu plus haut (cf. graphique « nombre mensuel d'appelants 115 »), en 2025 le nombre de personnes distinctes appelant le 115, est très légèrement supérieur pendant la période hivernale que le reste de la l'année : 349 personnes distinctes en moyennes par mois contre 364 en moyenne en novembre, décembre. Cependant, et malgré la mise en place de la PRULO, le nombre de demandes augmente, quant à lui, beaucoup plus fortement. 3 appels en moyenne par personne en décembre contre 2 les autres mois.

Décembre enregistre 1112 demandes. Le plus haut sur l'année. Pour 366 demandeurs

Evolution sur trois ans du nombre de ménages appelant le 115 (en nombre de ménages)



Pour expliquer cette décorrélation entre le nombre de demandes et de demandeurs que l'on observe en décembre, nous émettons l'hypothèse que la demande d'hébergement d'urgence devient vitale (l'hiver), les personnes se trouvent contraintes de rappeler, et ce malgré la mise en place de listes d'attentes via la PRULO. Ce qui semble se confirmer puisque les personnes appelant depuis la rue³ contactent le 115, 5 fois en moyenne contre 3 fois pour les autres. Une hypothèse à relativiser, car les indicateurs SI SIAO autour des situations résidentielles ont été modifiés au cours du mois de décembre. De ce fait, pour la fin d'année, les données concernant les « motifs d'appel » et « lieu où le ménage a dormi la veille » sont partielles, voire inexistantes, à compter du 11 décembre. Elles ont été remplacées, entre autres, par l'item « Situation résidentielle de niveau 1 au moment de la demande » afin de correspondre au standard européen Ethos (voir encart Ethos : Typologie européenne de l'exclusion liée au logement et PRULO⁴).

Enfin et pour être tout à fait complet sur la période hivernale, il convient de remarquer que les demandes d'HU sur les mois de janvier, février et mars se situent dans la moyenne annuelle voire même un peu en deçà.

³ Sur les personnes se trouvant dans l'une ou l'autre de ces situations : Lieu où le ménage a dormi la veille : « Rue » / « hébergement mobile ou de fortune ». Situation résidentielle de niveau 1 au moment de la demande : « Ménage à la rue »

⁴ Notons qu'en France la bascule vers Ethos n'est que partielle puisque « Les **grilles Ethos** et **Ethos light** ont été adaptées pour répondre aux spécificités de l'offre en France » et ne reprends donc pas à l'identique les critères et items de la classification européenne. (cf. <https://basedeconnaissances.sisiao.dihal.gouv.fr/support/situation-residentielle-des-personnes>)

Effets de la PRULO sur l'activité du 115

La PRULO (Plateforme de la RUe au LOgement), mise en place le 23 mai 2025, organise les demandes d'hébergement via une liste d'attente partagée et une durée de validité des demandes portée de 1 à 7 jours, pour limiter les rappels répétés et améliorer la lisibilité des parcours.

Population concernée :

- 1 513 personnes distinctes ont formulé 4 647 demandes entre le 23 mai et le 31 décembre 2025,
- contre 1 515 personnes pour 6 911 demandes en sur la même période en 2024
→ baisse forte des demandes, mais nombre de demandeurs stable.

Taux de demandes pourvues :

- Passe de 47 % (2024) à 16 % (2025).
- Baisse comptable, liée à la suppression des rappels depuis l'hôtel comptant d'une part comme nouvelles demandes. Et d'autre part comme demande pourvue. Augmentant artificiellement le nombre de demandes pourvues.
- 32 % des personnes distinctes bénéficient d'une prise en charge en 2024 comme en 2025 (488 vs 493 personnes).

Prises en charge :

- Léger recul des PEC très courtes (<2 jours) : 23 % → 19 %.

Lisibilité des sorties :

- Amélioration majeure, les fins de PEC pour « fin de séjour » passent de 84 % → 17 %.

Places disponibles et taux d'occupation :

- Restent stables, avec une légère régularisation de la volatilité des places d'HU.

Non-présentations et refus :

- Hausse ponctuelle en mai-août 2025 (3 % des demandeurs) avant retour à des niveaux comparables à 2024 ; refus usagers légèrement plus nombreux (4 % contre 2 %), surtout pour raisons d'éloignement géographique.

La PRULO est donc avant tout un outil de clarté et de pilotage, qui prépare le terrain pour des politiques publiques mieux ciblées, en donnant aux décideurs des données fiables sur les personnes plutôt que sur les flux d'appels.

Ainsi, 344 appels (212 personnes) ont été réalisés par la travailleuse social SIAO dans le cadre des démarches d'insertion PRULO dont 75 ont débouché sur un entretien et la rédaction d'une demande SIAO.

Les principaux motifs de non-réalisation des entretiens sont les suivants :

- Personne injoignable (147)
- Accompagnement social en cours (41)
- Evaluation PRULO déjà effectué (27)
- La personne ne s'est pas présentée au rendez-vous (27)
- Accès à un logement (13)
- Changement de département/déménagement (13)
- Refus de la personne (13)

Les relais partenaires s'effectuent très majoritairement vers la Maison des Solidarité.

Les orientations se font prioritairement en direction des CHRS (33) et de l'IML (42)

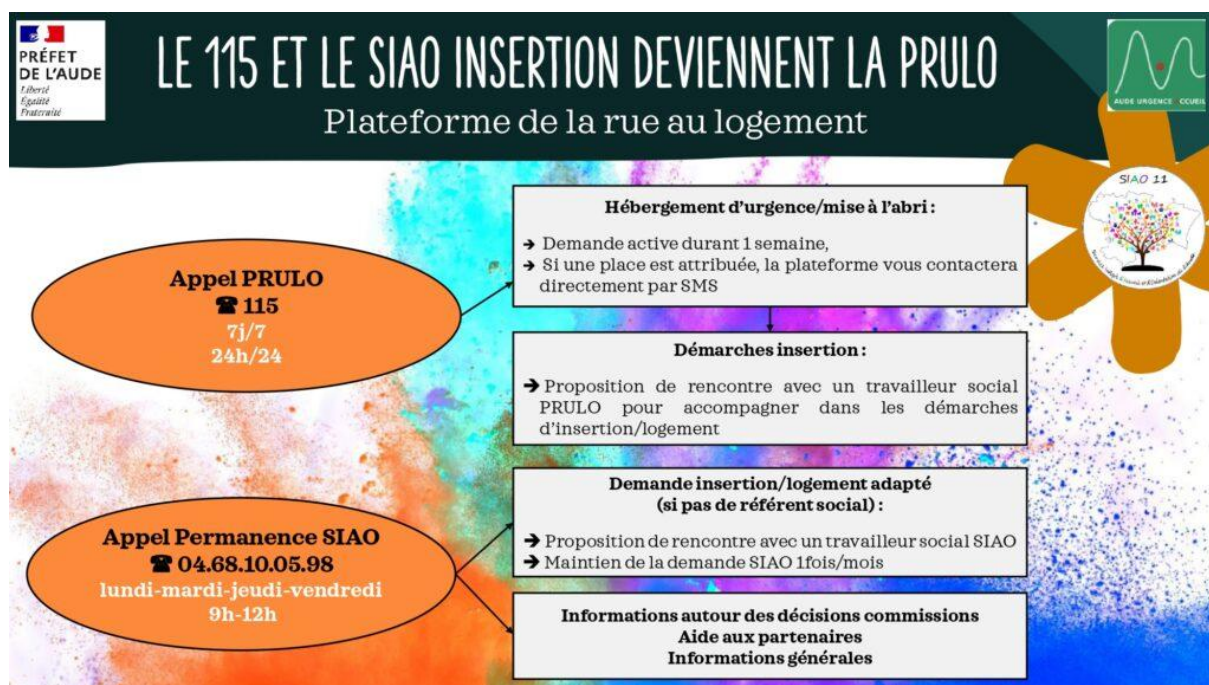


Figure 1: Plaquette à destination des usagers (SIAO11)

Ethos : Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

Ethos est basé sur l'idée qu'avoir un logement signifie:

- Un espace physique adéquat
- Un espace social privé
- Un droit légal d'occupation
- L'absence d'un ou plusieurs de ces éléments constitue une forme d'exclusion

À quoi ça sert

- Mieux **comprendre les parcours résidentiels**
- **Harmoniser les statistiques** entre pays européens
- Aider à la **conception, au suivi et à l'évaluation** des politiques publiques
- Dépasser la seule définition du « sans-abri vivant dans la rue »

Les 13 catégories opérationnelles ETHOS

1. SANS ABRI

1. Personnes vivant dans la rue

→ Espaces publics, sans hébergement

2. Personnes en hébergement d'urgence

→ Centres d'urgence, nuitées, abris temporaires

2. SANS LOGEMENT

3. Personnes en foyer d'hébergement pour sans-domicile

→ Hébergement d'insertion, logement provisoire, transition accompagné

4. Femmes en hébergement pour violences

→ Séjours temporaires pour protection

5. Personnes en hébergement pour immigrés

→ Centres d'accueil, travailleurs migrants

6. Personnes sortant d'institutions sans solution logement

→ Prison, hôpital, protection de l'enfance

7. Personnes en logement accompagné de longue durée

→ Foyers médicalisés, logements avec suivi social

3. LOGEMENT PRÉCAIRE

8. Personnes en hébergement temporaire chez des tiers ou sans bail

→ Famille/amis, sous-location illégale, squats, terrains occupés

9. Personnes menacées d'expulsion ou de saisie

→ Procédures juridiques en cours

10. Personnes menacées de violences domestiques

→ Mesures de protection en cours

4. LOGEMENT INADÉQUAT

11. Personnes en habitat non conventionnel ou provisoire

→ Mobile homes, cabanes, baraques

12. Personnes en logement indigne ou insalubre

→ Logements juridiquement inhabitables

13. Personnes en situation de surpeuplement sévère

→ Dépassement des normes nationale.

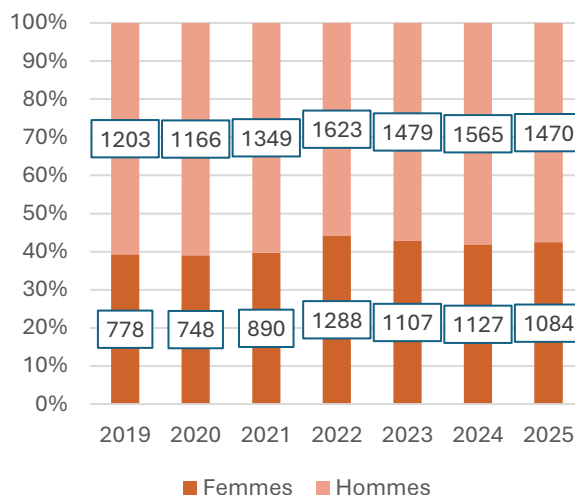
○ Typologie des demandeurs

Genre

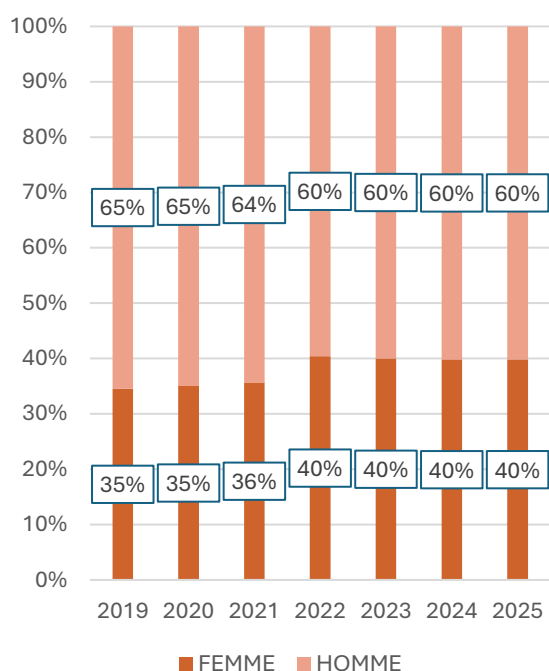
Cette année, **42 % des appelants 115 étaient des femmes (1084) et 58 % des hommes (1470)**. Un effectif qui diminue dans les deux cas par rapport à l'année dernière. De 4 % pour les premières, et de 6 % pour les seconds. Soit 43 femmes de moins que l'an passé et 95 hommes.

Sur le long terme, **le nombre de femmes a augmenté de 39 % en 7 ans**. Celui des hommes de 22 %.

Evolution du genre des personnes en demandes d'HU (en personnes distinctes)



Evolution du genre des appelants 115 (sur les ménages)



Cependant, afin d'être tout à fait complet et précis, nous devons observer la répartition femme / homme non plus exprimée en nombre de personnes, mais en ménage. Ainsi, dans le cas de familles, les enfants ne seront plus comptabilisés et seul le demandeur principal le sera.

De cette façon, le constat est un petit peu différent. Le rapport femme / homme est identique depuis quatre ans. Cette précision faite, nous pouvons remarquer qu'hommes et femmes n'occupent pas les mêmes typologies de familles. En effet, **71 % des familles avec enfants ont à leur tête une femme. À l'inverse, 70 % des personnes seules sont des hommes**.

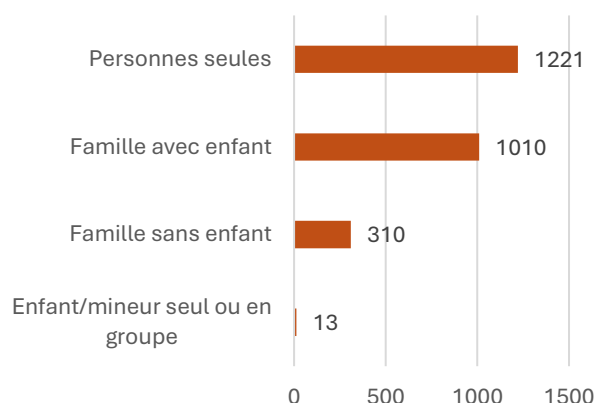
Typologie de ménage

Ce constat nous incite à nous intéresser plus avant à la typologie de ménage des personnes en demande d'HU. Ainsi, **48 % des demandeurs sont des personnes seules (1221) et 52 % des personnes en famille (1320)** — 40 % sont des personnes en famille avec enfant et 12 % des familles sans enfant.

Le tableau ci-dessous consigne l'évolution des typologies de ménage sur 7 ans⁵ et permet trois constats :

- Les personnes seules constituent, chaque année, la première catégorie de personne en demande d'hébergement d'urgence. (cf. encart L'isolement social favorise le mal-logement). Et les hommes seuls restent la catégorie majoritaire. 842 hommes seuls (+14% en 7 ans). 379 femmes seules (le second plus haut depuis 2019. **+ 49 % en 7 ans**).
- Une variabilité des familles avec enfant qui connaît une nette hausse entre 2019 et 2022. Malgré un recul en 2023, les effectifs restent, en 2025, supérieurs à ceux de 2019, supposant une dégradation structurelle de leur condition de logement. Les femmes seules avec enfant représentent en 2025 :
 - 468 personnes, soit 167 familles.
- Le nombre de famille sans enfant augmente progressivement sur la période passant de 238 personnes en 2019 à 310 en 2025, traduisant une montée lente, mais continue du mal-logement pour ce type de ménage.

Typologie des personnes en demande d'hébergement d'urgence (en nombre de personnes distinctes)



Évolution des typologies de ménages (en nombre de ménages)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Famille avec enfant	266	269	326	447	336	385	337
Famille sans enfant	153	150	170	176	195	169	189
Enfant/mineur seul ou en groupe	11	10	15	11	10	16	6
Personnes seules	971	916	1037	1252	1222	1228	1205

⁵ Le nombre de personnes seules exprimé en ménage dans le tableau devrait être identique au nombre de personnes seules exprimé en nombre de personnes distinctes dans le graphique. Ça n'est pas le cas en raison de quelques erreurs/oublis de complétion de l'item « demandeur principal » sur SISIAO. 1221 est le chiffre à retenir.

L'isolement social favorise le mal-logement

Plusieurs mécanismes souvent cumulés font de l'isolement social un facteur conduisant au mal-logement. Ainsi le logement précaire devient, à la fois, cause et conséquence de l'isolement (Castel, 1995)

Accès plus difficile à l'information et aux droits

Les personnes isolées disposent de moins de ressources relationnelles pour :

- connaître leurs droits,
- accéder aux dispositifs d'aide au logement,
- être accompagnées dans les démarches administratives.

Cela augmente le risque de rester dans un logement indigne ou instable.

Affaiblissement des soutiens matériels et affectifs

L'absence de réseau familial ou amical réduit :

- les possibilités d'hébergement temporaire,
- l'entraide financière,
- les relais en cas de rupture résidentielle.

Le logement devient alors plus précaire et difficile à stabiliser.

Vulnérabilité économique accrue

L'isolement est souvent associé à :

- des trajectoires professionnelles discontinues,
 - des ressources faibles ou instables,
- ce qui limite l'accès au marché locatif classique et expose davantage au surpeuplement, à l'habitat dégradé ou aux solutions d'urgence.

Moindre capacité de mobilisation face aux abus

Les personnes isolées ont plus de difficultés à contester :

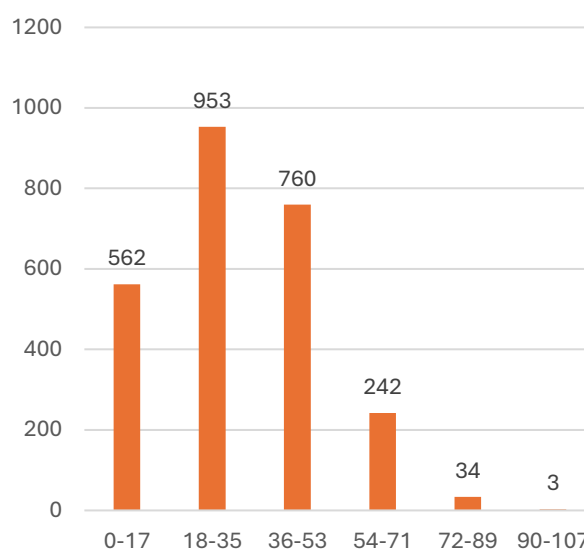
- des loyers abusifs,
 - des logements indignes,
 - des expulsions,
- ce qui favorise le maintien dans des situations de mal-logement.

Âge

L'Âge médian des personnes en demande d'HU est de **40 ans**. Cependant, cela prend en compte les mineurs. En ne comptabilisant que les personnes majeures, les demandeurs principaux, l'âge médian augmente d'un an pour se situer à 41 ans. Les femmes en situation de mal-logement (hors mineur) sont un peu plus jeunes que les hommes. 40 ans contre 42.

D'une manière plus générale, **les jeunes adultes (18-35 ans) restent la catégorie dominante** chaque année (entre 35 % et 41 %) indiquant une forte exposition à l'instabilité résidentielle à cette période de la vie.

Répartition des demandeurs par classe d'âge (en nombre de demandeurs)



Les adultes (36 – 53 ans) quant à eux, voient leur part progresser très légèrement depuis 7 ans. Suggérant un vieillissement progressif des publics en mal-logement.

Concernant les mineurs enfin, leur part représente un quart des personnes en demande d'hébergement d'urgence (voir encadré « Baromètre enfants à la rue »).

Dans l'Aude en 2025, au moins 70 mineurs ont régulièrement⁶ dormi dans la rue.

La forte proportion de mineurs et jeunes adultes souligne un enjeu majeur de protection de l'enfance et de prévention des ruptures résidentielles précoces, avec un risque de reproduction des trajectoires de précarité (Bourdieu, Pétonnet, Eloy). Et pour cause, 9 % des mineurs ayant formulé une demande d'HU en 2022 ont reformulé une demande auprès du 115 une fois majeurs⁷. C'était 7 % pour les mineurs de 2020 et 6 % en 2021.

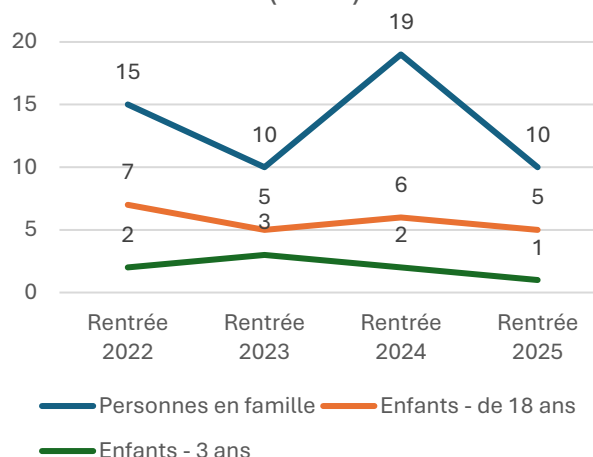
⁶ Plus de dix fois au cours de l'année.

⁷ Cette statistique, pour être la plus représentative possible, prend en compte les mineurs devenus majeurs. C'est-à-dire ceux qui auraient pu formuler une demande d'HU une fois majeur. Ainsi en 2022, 709 mineurs ont fait une demande 115. Parmi eux, 106 sont devenus majeurs au cours des trois années suivantes sans formuler de nouvelle demande. 11 sont devenus majeurs et ont formulé une nouvelle demande.

Baromètre enfants à la rue⁸

Cet encart consacré aux mineurs sans abris se calquera sur les méthodologies du « baromètre annuel enfants à la rue » de l'UNICEF et de la fédération des acteurs de la solidarité. Le graphique ci-dessous présente donc aux dates définies par le baromètre⁹ le nombre de familles et d'enfants sans solution d'hébergement.

Evolution du nombre de personnes en famille en demande non pourvue au 115 (DNP)



Situation nationale (Baromètre 2025)

- 2 159 enfants sans solution d'hébergement quelques jours avant la rentrée scolaire
- Dont 503 enfants de moins de 3 ans

Situation dans l'Aude – nuit du 18 au 19 août

- 5 enfants sans solution d'hébergement
- Dont 1 enfant de moins de 3 ans

Rentrée 2025

- Aucune famille en demande d'hébergement d'urgence n'a obtenu de place

Données annuelles 2025 dans l'Aude

- 562 mineurs en demande d'hébergement d'urgence
- +31 % depuis 2019 (contre +29 % pour l'ensemble des appelants au 115)

Mineurs ayant dormi dehors avant l'appel au 115

- 165 mineurs concernés, dont 45 de moins de 3 ans
- Niveau le plus élevé depuis le début des statistiques du SIAO
- +85 % depuis 2019 (contre +37 % pour les majeurs)

Accès à l'hébergement

- Part des mineurs hébergés : 26 % en 2022 → 41 % en 2025
- Malgré cette progression, **57 % des mineurs restent sans solution**
- Dans 74 % des cas, le refus est lié à l'absence de places disponibles

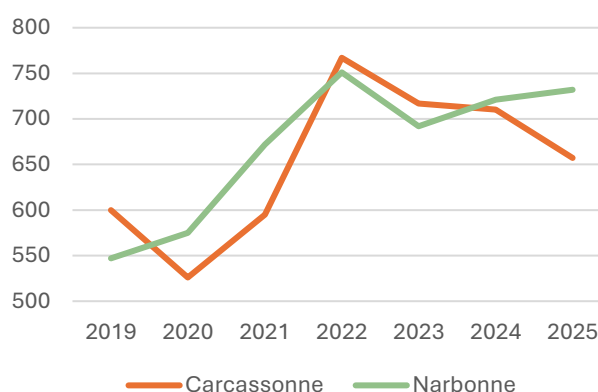
⁸ <https://www.federationsolidarite.org/campagnes/en-cours/barometre-des-enfants-a-la-rue/>

Zone géographique

Comme les années précédentes, **les agglomérations de Narbonne et Carcassonne restent les deux communes les plus demandées par les appelants 115**. Et comme les années précédentes, elles concentrent à elles seules 81 % des personnes ayant formulé une demande d'HU. Cependant et pour la première fois depuis 2022, on comptabilise plus de demandeurs à Narbonne qu'à Carcassonne.

En effet, depuis 2022, les demandes d'HU vers Carcassonne baissent tandis qu'elles connaissent une hausse quasi continue depuis 2020 pour Narbonne.

Evolution du nombre de ménage en demande d'hébergement d'urgence à Narbonne et Carcassonne (en nombre de ménage)



Entre 2019 et 2025, les appelants 115 progressent respectivement de 48 % et 9 % pour Narbonne et Carcassonne

Depuis 2019, la demande d'hébergement d'urgence est schématiquement structurée de la façon suivante : on trouve plus de personnes seules à Narbonne et à l'inverse, plus de familles à Carcassonne. Une répartition qui tend à évoluer. On remarque, en effet, une hausse des familles appelant le 115 dans la région de Narbonne ces dernières années. Tandis qu'on note une baisse à Carcassonne (cf. tableau ci-dessous Variation des ménages en demande d'HU entre 2023 et 2025).

Ainsi, et sans se soustraire à l'augmentation structurelle des personnes en situation de mal-logement, la pression semble

Variation des ménages en demande d'HU entre 2023 et 2025		
	Carcassonne	Narbonne
Familles avec enfant	-8%	15%
Personnes seules	-5%	3%

progressivement se porter sur le Narbonnais, tandis que la région de Carcassonne, après un pic en 2022, connaît un léger recul, quelle que soit la catégorie de ménage considérée. Une transformation du paysage du mal-logement dans l'Aude symbolisé par le fait que, pour la première fois depuis 2019, il y a plus de femmes avec enfant à

⁹ Rentrée 2022 : 22/08/2022. Rentrée 2024 : 21/08/2023. Rentrée 2024 : 19/08/2024. Rentrée 2025 : 18/08/2025

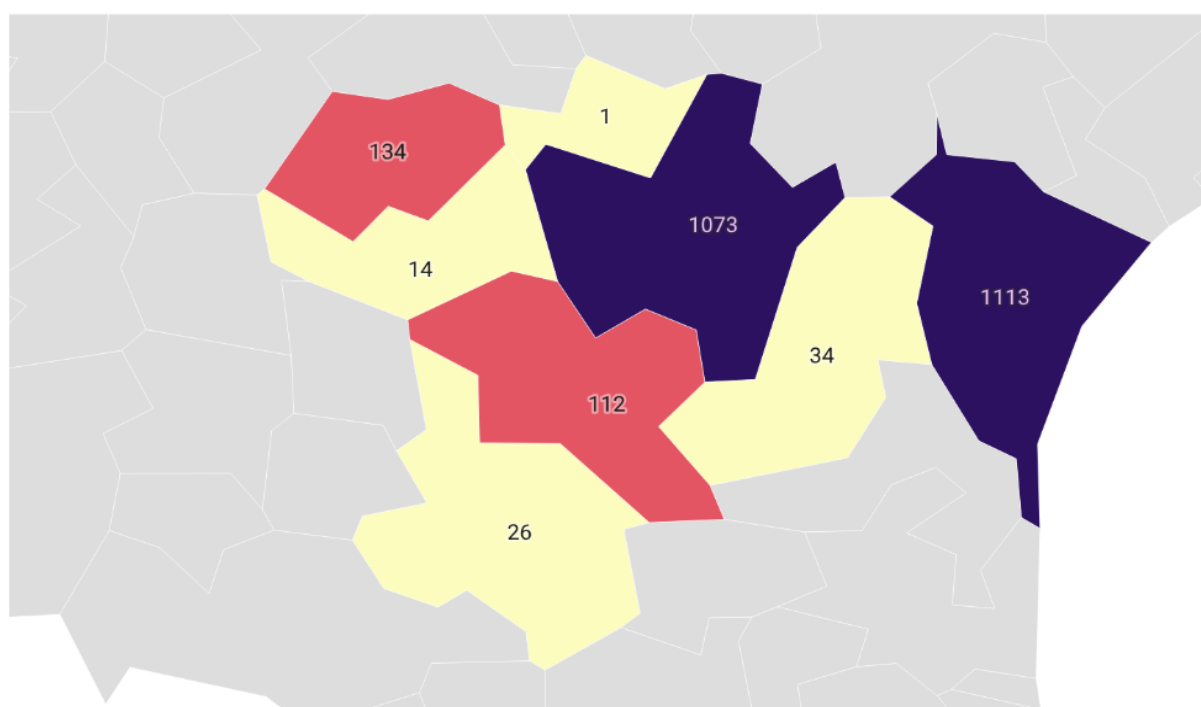
contacter le 115 depuis le Narbonnais que depuis le Carcassonnais. 67 familles dans le premier cas contre 62 dans le second (soit 191 personnes distinctes à Narbonne et 178 à Carcassonne). L'évolution du nombre de primodemandeurs connaît la même évolution.

Autre conséquence de cette mutation, le nombre de mineurs qui augmente très

Répartition des appelants 115

Nombre de personnes distinctes ayant formulé une demande d'hébergement d'urgence en 2025

Nombre de personnes



Map: Observatoire social SIAO 11 • Created with Datawrapper

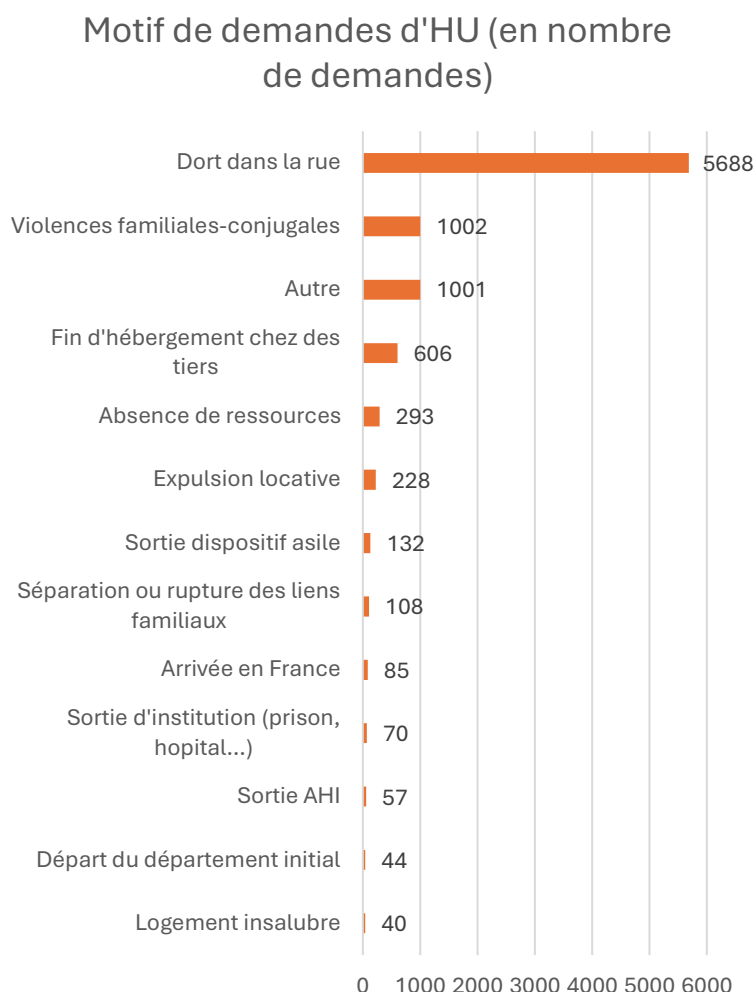
fortement à Narbonne pour connaître son plus haut niveau depuis 2019 (215 en 2025 ; 118 en 2019). Là où Carcassonne retrouve un nombre de mineurs équivalent à 2019 (253 en 2025 ; 254 en 2019).

Enfin, 3 % des demandeurs (70) ont effectué au moins une fois une demande depuis un autre département que l'Aude. 77 demandes contre 130 l'année dernière.

Le Narbonnais connaît en 7 ans une augmentation de 82 % du nombre de mineurs en demande d'HU

○ Les motifs d'appels au 115

Comme nous l'avons signalé plus haut, les modifications apportées au logiciel SI SIAO concernant la situation résidentielle ne permettent pas d'établir de statistiques de façon homogène. Aussi les données suivantes porteront uniquement sur les anciens indicateurs et s'étendront sur une période allant du 1^{er} janvier 2025 au 10 décembre 2025 (date à laquelle les nouveaux items de la grille Ethos sont entrés en vigueur). Cela impute tout de même 265 personnes à l'effectif total, soit un peu moins de 10 % et porte l'effectif global à 2295 personnes distinctes (1554 ménages). 545 demandes sont concernées.



La rue

Le fait de **dormir dans la rue reste le premier motif d'appel au 115 et concerne au moins 1 495 personnes (58%)**. 45 % des demandeurs ont passé la nuit précédant leur premier appel au 115 (en 2025) dans un lieu non prévu pour l'habitat (1141 personnes). On constate donc une dégradation des conditions d'hébergement au cours de l'année. Au premier appel 115 sur l'année 45 % des personnes dormaient dans les lieux non prévus pour l'habitat, ils sont 58 % dès lors que l'on considère l'ensemble des appels effectués sur l'année. Une évolution qui connaît de grandes disparités en fonction de la typologie de ménage que l'on choisit d'observer.

- 15 % des femmes seules avec enfant avaient passé la nuit précédant leur premier appel au 115 dans un lieu non prévu pour l'habitat (rue, squat, hébergement mobile ou de fortune). Elles sont 21 % lors de l'appel¹⁰ le plus récent.

¹⁰ Ne concerne que les personnes qui ont rappelé le 115 dans l'année.

- 75 % des hommes seuls avaient passé la nuit précédant leur premier appel au 115 dans un lieu non prévu pour l’habitat (rue, squat, hébergement mobile ou de fortune). 78 % lors de leur appel le plus récent.

Ces écarts peuvent être éclairés par la sociologie interactionniste, notamment à travers la théorie de l’étiquetage développée par Howard Becker et, plus largement, par l’École de Chicago. Selon Becker, « la déviance n’est pas une qualité de l’acte commis, mais une conséquence de l’application par les autres de règles et de sanctions à un “contrevenant” » (*Outsiders*, 1963)¹¹.

70 % des
ménages
appellent le
115, car ils
sont à la rue

Appliquée à l’accès au 115, cette perspective permet de comprendre que les hommes seuls, plus fréquemment associés dans l’espace public à la figure du « sans-abri typique », sont davantage visibles, catégorisés et orientés vers les dispositifs d’urgence après une exposition prolongée à la rue. À l’inverse, les femmes, en particulier celles avec enfants, tendent à mobiliser d’autres formes d’hébergement informel (famille, proches, solutions temporaires), en raison à la fois de normes de genre protectrices et d’une moindre tolérance sociale à leur présence dans l’espace public. Les trajectoires résidentielles semblent donc également façonnées par des processus d’interactions, de stigmatisation et de régulation sociale, qui produisent *in fine* des inégalités genrées d’accès aux dispositifs d’urgence comme le 115.

Violences¹²

En 2025, **336 ménages**, soit 19 % des ménages appelant le 115, se déclarent victimes de violences. Cette proportion est remarquablement stable depuis plusieurs années :

- 365 ménages (20 %) en 2024
- 369 ménages (21 %) en 2023

Cette stabilité confirme l’intérêt d’une approche par ménage plutôt que par individu, afin d’éviter un « effet grossissant » statistique lié au comptage de plusieurs personnes au sein d’un même foyer. D’autre part et comme le montrent les travaux en sociologie des violences conjugales et familiales (notamment ceux de Maryse Jaspard ou de l’INED), les violences s’inscrivent souvent dans des dynamiques relationnelles et familiales.

¹¹ Becker, Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

¹² Les références aux violences apparaissant dans deux items SI SIAO (motifs de la demande 115 et victime de violence), nous avons choisi de compiler les deux items. Ainsi, que des violences soient consignées dans l’un ou l’autre des items, elles sont prises en compte ici.

Il est toutefois intéressant de se focaliser sur l'échelle individuelle afin de connaître le nombre de personnes victimes de violence.

De cette façon, la part des appelants déclarant des violences poursuit sa baisse pour la quatrième année consécutive. En 2025, 21 % des appelants se disent victimes, contre 24 % en 2024 et 25 % en 2023. Cette diminution doit être mise en regard de la baisse continue du nombre de familles avec enfants parmi les

demandeurs depuis 2022, catégorie historiquement la plus exposée aux violences, toutes formes confondues.

En 2025, 64 % des personnes victimes de violences vivent en famille, dont :

- 57 % en familles avec enfants, soit 311 personnes, représentant 118 familles.

Par ailleurs, 31 % des personnes vivant en famille avec enfants déclarent avoir subi des violences. Cette surexposition éclaire la vulnérabilité accrue des familles précaires, où la promiscuité résidentielle, l'instabilité matérielle et la dépendance économique peuvent intensifier les conflits et les situations de domination.

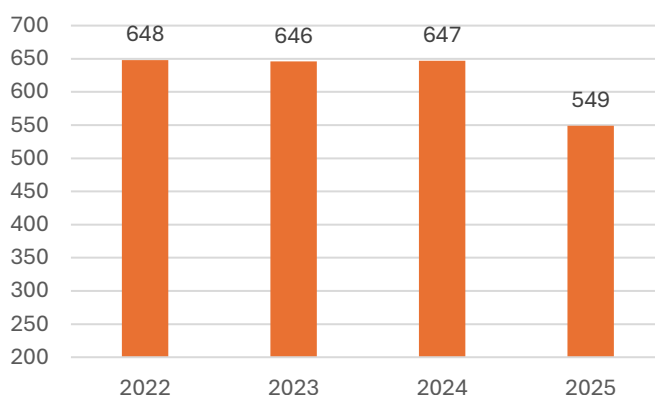
Les violences continuent d'affecter de manière disproportionnée les femmes et les mineurs et en 2025, 181 mineurs se déclarent victimes, soit 32 % des mineurs en demande d'hébergement d'urgence.

- 73 % des victimes sont des femmes (77 % dans la population générale).
- 37 % des femmes appelantes déclarent des violences.
- Près d'une femme majeure sur deux sollicitant un hébergement d'urgence est concernée (45 %).

31% des personnes en familles avec enfant appelant le 115 déclarent avoir été victimes de violences

Ces résultats réaffirment les constats récurrents faits par la sociologie du genre et de l'enfance : les violences s'inscrivent majoritairement dans des rapports sociaux

Nombre de personnes victimes de violence (en nombre de personnes)



inégalitaires (notamment de genre et d'âge), et s'exercent souvent dans le cadre domestique, espace pourtant censé être protecteur.

À ces situations s'ajoutent celles qui, en première intention d'appel sur la PRULO, n'évoquent pas les violences comme motif principal de demande de mise à l'abri, mais qui, une fois connus des services d'accompagnement, décrivent un contexte de vie empreint de violences de tout ordre. Les épisodes violents semblent se renforcer au sein du « milieu de la rue ». Le SIAO de l'Aude, en 2025, n'a jamais autant été interpellé à la suite d'actes violents, que ce soit entre bénéficiaires, ou entre des bénéficiaires et des équipes sociales d'accueil et d'accompagnement. Ce phénomène s'accroissant, une réflexion de tous les acteurs à l'échelle du département est à envisager pour structurer une réponse adaptée pour protéger les usagers et les salariés.

Fin d'hébergement chez des tiers

En 2025, **606 demandes**, soit 6 % de l'ensemble des sollicitations au 115, sont motivées par une fin d'hébergement chez des tiers. Cela concerne 358 personnes distinctes (**209 ménages**). L'analyse de cette catégorie permet d'identifier certaines trajectoires typiques d'entrée dans la précarité résidentielle, souvent décrites en sociologie comme des situations de rupture de solidarités informelles (famille élargie, proches, réseau amical), qui précèdent fréquemment un basculement vers l'hébergement d'urgence.

Parmi ces situations de fin d'hébergement chez des tiers on trouve une surreprésentation des familles avec enfant :

- 56 % concernent des familles avec enfants, soit environ 201 personnes
- 32 % des personnes seules

Cette forte présence des familles rejoint les analyses précédentes montrant que les arrangements résidentiels temporaires chez des proches sont particulièrement fréquents pour les ménages avec enfants, mais aussi plus difficiles à maintenir dans le temps en raison de la promiscuité et des contraintes matérielles.

Enfin, 64 % des personnes concernées par une fin d'hébergement chez des tiers effectuent une première demande au 115, contre 58 % dans l'ensemble des appelants. Cette surreprésentation des primodemandeurs confirme que la rupture d'hébergement chez des proches constitue souvent une porte d'entrée dans le sans-abrisme institutionnel, marquant le passage de solidarités privées à une prise en charge par les dispositifs publics.

Expulsions locatives...

...un facteur croissant de recours à l'hébergement d'urgence

En 2025, 68 ménages ont sollicité le 115 à la suite d'une expulsion locative, soit le niveau le plus élevé observé depuis 2019.

Cela concerne 146 personnes et représente 6 % des demandeurs, contre :

- 92 personnes en 2024 (3 %),
- 103 en 2023 (4 %),
- 84 en 2022 (4 %).

Cette hausse s'inscrit dans une dynamique nationale de durcissement des politiques d'exécution des expulsions (Loi "Kasbarian-Bergé"), documentée par la Fondation Abbé Pierre, qui relève un record de 19 023 ménages expulsés en 2023, en forte augmentation depuis la crise sanitaire.

Un public majoritairement primo-demandeur

Parmi les ménages concernés, 67 % effectuent une première demande au 115, contre 58 % des appelants en général.

L'expulsion apparaît ainsi comme un événement de rupture résidentielle brutale, accélérant l'entrée dans les dispositifs d'urgence plutôt que dans des parcours de prévention ou de relogement.

Une forte exposition des familles, en particulier des femmes seules avec enfants

Un ménage expulsé sur 2 est une famille.

36 % sont des ménages expulsés ont des enfants (26).

71 % des ménages expulsés ont une femme à leur tête.

26 % des ménages expulsés sont des femmes seules

Par ailleurs, au moins trois ménages étaient reconnues prioritaires DALO soulignant les difficultés persistantes d'accès effectif au logement malgré un droit théoriquement garanti.

Une dynamique locale cohérente avec la tendance nationale

Dans l'Aude, l'ensemble des indicateurs d'expulsion est en hausse depuis 2021 :

Commandements de payer : 910 (2021) → 1 356 (2025)

Assignations : 436 → 604

Commandements de quitter les lieux : 374 → 336 (après un pic en 2024 à 387)

Demandes de concours de la force publique : 236 → 268

Interventions effectives : 37 → 162

Cette progression confirme une intensification du recours aux expulsions, en cohérence avec les orientations nationales post-crise sanitaire visant à lever les moratoires et à accélérer les procédures, comme l'analyse la Fondation Abbé Pierre dans *L'État du mal-logement en France 2025*.

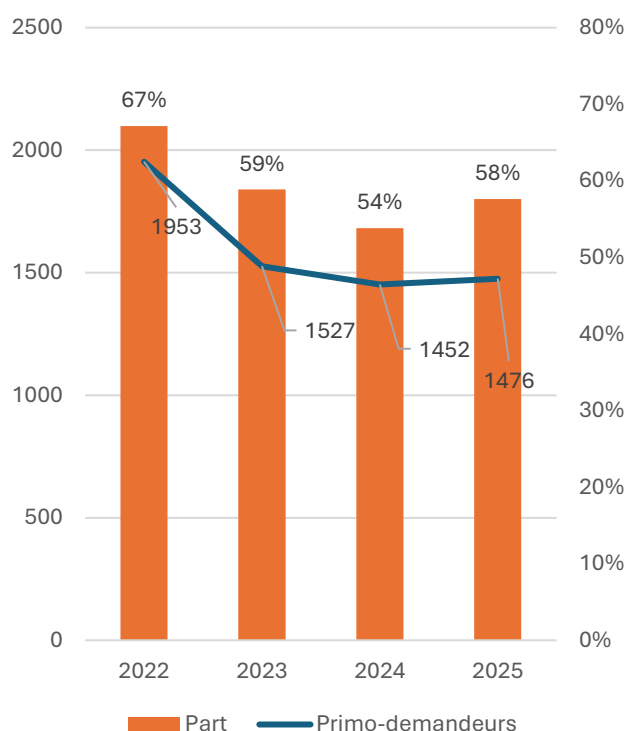
○ Les primodemandeurs

Le nombre de primodemandeurs, c'est-à-dire de personnes formulant une première demande d'hébergement d'urgence au 115, constitue un indicateur central pour analyser la capacité du système à produire des parcours résidentiels pérennes et adaptés.

2025 marque le retour à la hausse de la part des primodemandeurs dans l'effectif total des appelants 115. 58 % soit, **1 476 personnes, 937 ménages**. Une évolution avec une double lecture :

- Un nombre de primodemandeurs qui semble se stabiliser autour de 1 500 depuis 3 ans. Traduisant un besoin continue en matière d'accès au logement.
- De l'autre côté, 1 085 personnes avaient déjà formulé un ou plusieurs demandes d'hébergement d'urgence par le passé. Traduisant des situations de mal-logement chronique, contraignant à solliciter le 115 années après année.

Nombre de primo-demandeurs et leur part dans l'effectif total (en personnes distinctes)



Note méthodologique – évolution des modalités d'enregistrement

En 2025, les modalités d'enregistrement sur la plateforme SI-SIAO ont évolué afin de garantir le droit à l'oubli : les personnes sans activité sur le logiciel pendant deux années consécutives sont désormais supprimées de la base. En cas de nouveau contact après ce délai, elles sont comptabilisées comme primodemandeuses.

Toutefois, les tests réalisés avant cette modification montrent qu'entre 2019 et 2024, aucun demandeur n'avait connu une période d'inactivité de deux ans avant de recontacter le 115. Cette évolution méthodologique n'affecte donc pas la lecture des tendances observées.

Une temporalité spécifique des primodemandeurs

Contrairement à la répartition globale des appelants, les primodemandeurs présentent une temporalité marquée, avec des pics de demandes en mars, juillet, septembre et novembre.

- Les pics de mars et septembre sont largement imputables aux familles avec enfants primodemandeuses, qui deviennent à ces périodes la première typologie de ménage entrant dans le dispositif. Ces moments correspondent à des temps sociaux clés (fin de trêve hivernale, rentrée scolaire).
- Les hausses observées en juillet et novembre semblent davantage liées aux aléas climatiques. À ces périodes, aucune typologie de ménage ne se distingue particulièrement : la répartition est similaire au reste de l'année.

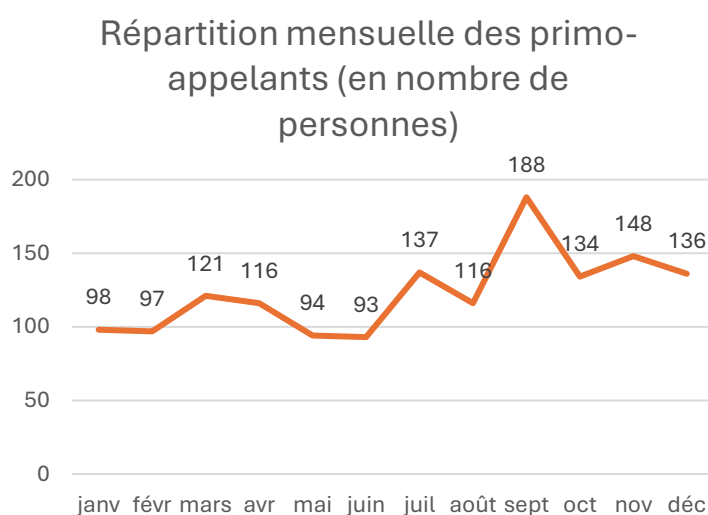
194 familles avec enfants ont formulé une demande d'hébergement d'urgence pour la première fois en 2025

24 % des familles avec enfants primodemandeuses formulent une demande d'hébergement d'urgence en aout ou septembre

Des écarts marqués selon les typologies de ménages

En 2025, **58 % des appelants sont primodemandeurs**. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités :

- 63 % des familles avec enfants contactent le 115 pour la première fois.
- Les familles monoparentales, en particulier les femmes seules avec enfants (71 %), ainsi que les hommes seuls avec enfants (73 %), présentent des taux de primodemandeurs plus élevés que la moyenne.
- À l'inverse, les personnes seules (55%), et en particulier les hommes seuls, apparaissent durablement installées dans le dispositif : un homme seul sur deux avait déjà sollicité le 115 par le passé (50 % de primodemandeurs seulement).



Des parcours différenciés, révélateurs d'inégalités structurelles

Ces écarts suggèrent que, pour certaines catégories, et notamment pour les familles monoparentales et les femmes seules, des solutions d'hébergement plus durables sont parfois trouvées, limitant la re-sollicitation du 115 les années suivantes. À l'inverse, **la situation des hommes seuls illustre les impasses persistantes de l'accès au logement, avec une répétition des demandes d'hébergement d'urgence et une forte exposition à l'errance résidentielle de longue durée.**

Dans l'ensemble, et comme le montre le tableau ci-dessous, ces évolutions confirment une progressive chronicisation des publics du 115, particulièrement chez les personnes seules et certaines familles, et ce malgré le léger regain de primodemandes en 2025.

Évolution de la part des primodemandeurs dans les typologies de ménages (en % de personnes distinctes)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Famille avec enfant	71%	72%	67%	71%	61%	56%	63%
Couple avec enfant	79%	75%	73%	77%	52%	25%	41%
Femme seule avec enfant(s)	81%	80%	75%	75%	69%	65%	71%
Groupe avec enfant(s)	61%	62%	54%	61%	53%	55%	58%
Homme seul avec enfant(s)	85%	71%	60%	73%	69%	48%	73%
Famille sans enfant	59%	58%	53%	67%	60%	51%	54%
Enfant / Mineur isolé ou en groupe	0%	100%	100%	100%	100%	84%	77%
Personne seule	67%	62%	58%	63%	57%	53%	55%
Femme seule	76%	74%	66%	72%	59%	58%	65%
Homme seul	63%	57%	55%	59%	56%	50%	50%
Total général	67%	65%	61%	67%	59%	54%	58%
Lecture : en 2025, sur 100 familles avec enfant faisant appel au 115, 63 le faisait pour la première fois. La même année, un homme seul sur deux avait déjà contacté le 115 par le passé.							

Profils types

Le tableau ci-après répertorie les principaux profils types des appelants 115 et montre une double polarisation des demandes au 115.

Profils types des appelants 115				
Classe d'âge	Typologie de famille	Ville de la demande	Nombre de personnes	Part (%)
Mineur	Famille avec enfant	Carcassonne	232	9
+ de 45	Personne seule	Narbonne	214	8
Mineur	Famille avec enfant	Narbonne	209	8
+ de 45	Personne seule	Carcassonne	139	5
35-45	Personne seule	Narbonne	130	5
35-45	Personne seule	Carcassonne	117	5

D'une part, les familles avec enfants (et à fortiori les mineurs) qui concentrent une part importante des situations, tant à Carcassonne (9 %) qu'à Narbonne (8 %), confirmant la forte exposition des familles à la précarité résidentielle.

D'autre part, les personnes seules de plus de 45 ans, notamment à Narbonne (8 %) et Carcassonne (5 %), constituent un autre public majeur, souvent inscrit dans des parcours de précarité plus durables. Les adultes seuls de 35 à 45 ans apparaissent également comme un profil récurrent dans les deux villes. Ces résultats soulignent la coexistence de situations de crise familiale aiguë et de formes plus chroniques d'exclusion résidentielle.

Enfin, de nouvelles problématiques liées à l'âge apparaissent. Et pour cause, le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente dans les mêmes proportions que la population globale des appelants 115. Chaque année, 3,5 % des personnes en demande d'hébergement d'urgence ont plus de 65 ans. Ainsi si ce public n'augmente pas de façon importante, il progresse malgré tout et avec lui les pathologies et problèmes de santé associés au vieillissement. En 2019, 54 personnes de plus de 65 ans avaient formulé une demande d'hébergement d'urgence. En 2025, elles étaient 82¹³.

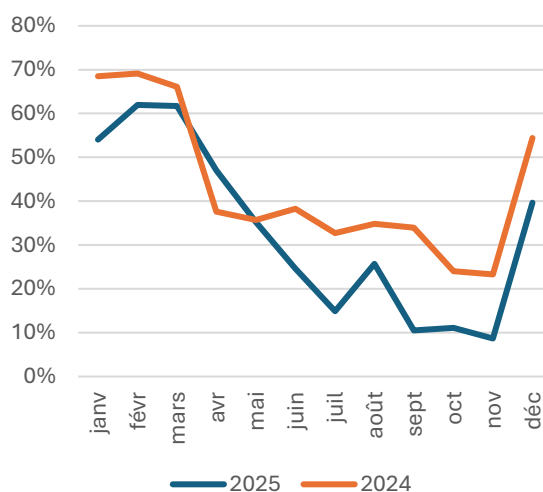
¹³ Les personnes de plus de 115 ans ont été volontairement écartées. Soit 17 personnes en 2019 ; dont 10 de 118 ans. Dû très probablement à des erreurs d'enregistrement.



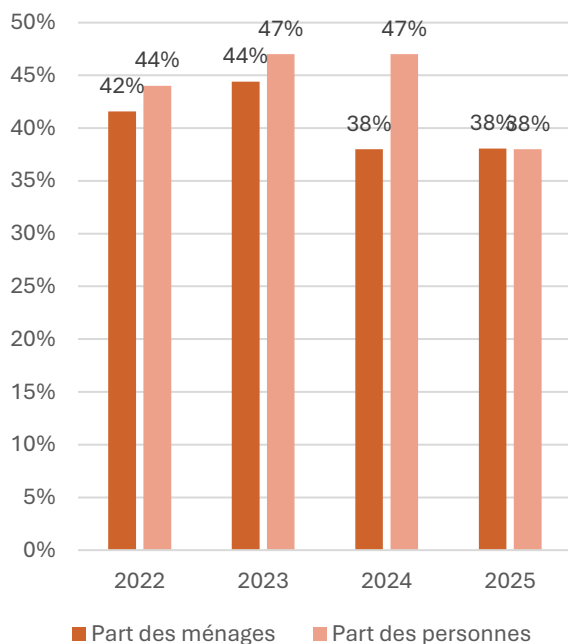
○ Demandes pourvues

En 2025, **33 % des demandes d'hébergement d'urgence ont été pourvues (3234)**. C'était 44 % en 2024 et 42 % en 2023. La mise en place de la PRULO a largement mis à mal cette statistique (cf. encart PRULO). En témoigne le graphique ci-contre, où le taux de demandes pourvues chute brusquement avec la mise en place de la PRULO. Cela s'explique essentiellement par le fait que les personnes hébergées à l'hôtel étaient contraintes de rappeler chaque semaine. Ainsi, chaque rappel était comptabilisé comme une demande pourvue, gonflant artificiellement le nombre des réponses positives.

Taux de demandes pourvues mensuelles en 2024 et 2025 (en part des demandes)



Part des personnes et ménages ayant été hébergé au moins une fois (en %)



Aussi et pour avoir une idée plus précise et objective de la part des demandes pourvues, nous proposons d'observer le nombre de personnes ayant obtenu une prise en charge sur l'année.

De cette manière, **981 personnes, soit 38 % des demandeurs, ont été hébergés au moins une fois** dans l'année. Cela représente 664 ménages.

Entre 2022 et 2025, la part des personnes hébergées au moins une fois diminue nettement (passant de 44 % à 38 %), logiquement la part des ménages hébergés diminue elle aussi. Cependant, on ne constate pas, cette année, de décalage entre ménages et personnes. Suggérant une diminution des prises en charge des familles.

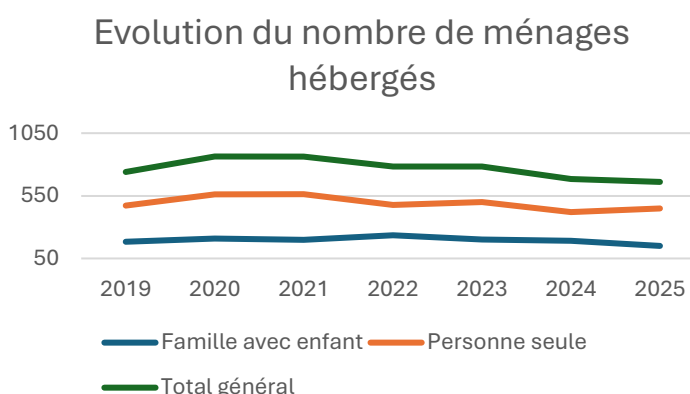
Évolution des personnes et ménages hébergés par le 115				
	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes	1289	1217	1074	981
Nombre de ménages	784	783	682	664

Et pour cause, la part des familles prises en charge par le 115 passe de 64 % en 2019 à 40 % en 2025.

- **Les familles avec enfant sont 70 % en 2019 à obtenir un hébergement d'urgence. Elles sont 45 % en 2025.**
- **Les familles sans enfant passent de 63 % à 32 %.**
- **Les personnes seules de 50 % à 37 %**

Cette dégradation des prises en charge 115 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes en situation de mal-logement (+30 % de demandeurs en 7 ans). Sans que les capacités d'accueil n'évoluent dans les mêmes proportions (+13% sur la même période). Ainsi et comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de ménages hébergés varie beaucoup moins que le nombre de demandeurs. Le nombre de personnes seules augmente de 24 % en 7 ans. Dans le même temps, le nombre de personnes seules prises en charge baisse de 5 %.

Cette évolution doit également être mise en regard de la baisse continue de la part des primodemandeurs, qui traduit les difficultés persistantes à construire des sorties durables vers le logement. La saturation du dispositif tend ainsi à s'autoalimenter, affectant durablement les taux de prise en charge.



Typologies des ménages pris en charge

La répartition des ménages pris en charge par le 115 reste **largement dominée par les personnes seules**, qui représentent entre 61 % et 68 % des ménages hébergés sur la période, avec un pic en 2025 (68 %). Les familles avec enfants occupent une place plus réduite et relativement stable, oscillant entre 23 % et 30 %, tandis que les familles sans enfant demeurent marginales (autour de 9 à 12 %).

Évolution de la structuration des prises en charge 115 (en part des ménages pris en charge)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Famille avec enfant	25%	24%	23%	30%	26% (202)	28% (190)	23% (150)
Famille sans enfant	11%	11%	12%	9%	10% (79)	10% (69)	9% (60)
Mineur isolé ou en groupe	0%	0%	0%	0%	0% (1)	1% (4)	0% (1)
Personne seule	64%	65%	65%	61%	64% (501)	61% (420)	68% (450)

Lecture : En 2025, sur 100 ménages pris en charge par le 115, 68 sont des personnes seules.

La stabilité dans le temps de la structuration des prises en charge s'explique principalement par la stabilité des capacités d'accueil, historiquement majoritairement orientées vers les personnes seules et moins adaptées aux familles. En l'absence d'évolution significative de l'offre, la répartition des prises en charge tend mécaniquement à se reproduire d'une année sur l'autre, indépendamment de l'évolution des besoins. Ainsi, dans un contexte de hausse continue et de transformation des publics en situation de mal-logement et sans grande modification de l'offre d'accueil, le dispositif en place contribue à une reproduction structurelle des profils hébergés, non pas parce que les besoins seraient stables, mais parce que le système de réponse l'est, transformant une pénurie conjoncturelle en organisation durable.

La chronicisation des parcours, notamment pour les personnes seules, peut également expliquer cette surreprésentation des personnes seules parmi les ménages pris en charge. La baisse continue des primodemandeurs montre que les mêmes publics sollicitent le 115 sur plusieurs années. D'autre part, les parcours SIAO, montrent que les personnes seules ont des parcours plus longs, ils sont connus du SIAO pendant des mois voire des années, avec des prises en charge plus courtes que des personnes en familles. De nombreuses hypothèses sont formulables pour tenter d'expliquer ces différences :

- L'isolement social. Le manque de stabilité.
- Les prises en charge en collectif ou en cohabitation pour les personnes seules contre des hébergements autonomes pour les familles
- Des ruptures multiples

Les mineurs

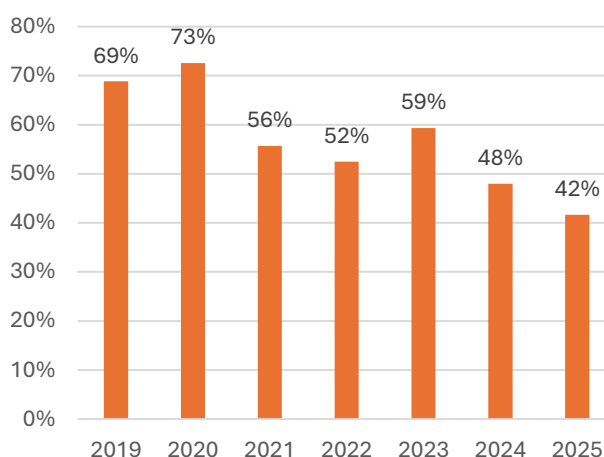
Depuis 2019, la part de mineurs pris en charge au moins une fois par le 115 connaît une baisse nette et continue, passant de 69 % à 42 % en 2025, malgré une légère remontée en 2023.

Cette évolution s'inscrit dans la dynamique plus large de dégradation de l'accès effectif à l'hébergement, liée nous l'avons dit à la hausse du mal-logement sans réelle augmentation des capacités mais aussi au manque de fluidité des parcours en lien avec le SIAO ; logement autonome saturé, hausse des situations administratives complexes qui occupent les places HU sur plusieurs années, ...

Cette évolution est d'autant plus préoccupante que, comme montré précédemment, les mineurs figurent parmi les publics les plus exposés aux violences et aux ruptures résidentielles.

Enfin, 37 % des personnes hébergées par le 115 sont mineurs.

Evolution de la part des mineurs pris en charge par le 115 (en %)



Lecture : Sur 100 mineurs formulant une demande d'HU en 2025, 42 ont été hébergés

Géographique

Très logiquement, **Narbonne et Carcassonne sont les deux villes qui hébergent le plus de demandeurs.** Respectivement, 374 et 442 personnes. Soit, 38 % et 45 % des personnes avec une prise en charge 115.

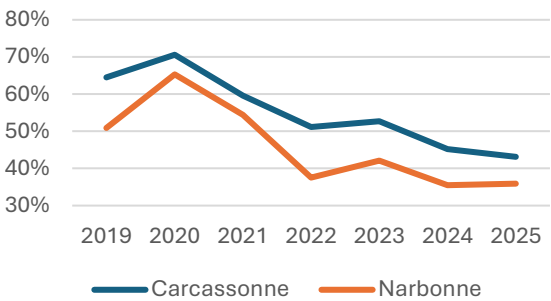
Carcassonne et Narbonne concentrent 84 % des prises en charge 115

Un autre facteur déterminant expliquant la baisse des prises en charge et le déplacement géographique des demandes de Carcassonne vers Narbonne. Pour mémoire le nombre de demandeurs à Narbonne augmente de 48 % en 7 ans contre 9 % à Carcassonne, principalement des familles. Ainsi, il y a aujourd'hui plus de demandeurs à Narbonne qu'à Carcassonne (1 042 contre 1 025¹⁴) alors même que les structures d'hébergement d'urgence se trouvent majoritairement à Carcassonne. 161 places contre 78 à Narbonne.

¹⁴ 1113 et 1074 si l'on considère l'ensemble de l'EPCI de référence (cf. chapitre typologie des demandeurs / Zone géographique).

Les villes de Limoux et Castelnaudary ont, quant à elles, hébergé 48 et 85 personnes distinctes. Soit 5 % et 9 % des personnes avec une prise en charge 115 sur le département. La grande majorité des orientations sur ces villes ne découlaient pas d'un souhait de la personne, mais ont été imposées par la PRULO du fait de l'élargissement obligatoire du secteur géographique de prise en charge à toutes personnes appelant (sans motif restrictif particulier : santé, emploi, ...).

Evolution de la part des demandeurs avec au moins une réponse 115 positive à Narbonne et Carcassonne



Lecture : Sur 100 demandeurs d'HU à Narbonne en 2025, 36 ont eu une réponse positive.

Profil type

La comparaison entre les profils types des personnes hébergées et ceux des demandeurs du 115 met en évidence un écart structurant entre les besoins exprimés et les réponses effectives.

En effet, les profils dominants des appelants 115 étaient les mineurs en famille et les personnes seules de plus de 45 ans, dans des proportions proches entre Carcassonne et Narbonne. Côté hébergement effectif, les personnes seules de plus de 45 ans deviennent clairement le public majoritaire, tandis que les familles avec enfants, pourtant très présentes parmi les demandeurs, apparaissent proportionnellement moins représentées parmi les personnes hébergées.

Ce décalage confirme que le dispositif d'hébergement d'urgence, largement structuré autour de places pour personnes seules, répond plus facilement aux situations individuelles qu'aux configurations familiales, malgré une forte exposition des familles, et donc des mineurs, au mal-logement et aux violences. Il illustre ainsi une **inadéquation persistante entre la structure des besoins et celle de l'offre**, contribuant à la reproduction des inégalités d'accès à la protection.

Profil type des personnes hébergées				
Âge	Typologie de ménage	Ville de la demande	Nombre de personnes	Part (%)
+ de 45	Personne seule	Narbonne	130	13
+ de 45	Personne seule	Carcassonne	107	11
Mineur	Famille avec enfant	Carcassonne	106	11
Mineur	Famille avec enfant	Narbonne	80	8
+ de 45	Famille avec enfant	Carcassonne	56	6
25-35	Personne seule	Carcassonne	41	4

○ Prise en charge HU, HUF, HUFPPN et hôtel

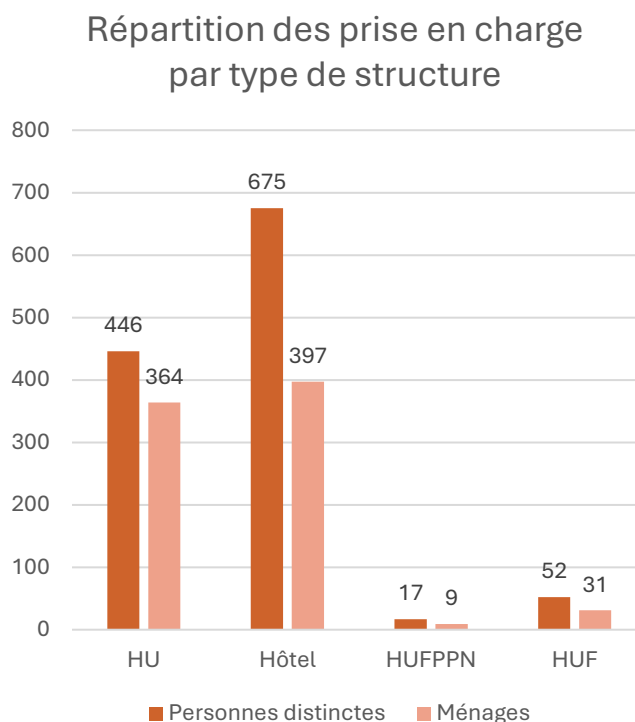
En 2025, comme les années précédentes, la part des personnes prises en charge à l'hôtel reste supérieure aux autres types de structure. Ainsi, **70 % des personnes hébergées l'ont été dans un hôtel** 115. 50 % en hébergement d'urgence (46 % en HU et 4 % en HUF). 154 personnes sont passées de l'hôtel à une structure d'hébergement d'urgence (24 de l'HU vers l'hôtel). 28 sont passées de l'hôtel en HUF. (La somme de l'hôtel, HUF, HUFPPN et HU est supérieure à 100%).

Pour comparaison, l'année dernière, 74 % des demandeurs avaient été hébergés à l'hôtel. En 2023, 70 % (850 personnes).

D'autre part :

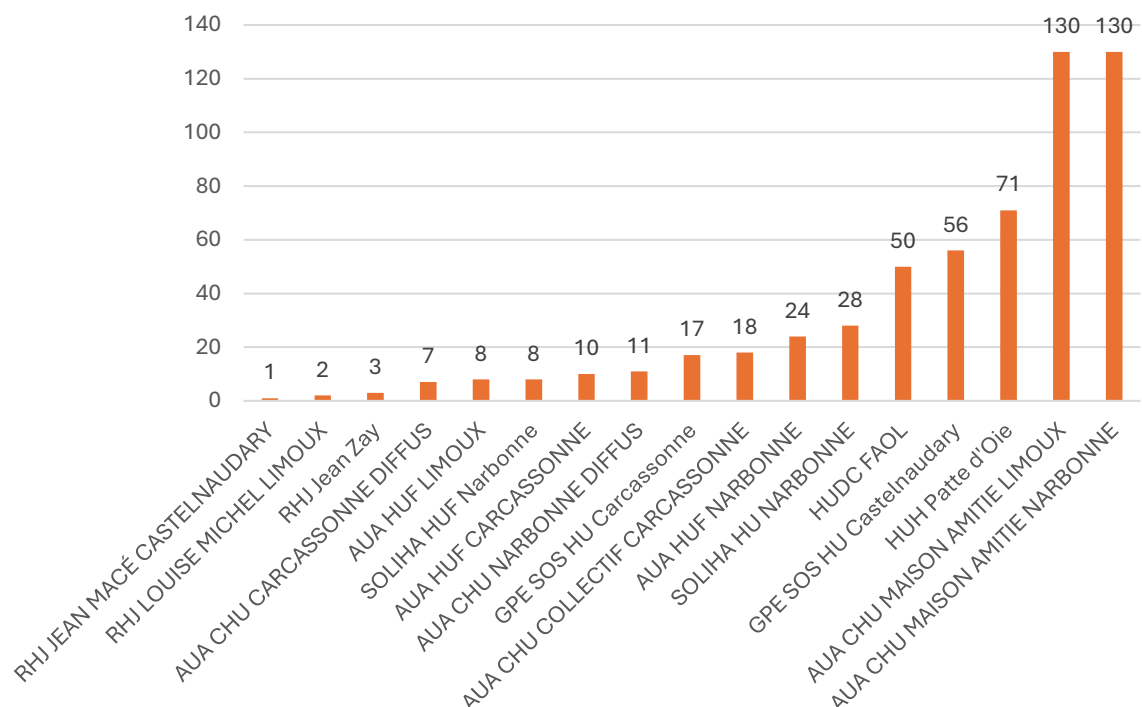
- 6 personnes ont été hébergées en RHJ.
- 52 personnes ont été hébergées en HUF (24 directement, 28 après un séjour hôtelier). Cela représente 31 ménages
- 9 familles, 17 personnes ont été hébergées en HUFPPN.

Afin de quantifier le flux que représente hôtel et HU, précisons que **2 650 demandes¹⁵ ont été orientées vers de l'hôtel 115 et 574 vers de l'HU**. Ici, les mêmes personnes peuvent être comptabilisées plusieurs fois dès lors qu'elles sont hébergées à plusieurs reprises. Le détail par structure est consigné dans le graphique ci-dessus.



¹⁵ Les rappels depuis l'hôtel (avant la PRULO) expliquent, en grande partie, la différence entre nombres de demandes et nombre de demandeurs.

Répartition des prise en charge par structures (en nombre de demandes)



Enfin, le tableau suivant met en évidence une forte concentration des personnes prises en charge à l'hôtel (675 personnes), bien supérieure aux dispositifs HU (446). Les mineurs sont majoritairement hébergés à l'hôtel (208), ce qui confirme que ce type de structure accueille principalement des familles.

D'ailleurs, les femmes seules avec enfants représentent un public important à l'hôtel (185 personnes, soit 66 ménages). 53 en HU et 21 en HUF. Cela souligne le rôle central de l'hébergement hôtelier dans l'accueil des familles monoparentales (et donc des mineurs).

Les hommes seuls sont principalement hébergés en HU (211), tandis que leur présence à l'hôtel reste limitée (71). À l'inverse, les femmes seules sont davantage orientées vers l'hôtel (164) et l'HU (76).

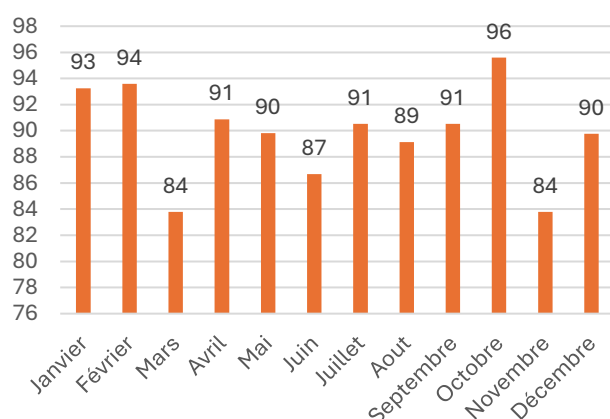
Répartition des PEC 115 par structures et typologie de ménage (en personnes distinctes sauf mention contraire)			
	HU	HUF	Hôtel
Total Personnes distinctes	446	52	675
Mineurs	53	17	208
Femmes seules avec enfants	53	27	185
Femmes seules avec enfants (en ménages)	21	10	66
Hommes seuls	211		71
Femmes seules	76	17	164
Total personnes seules	287	17	235

Ces données montrent donc une segmentation claire des publics selon les structures :

- L'hôtel accueille surtout des familles et des mineurs
- L'HU héberge majoritairement des personnes seules, en particulier des hommes

○ Les places disponibles

Taux d'occupation mensuel
des places 115



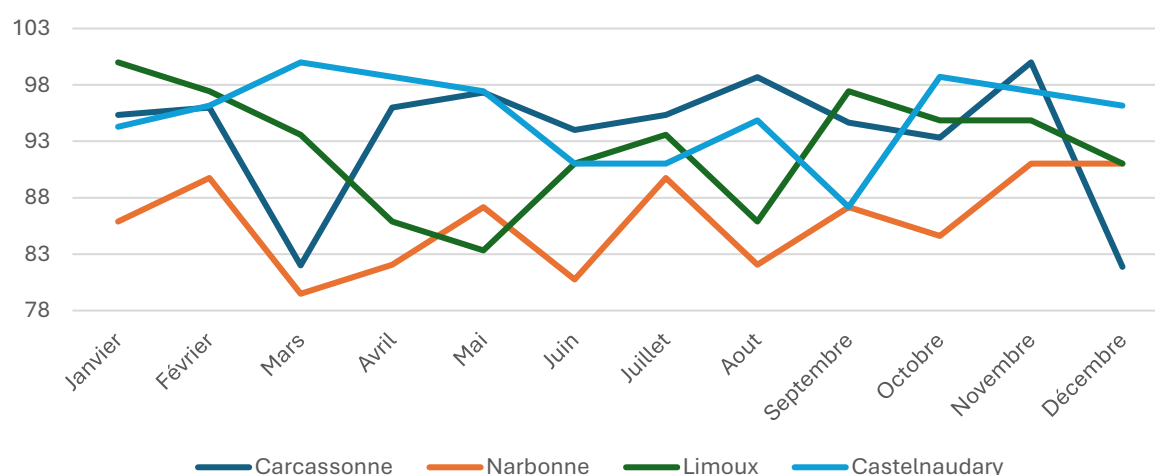
Toutes structures confondues (HU, HUF, HUFPPN RHJ) le **taux d'occupation moyen des places d'urgence 115 est de 90 %**.

Dans le détail, les taux d'occupation sont très élevés sur l'ensemble des sites, souvent au-dessus de 90 %, ce qui traduit, une fois encore, une forte tension sur les places. Carcassonne et Castelnaudary se distinguent par une occupation quasi maximale sur plusieurs mois, avec des pics à 100 %. Narbonne reste légèrement en retrait,

mais demeure stable. Limoux présente aussi un taux d'occupation élevé malgré un léger creux au printemps (mise en place de la PRULO). On observe enfin une saisonnalité modérée, avec des baisses surtout en mars et en novembre pour certains sites.

Avec une capacité totale de 285 à 296 places et un taux d'occupation proche de 90 %, seules 25 à 40 places se libèrent réellement chaque mois, alors que l'on compte en moyenne 359 demandeurs distincts mensuels, soit 10 fois plus que le nombre de places disponibles. Cette tension structurelle s'explique notamment par la faible rotation des

Taux d'occupation mensuel et par villes des places 115



publics, mais aussi par la présence de familles, dont l'orientation est plus complexe en raison de structures parfois peu adaptées à leurs besoins. Traduisant une fois encore une inadéquation structurelle entre l'offre et la demande. Cela contribue à expliquer des taux d'occupation légèrement plus bas sur certains sites, comme Narbonne, non pas par manque de demande, mais par inadéquation entre les profils des ménages et les solutions d'hébergement disponibles (augmentation du nombre de famille ces dernières années).

○ Demandes non pourvues

Typologie de ménage

Face aux 33 % de demandes pourvues, 2025 comptabilise **67 % de demandes non pourvues**.

- 2 083 personnes (81% des demandeurs ; 1484 ménages) ont eu au moins une réponse défavorable à leur demande d'hébergement.
- 1 559 personnes distinctes ont formulé une ou plusieurs demandes d'HU dans l'année **sans jamais** obtenir de place (1069 ménages).

Si les personnes seules sont celles qui sont le plus hébergées par le 115. Ce sont aussi celles qui essuient le plus de refus.

- 71 % des ménages (754 sur 1 069 ménages) n'ayant aucune demande d'HU pourvue sur l'année sont des personnes isolées.
- Principalement les hommes seuls qui représentent 55 % des ménages sans solution d'hébergement (588 sur 1 069).
- Et pour cause, 70 % des hommes seuls appelant le 115 n'ont obtenu aucun hébergement sur l'année (588 sur 842 hommes seuls en demande d'HU).
- Les femmes seules, quant à elles, sont 45 % à ne se voir proposer aucune solution d'hébergement sur l'année (166 sur 373 femmes seules en demande d'HU).

*En 2025, 61 %
des personnes
appelant le 115
n'ont eu aucune
réponse positive
à leur demande
d'hébergement*

La situation semble également tendue pour les familles avec enfants qui n'ont aucune solution d'hébergement 115 dans 55 % des cas (186 familles sur 338 familles avec enfant en demande d'HU).

- Les femmes seules avec enfants sont 87 à ne pas être hébergées sur l'année soit 52 % d'entre elles (87 sur 167).

La question des mineurs

Face à l'augmentation et l'enjeu des mineurs à la rue (cf. Baromètre enfants à la rue) il nous faut observer combien restent sans solution d'hébergement.

- 73 % ont eu au moins un refus (409 sur 563 mineurs en demande).
- Plus d'un mineur sur deux n'a eu aucune solution d'hébergement sur l'année (57%).

En 2025, 322 mineurs n'ont eu aucune solution d'hébergement dans l'année

Motif du refus

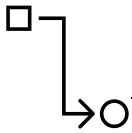
Quelle que soit la catégorie de population en demande d'hébergement d'urgence, le motif de refus varie peu et reste stable depuis au moins quatre ans. Il est essentiellement le fait du 115 :

64 % des appels au 115 sont refusés par le 115

- Dans plus de 9 appels refusés sur 10 — 96 %, le 115 est à l'origine du refus (6352 appels refusés par le 115 sur 6618 appels refusés).
- Comme les années précédentes, l'absence de place disponible/compatible avec le ménage représente 85 % des refus 115 (5606 appels).
- 7 % des refus sont expliqués par le fait que la personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était (483). Principalement des familles avec enfants qui essuient 70 % de ce type de refus (336 appels).
- 2 % la personne ne relève pas du 115. Là aussi surtout des familles avec enfants dans 69 % des cas.
- 0,4% des demandes (32) ont été refusés par la structure, le bailleur ou l'établissement d'accueil ou bien lié au comportement de l'utilisateur.

Les refus en provenance de l'utilisateur concernent 266 appels. Soit 4 % des refus. 3 % des appels. Une situation stable depuis 3 ans. Tout comme les motifs de refus usager :

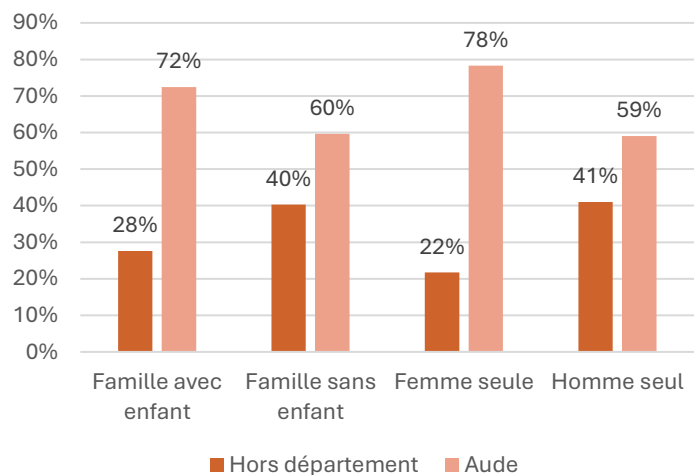
- Un tiers des appels refusés par l'utilisateur (30%) concerne un refus de la proposition.
- Dans 25 % la personne refuse, car elle a trouvé une autre solution.
- Dans 25 % des appels refusés par l'utilisateur, l'éloignement géographique est mis en cause.



Comme nous l'avons déjà souligné, l'analyse des parcours résidentiels et de l'accès au logement des demandeurs reste très complexe, principalement en raison du manque de données disponibles. Toutefois, la mise en œuvre de la PRULO devrait permettre une amélioration significative des statistiques sur ces enjeux à l'avenir.

En attendant, certains éléments déjà disponibles nous permettent quelques observations. A commencé par la mobilité géographique d'une partie des appelants 115.

Origine géographique des appelant 115 (en % des ménages)



Mobilité géographique

D'une façon générale, 35 % des appelants 115 ont été enregistrés sur SI-SIAO en dehors du territoire audois.

- Les hommes seuls apparaissent comme les plus mobiles, car ils sont 41 % à avoir été enregistré pour la première fois dans un autre département.
- À l'inverse, les familles et les femmes seules, sont à plus de 70 % enregistrés pour la première fois sur le département.

Les publics davantage enregistrés hors département (notamment les hommes seuls et les familles sans enfant) sont aussi souvent ceux qui rencontrent le plus de refus au 115, car ils sont moins prioritaires dans l'accès à l'hébergement que les familles avec enfants ou les mineurs. Leur mobilité géographique accrue peut également traduire des parcours d'errance plus longs et une pression plus forte sur le dispositif, ce qui augmente mécaniquement le risque de non-mise à l'abri.

À l'inverse, les publics majoritairement enregistrés dans l'Aude (familles avec enfants, femmes seules, mineurs) bénéficient plus souvent de réponses positives, en cohérence avec les critères de priorisation du dispositif (notamment hôtelier).

Les sorties et motifs de fin de prise en charge

Le graphique ci-contre révèle un système d'urgence (le 115) fonctionnant comme un sas, avec des issues très diverses :

- Début février 2026, 203 personnes sont toujours hébergées par le 115 après une prise en charge débutée en 2025. Soit 21 % des personnes ayant eu une prise en charge. Cela indique qu'une part importante des personnes n'a pas encore quitté le système d'urgence.

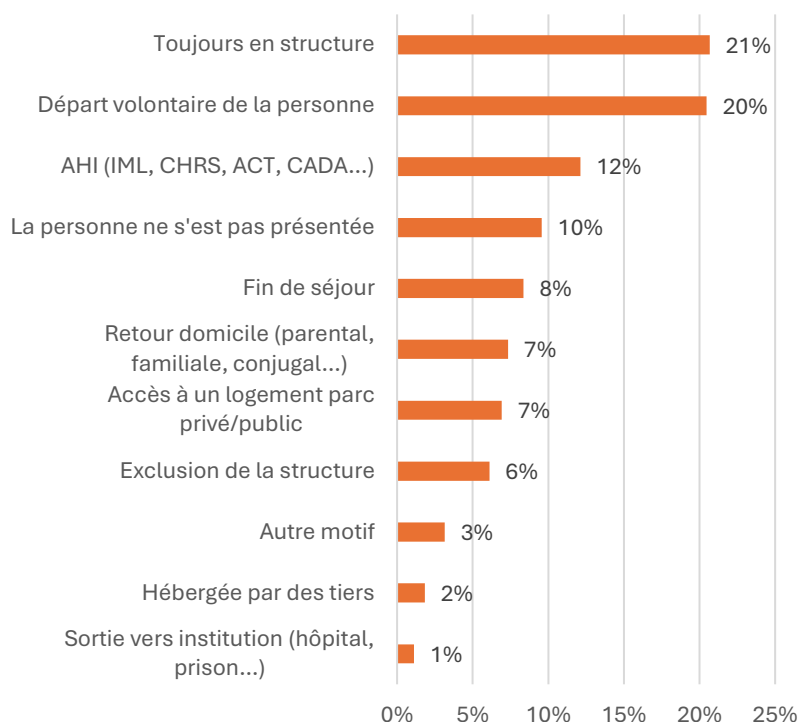
Une part non

négligeable et un indice de plus illustrant la pénurie de solutions de logement durable et la possible transformation de l'urgence en habitat de fait.

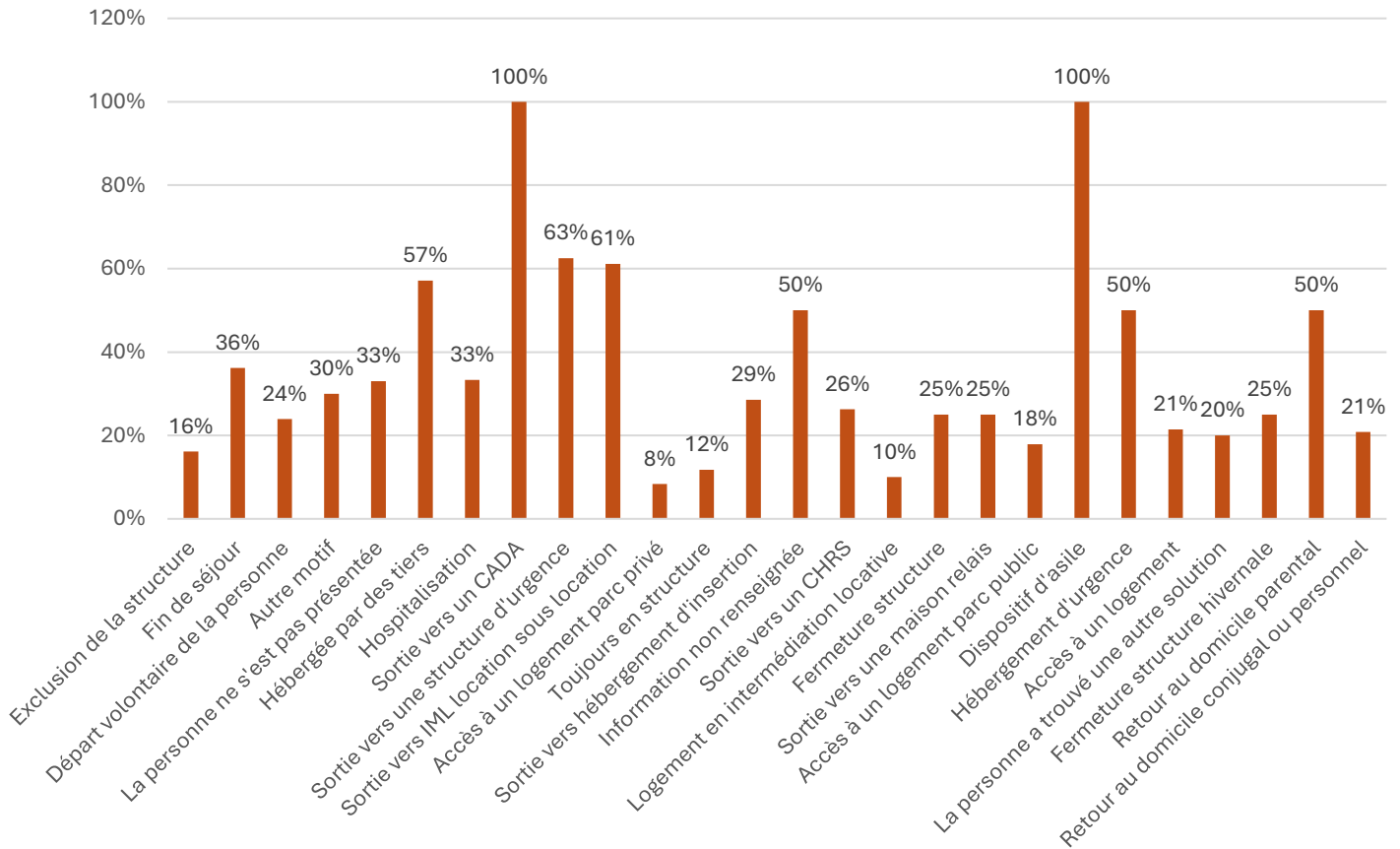
- La part importante (20 %) des « départs volontaires » est également à interroger tant ils peuvent revêtir des réalités différentes : conditions inadéquates, un manque de perspectives, ou une solution alternative non recensée.
- Les sorties positives AHI ou logement (AHI, parc privé ou public) représentent 19 % des sorties. Soit 186 personnes (7 % des demandeurs) qui accèdent à une forme de stabilité de logement. Sans pour autant être totalement sortie du système d'accompagnement pour celles en AHI.

Ajoutons que 31 % des personnes hébergées en 2023 ont rappelé le 115 en 2024 et/ou en 2025. Pour eux, la prise en charge 115 n'a été qu'une mise à l'abri sans que la question de l'instabilité résidentielle, qui animait la demande, n'ait trouvé de solution. Le graphique ci-après recense pour chaque motif de fin de prise en charge en 2023, la part des personnes ayant recontacté le 115 au moins une fois les années suivantes. Des données à prendre avec prudence étant données les faibles effectifs — au total, 371 personnes avec une prise en charge en 2023 ont rappelé, au moins une fois, au cours des années suivantes.

Principaux motifs de fin de PEC (en % des personnes avec une prise en charge 115)



Répartition des motifs de fins de prise en charge 2023 des personnes ayant rappelé le 115 par la suite



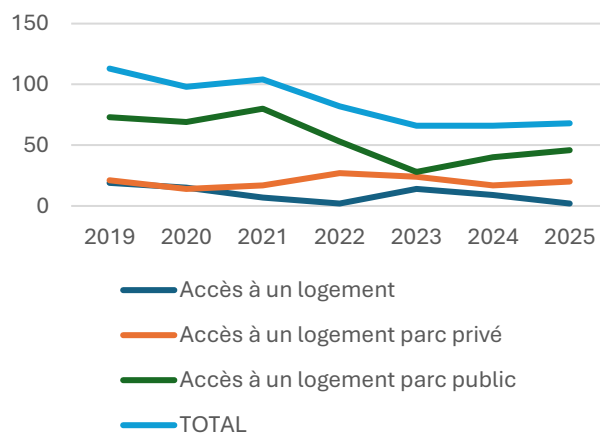
Lecture : Sur 100 personnes ayant eu une fin de prise en charge en 2023 au motif d'accès à un logement parc public, 18 ont recontacté le 115 au moins une fois au cours des deux années suivantes. En valeurs absolues, cela concerne 5 personnes parmi les 28 ayant une sortie en 2023 vers un logement parc public.

L'analyse des sorties vers du résidentiel (privé ou public) nous permet de pointer les difficultés croissantes d'accès logement.

Très simplement, les sorties d'HU vers du logement baissent continuellement depuis 2019. Elle stagne pour les sorties vers du parc privé. Alors même que la demande augmente très significativement sur la période.

Toutes formes de logement confondu, l'accès au logement à la suite d'un hébergement HU passe de

Evolution des sorties HU vers du logement (en personnes distinctes)



10 % en 2019 à 6 % en 2024 et 2025. (Les chiffres 2025 doivent encore être consolidés, car 21 % sont toujours en structure au moment où nous rédigeons ce rapport).

Une situation qui met en lumière la complexité des trajectoires résidentielles, bien au-delà de la seule précarité, et qui interroge directement les politiques du logement (cf. encart consacré au logement dans l'Aude).

Les parcours de logement

Il est actuellement, très compliqué, voire impossible, de connaître les trajectoires et « sorties » des personnes ayant appelé le 115 sans avoir de prise en charge.

Cependant, nous pouvons nous pencher sur le nombre de personnes rappelant le 115.

- Au cours de l'année tout d'abord. Ainsi, 285 personnes ont formulé au moins deux demandes à 3 mois d'intervalles au moins (11%).
- D'une année sur l'autre ensuite. De cette façon, 1 085 personnes avaient déjà contacté le 115 par le passé. Essentiellement des hommes seuls appelant depuis Narbonne.
- Parmi ces 1 085 personnes, 295 (30%) avaient contacté le 115 pour la première fois en 2024. 152 pour la première fois en 2023 (14%). 142 en 2022 (13%). Une autre façon de présenter les choses serait de dire que 10 % des personnes ayant contacté le 115 pour la première fois en 2023 n'avaient toujours pas de solution d'hébergement 2 ans plus tard.

Par ailleurs, une mission de suivi des entrées en logement a été mise en place pendant l'année — A partir de septembre. Les premiers éléments indiquent que sur les 43 ménages contactés suite à leur entrée dans un logement autonome :

- 9 sont dans le parc privé
- 34 vivent dans un logement parc public (79 %)
- 6 ont pu trouver un emploi (21 % des situations connues)
- 6 ont un accompagnement social
- 5 ont des problématiques liées au logement (voisinage, sinistre...)
- 6 ont des problématiques budgétaires
- 14 n'ont pas répondu aux sollicitations du SIAO (33 %)

Il est à noter que les éléments autour de cette mission seront consolidés au cours de l'année 2026 afin de rendre plus lisible les trajectoires de logement.

Le Logement dans l'Aude¹⁶

Dans l'Aude, la question du logement est marquée par de fortes tensions liées à la structure même du parc résidentiel. Le territoire se caractérise par une part importante de résidences secondaires et par le développement des locations touristiques, qui réduisent l'offre de logements accessibles à l'année. Dans ce contexte, le parc de logements sociaux apparaît particulièrement sous pression, peinant à répondre aux besoins des ménages, notamment les plus modestes, et révélant des enjeux majeurs en matière d'équilibre et d'accès au logement.

Un parc résidentiel structuré autour de la propriété occupante et des résidences secondaires

- Comme le montre l'INSEE (*Insee, Recensement de la population 2020.*) Entre 1968 et 1999, le nombre des résidences principales a été multiplié par deux quant celui des résidences secondaires l'a été par cinq.
- L'Aude est le 8^{ème} département en terme de résidence secondaire.
 - 1 logement sur 4 est une résidence secondaire.
- Une montée des logement vacants.
 - 11% de logement vacant à Carcassonne
 - 11 % dans les pyrénées audoises
 - 13% dans la communauté de commune Piège Lauragais Malpère
 - 5 % de logement vacant depuis plus de deux ans (3,5% en France)
- En terme de statut d'occupation, les Audois sont propriétaires à 64 %

Un parc locatif accapré par les usages touristiques

- Une offre de locations temporaires concentrée sur Carcassonne, Narbonne et le littoral
 - Majoritairement des petits logements
- Environ 4 % des logements de Narbonne et Carcassonne sont en location de courte durée (type AIRbnb...) (Source :AIRdna, novembre 2025)
- Face à un parc vieillissant (45 % des logements audois ont été construit entre 1945 et 1990. 24 % avant 1946), les locations saisonnières peuvent apparaître comme une solution pour louer un bien dont le DPE ne permettrait pas une location classique.

Un parc social en tension

- Dans l'Aude le parc locatif social représente 8,5 % des residences principales contre 15 % au niveau national
- Un taux de rotation en diminution depuis 2017. Passant de 12,5 % à 8,4 % en 2024. Or, comme l'écrit le remarque le plan départemental de l'Habitat et d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de l'Aude: "Un taux de rotation bas traduit un parc locatif social avec peu de mouvements, donc peu de sortants et d'entrants. Un taux de rotation qui diminue signifie ainsi une contraction progressive de l'accessibilité du parc".

¹⁶ Sauf mention contraire les chiffres présentés ici proviennent du nouveau plan département pour l'habitat



Conclusion

Les données 2025 du 115 dans l'Aude confirment une crise structurelle du mal-logement qui dépasse largement la seule question de l'hébergement d'urgence. Avec 2 561 personnes distinctes ayant sollicité le 115 (9 886 demandes), le département reste durablement installé à un niveau élevé de précarité résidentielle. En sept ans, le nombre de demandeurs a augmenté de 30 %, tandis que les capacités d'hébergement ont augmenté de 13 % sur la même période. Cette discordance alimente mécaniquement la saturation du système.

L'indicateur le plus préoccupant concerne les enfants. En 2025, 562 mineurs ont été concernés par une demande d'hébergement d'urgence, soit une hausse de 31 % depuis 2019, et 165 d'entre eux ont dormi au moins une fois dans la rue ou dans des lieux non prévus pour l'habitat, un chiffre en progression de 85 % sur la période. Plus encore, 57 % des mineurs n'ont obtenu aucune solution d'hébergement dans l'année. Ainsi, l'absence de protection résidentielle des enfants n'est plus une exception, mais tend à devenir une composante ordinaire du sans-abrisme dans le département.

La situation des familles avec enfants, et en particulier des femmes seules avec enfants, illustre cette vulnérabilité accrue. Elles représentent une part croissante des primodemandeurs (71 % en 2025), mais plus d'une famille avec enfants sur deux n'a obtenu aucune mise à l'abri dans l'année alors même que 31 % des personnes vivant en famille avec enfants déclarent avoir subi des violences.

À l'autre extrémité du spectre, les hommes seuls incarnent la chronicisation du sans-abrisme. En 2025, un homme seul sur deux appelant le 115 avait déjà sollicité le dispositif par le passé, et 70 % d'entre eux n'ont obtenu aucune solution d'hébergement dans l'année.

La mise en place de la PRULO a permis de mieux objectiver ces parcours en recentrant l'analyse sur les personnes plutôt que sur les flux d'appels. La plateforme ainsi créée confirme que la saturation du 115 ne provient pas uniquement d'un afflux de nouveaux publics, mais également d'un blocage structurel des sorties. En 2025, seuls 38 % des demandeurs ont été hébergés au moins une fois, contre 44 % en 2022, et à peine 19 % des sorties correspondent à un accès à un logement ou à une solution d'hébergement pérenne. Plus d'un cinquième des personnes hébergées en 2025 étaient encore dans le dispositif début 2026. Signe d'une transformation progressive de l'urgence en habitat durable par défaut ?

Enfin, la géographie du mal-logement se recompose. Le Narbonnais concentre désormais plus de demandeurs que Carcassonne, avec une hausse de 82 % du nombre

de mineurs en sept ans, alors même que l'offre d'hébergement reste majoritairement localisée ailleurs. Cette inadéquation territoriale accentue encore les refus liés à l'absence de places compatibles avec la composition des ménages.

En définitive, les données 2025 montrent que le 115 fonctionne de plus en plus comme un sas sans issue, dans un contexte où 61 % des demandeurs n'obtiennent aucune solution et où les enfants restent massivement sans protection résidentielle. Comme le souligne le Baromètre enfants à la rue, cette situation s'inscrit dans un contexte national marqué par la pénurie de logements sociaux, la hausse des loyers dans le parc privé et l'augmentation des expulsions locatives. L'urgence sociale ne peut plus être pensée comme un simple filet de sécurité temporaire : elle révèle désormais un effondrement en amont des politiques du logement, et en aval, un risque majeur de reproduction intergénérationnelle de la précarité.

À défaut d'une relance massive de la production de logements très sociaux, d'une régulation effective du marché locatif privé et d'un renforcement des dispositifs de prévention des ruptures (impayés, violences, sorties d'institutions), l'objectif de « zéro enfant à la rue » apparaît aujourd'hui hors de portée. Et, plus largement, c'est la promesse même de l'État social (garantir à chacun un socle minimal de sécurité résidentielle) qui se trouve mise à l'épreuve par la transformation durable de l'urgence en mode ordinaire de gestion du mal-logement.

Observatoire Social

Partie II : Insertion





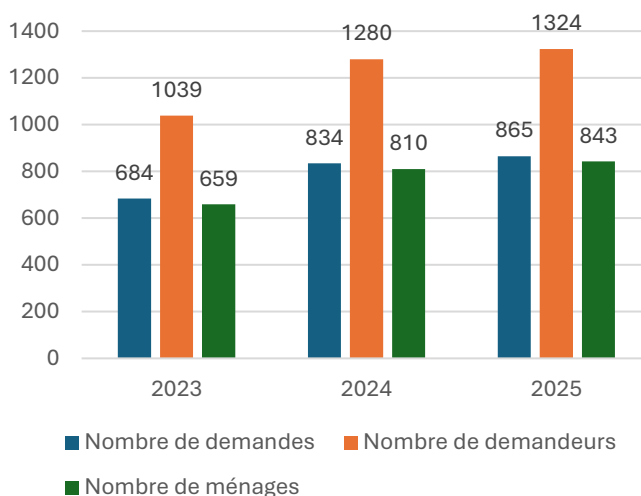
Demande d'hébergement logement insertion

○ Les demandes

2025 enregistre une légère hausse des demandeurs insertion (+4 % par rapport à l'année précédente). 1 324 contre 1 280 l'année dernière. Dans le même temps, et très logiquement, le nombre de nouvelles demandes augmente dans des proportions semblables. 865 contre 834. Ainsi, sur les 865 demandes examinées :

- 14 % (118) ont été refusées par la commission.
- 86 % (747) ont été validées comme admissibles.
- 219 situations complexes observées dans le cadre de la commission (25 %)

Evolution de la demande d'hébergement insertion (sur base des demandes 2025)

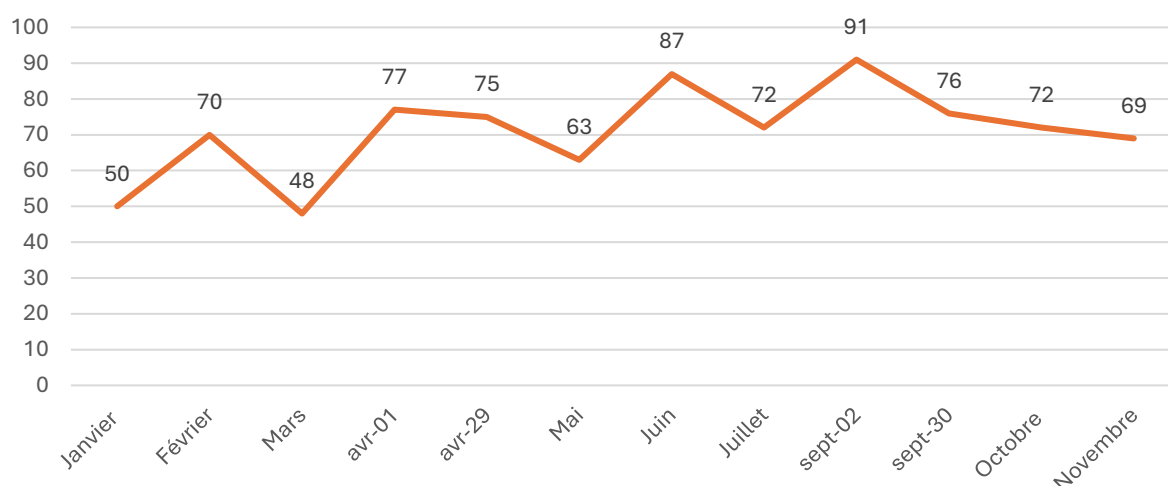


Parmi les 843 ménages ayant formulé une demande en 2025 :

- 130 ont eu une entrée effective soit 15 %
 - 209 personnes
 - S'ajoutent 80 ménages dont la demande datait de 2024 (513 jours, 128 personnes)
 - 10 datant de 2023 (11 personnes)
 - 2 de 2022 (2 personnes)
- 29 % ont annulé leur demande :
 - 248 ménages
 - 420 personnes
 - 255 jours en moyenne après la demande
 - S'ajoutent 230 ménages avec une demande datant de 2024 (331 personnes)
 - 17 de 2023 (18 personnes)
- 332 sont toujours sur liste d'attente au 16 janvier 2026.
 - Soit 39 % de la file active 2025
 - 504 personnes

- Avec une demande active depuis 142 jours en moyenne
- À ces 332 dossiers s'ajoutent 39 datant de 2024 (498 jours en moyenne depuis la demande pour 53 personnes).
 - 3 dossiers de 2023 qui concernent 7 personnes. 852 jours en moyenne se sont écoulés depuis leur première demande.

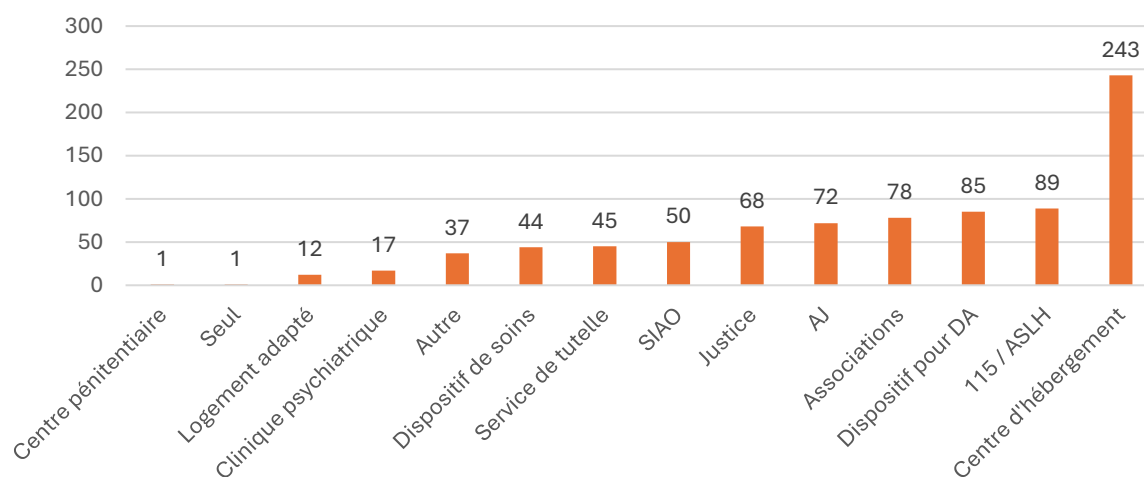
Répartition mensuelle des nouvelles demandes (en nombre de dossiers)



○ Services prescripteurs et orientations

Sur l'ensemble des 843 ménages ayant formulé une demande insertion en 2025, 20 % ont été prescrit par une structure/service hors du département (165 ménages). Identique à 2024. Montrant une fois de plus, la tension constante sur ses dispositifs tant au niveau départemental que national.

Organisme orienteur (en nombre de ménages)



Les 678 autres ménages ont été orientés par des partenaires prescripteurs du département et dont les principaux sont répertoriés dans le graphique ci-dessus.

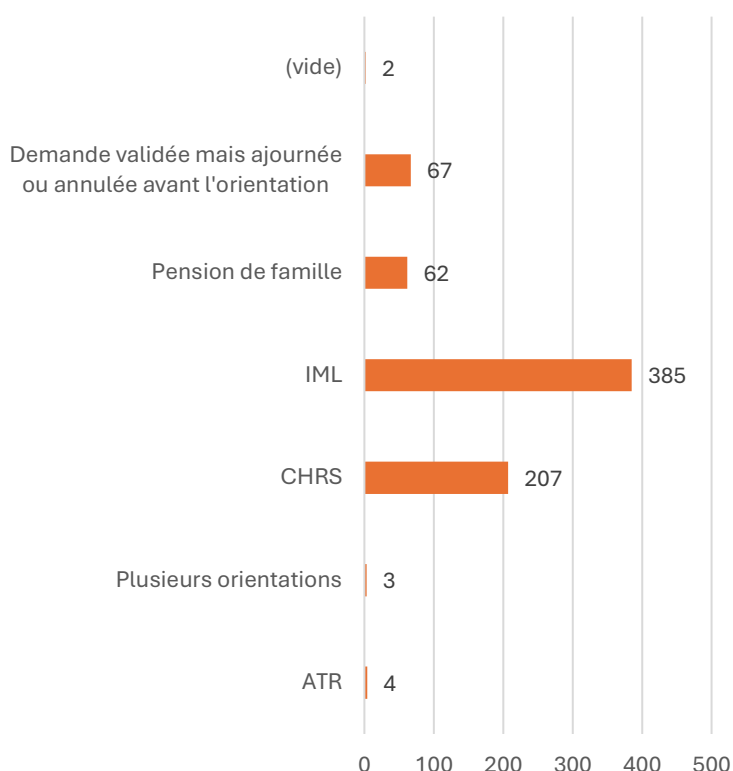
Note : les partenaires ayant orienté un ou deux ménages ne figurent pas dans le graphique. Cela concerne 32 ménages orientés, 26 structures.

Concernant les orientations à présent et en nous concentrant exclusivement sur les ménages avec un dossier recevable (730)

L'IML et le CHRS sont les deux dispositifs qui reçoivent le plus d'orientations. Respectivement, 53 % (385 ménages) et 28 % (207). (Majoritairement des personnes seules — 82 % en CHRS et 65 % des orientations IML). Soit 276 personnes vers le CHRS et 676 personnes vers de l'IML.

Pour mémoire, le département compte 353 places en IML et 126 places en CHRS.

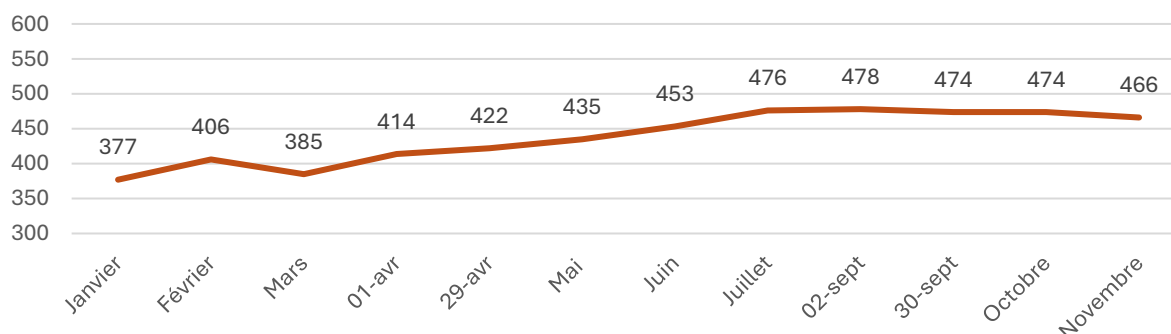
Répartition des orientations CPO (en nombre de ménages)



○ Liste d'attente et durée d'attribution

Chaque mois, 438 dossiers en moyenne se trouvent sur liste d'attente.

Nombre de dossiers sur liste d'attente



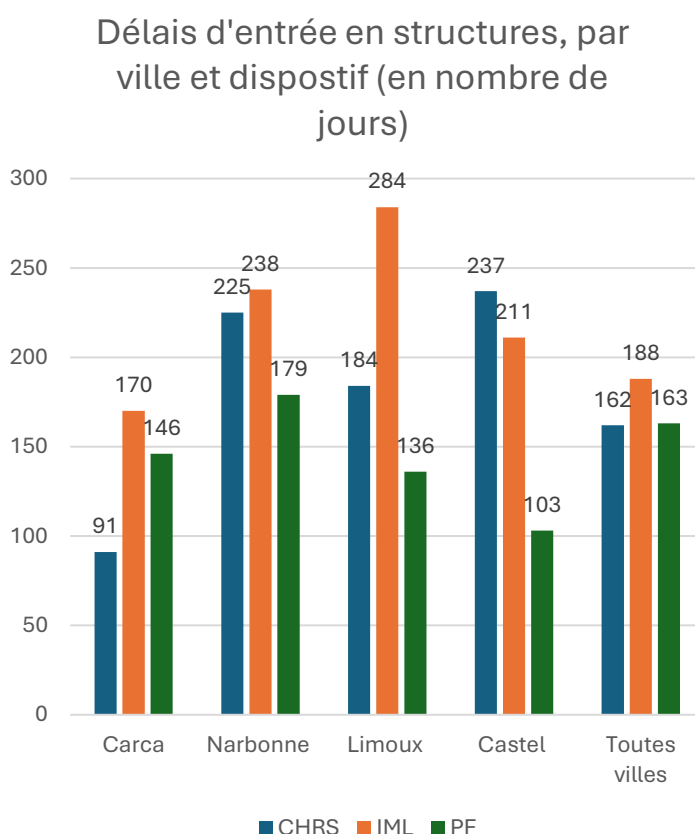
Comme nous l'expliquions lors de l'analyse des demandes 115, les sorties d'urgences vers de l'hébergement/logement sont rendues difficiles du fait des délais d'attribution de plus en plus longs. En témoigne, en premier lieu, le nombre de dossiers laissé sur liste d'attente à chaque commission (cf. graphique ci-dessus, +90 dossiers en un an). En second lieu, le nombre de jours qui sépare la demande insertion et l'orientation d'une place. Puis la demande de l'attribution.

Les chiffres ci-après prennent en compte l'ensemble des dossiers et plus uniquement les demandes effectuées en 2025.

- 144 jours en moyenne et toutes structures confondues entre la demande et l'orientation.
 - 158 jours pour les orientations vers du CHRS
 - 147 jours vers de l'IML
 - 5 jours ATR
 - 112 jours vers de la pension de famille
- 174 jours en moyenne et toutes structures confondues entre la demande et l'entrée
 - 171 jours pour les ménages entrés en CHRS
 - 193 jours concernant les entrées vers l'IML
 - 76 jours pour l'ATR
 - 127 jours pour les entrées en pension de famille

Ces données chiffrées sont à pondérer avec le nombre de dossiers éligibles à un dispositif mis sur liste d'attente, puis annuler souvent à cause de la temporalité trop importante avant une attribution. Ces ménages ne sont pas comptabilisés dans les données ci-avant.

Les dates d'annulation correspondent souvent aux dates d'attributions. Cela s'explique simplement : c'est lors de l'appel pour signifier qu'un logement leur est attribué que les personnes annulent leur demande. L'urgence que constitue l'absence de



logement oblige les publics à trouver des solutions par elles-mêmes. Solution plus ou moins pérenne puisque 10 % des ménages ayant annulé leur demande en insertion en 2023 ont recontacté le 115 au cours des deux années suivantes.

De ce fait, il nous apparaît plus logique de laisser cet aspect de côté et de nous centrer uniquement sur les dates d'attributions.

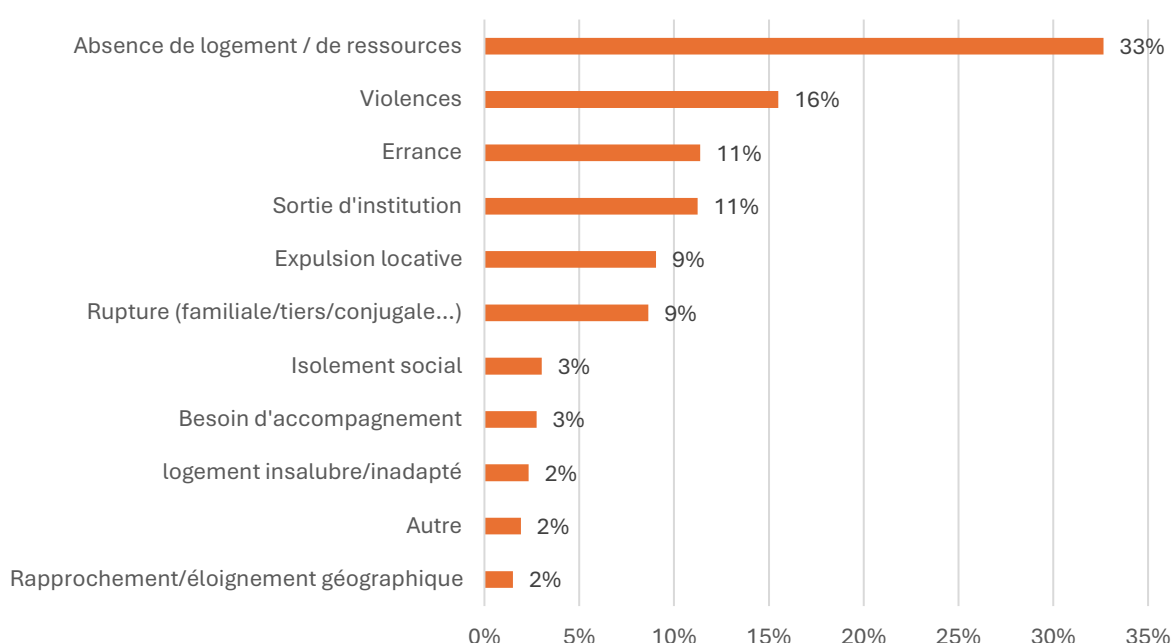
○ Motifs de la demande

Sur l'ensemble des dossiers recevables, les motivations à la demande d'hébergement insertion sont présentées dans le graphique ci-dessous.

Là encore, on retrouve des motivations proches de celle observée chez les appelants 115. Et l'analyse des motivations de demandes d'hébergement en IML, CHRS, PF met en évidence une prédominance nette de la précarité résidentielle et économique. Aussi, l'absence de logement ou de ressources représente à elle seule 33 % des situations. Cela relève avant tout d'une privation matérielle directe plus que d'une simple difficulté sociale ponctuelle. À ce titre, l'hébergement répond à une urgence résidentielle et économique (en inadéquation avec les durées d'attributions qui ont tendance à s'allonger)

Les violences constituent le second motif (16 %), soulignant l'importance de la fonction de protection. L'hébergement joue ici un rôle de mise à l'abri et de protection, au-delà de la seule question du logement.

Motifs des demandes d'hebergement insertion (en nombre de ménages)



Les ruptures de parcours (errance, sortie d'institution, ruptures familiales ou conjugales, expulsions locatives), illustrent des moments de bascule dans les trajectoires individuelles. Ces données montrent que l'hébergement intervient souvent à un moment charnière de bascule et mettent en évidence les fragilités des parcours résidentiels.

À l'inverse, les motifs liés à la mobilité géographique ou à l'inadaptation du logement restent marginaux. Ces données confirment que l'hébergement répond avant tout à des situations de vulnérabilité aiguë et de désaffiliation sociale.

146 dossiers réceptionnés décrivent une problématique de santé mentale. Soit 17 % des demandes de 2025

○ Réévaluation CPO

114 dossiers ont été revu dans le cadre des réévaluations de la liste d'attente CPO.

- 48 positionnés sur du CHRS
 - 2 de plus de 2 ans (2 entretiens physiques)
 - 2 mises à jour avec des éléments probants
 - 2 bascules du CHRS vers de l'IML
 - 1 démarche vers du logement autonome
 - 18 entre 1 et 2 ans
 - 9 mises à jour
 - 28 de moins d'un an
 - 7 mises à jour
 - 1 changement de demande (CHRS vers IML)
- 53 vers de l'IML
 - 4 de plus de 2 ans (2 entretiens)
 - 2 mises à jour
 - 1 démarche vers du logement autonome
 - 23 entre 1 et 2 ans
 - 9 mises à jour
 - 1 changement de positionnement de l'IML vers une PF
 - 2 démarches vers du logement autonome
 - 26 de moins d'un an
 - 10 mises à jour
 - 1 démarche vers du logement autonome
- 3 vers de la pension de famille
 - 3 de moins d'un an
 - 1 mise à jour avec des éléments probants

10 dossiers n'étaient pas encore positionnés au moment de la réévaluation dont :

- 4 avec une demande validée depuis plus d'un an (moins de deux)
- 6 avec une demande de moins d'un an

○ Motif de refus et annulations

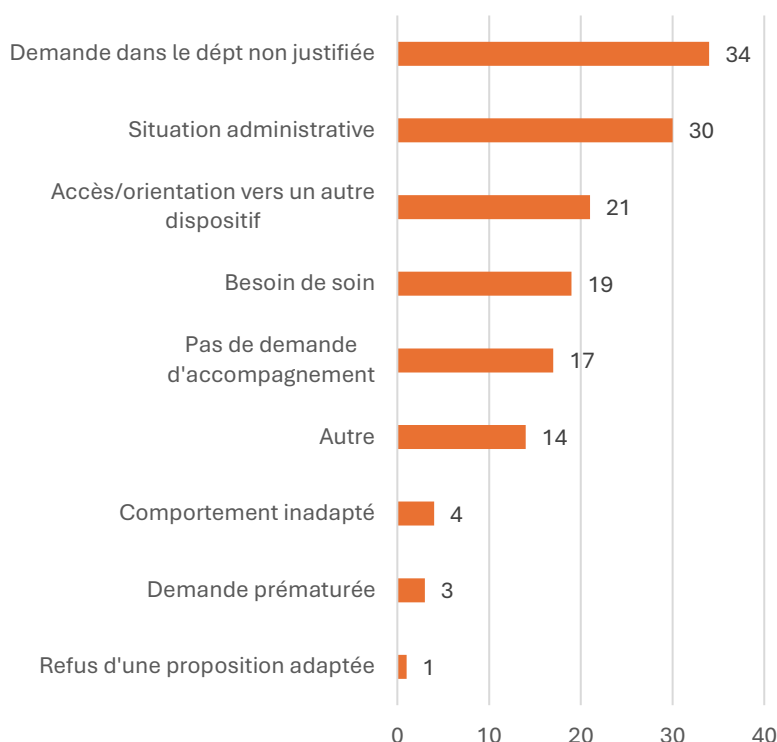
Motif de refus

En 2025, 143 demandes d'insertion ont été refusées par la commission. 113 demandes de l'année (2025), 30 datant des années précédentes.

Les 143 motifs de refus sont consignés dans le graphique ci-contre.

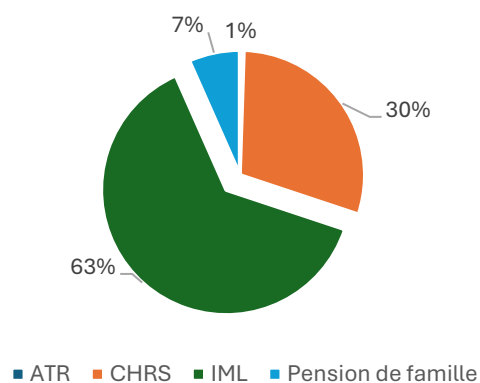
Ils sont liés, en majorité, à des critères d'éligibilité et d'adéquation du dispositif, davantage, par exemple, qu'à des problématiques comportementales.

Motif de refus (en nombre de ménage)



Annulations

Part des annulations en fonction des orientations



- 4 demandes prématurées
- 5 ont trouvé une autre solution

Parmi les 730 ménages avec une demande validée, on dénombre en continuité de traitement de la demande 196 dossiers annulés (26%). Dans le détail :

- 54 ménages ont annulé après validation, car ils ont pu accéder à un logement autonome. En 2024, 76 ménages avaient annulé pour ce motif
- 75 dossiers ont été classé sans suite
- 42 annulations par le ménage sans plus de précision
- 19 ont annulé pour accéder à un autre dispositif

- 2 personnes sont décédées

Les annulations concernent principalement les demandes orientées vers les IML. Ce qui est sans doute à mettre au regard de la tension particulière autour de ces structures.



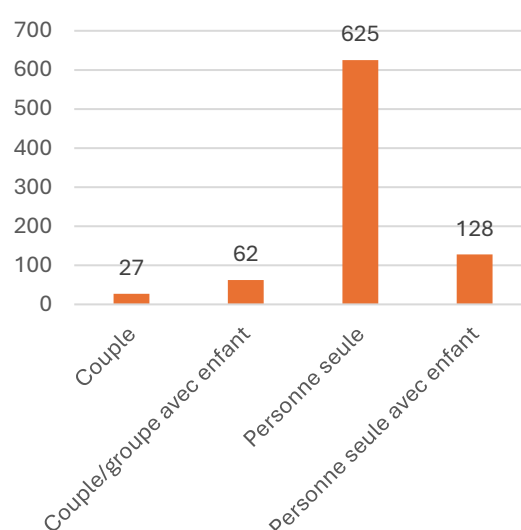
Les chiffres présentés ci-après s'appuient sur les nouveaux demandeurs uniquement.

Ces précisions faites, constatons que la grande majorité des demandeurs d'insertion sont des **personnes seules**. 74 %. Et **principalement les hommes** seuls qui représentent un peu moins de la moitié (49 %) des demandeurs avec 418 personnes.

393 des ménages en demande d'hébergement insertion en 2025 (47 %) avaient formulé au moins une demande d'HU par le passé.

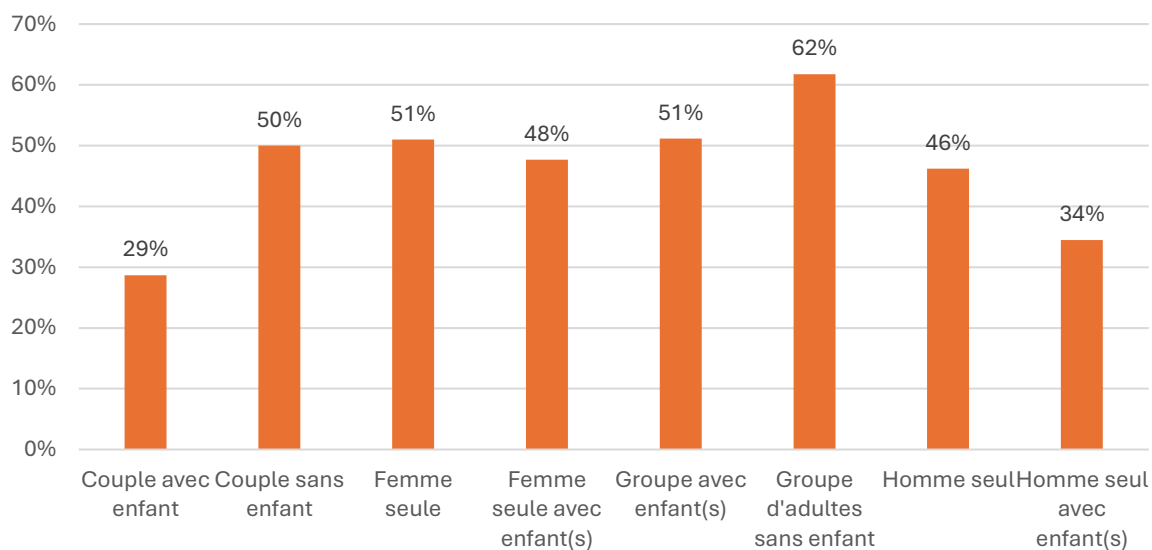
Typologie des ménages

Typologie des ménages en demande d'hébergement insertion (en nombre de ménages)



Une structuration du public en recherche d'hébergement proche de la situation que nous connaissons chez les appelants 115. Et pour cause, **47 % des personnes en demande d'hébergement avaient formulé une demande d'HU** par le passé. Un chiffre en nette hausse par rapport à l'année dernière. Et relativement homogène selon les catégories de ménage considérées. Le graphique ci-dessous permet de visualiser cette situation, en exposant la part des personnes ayant formulé une demande d'HU avant leur demande insertion.

Part des personnes ayant contacté le 115 avant leur demande insertion



○ Genre

- 55% des demandeurs sont des hommes
- 45 % de femme

○ Âge

- L'âge médian est légèrement supérieur à l'âge médian des demandeurs d'HU. Il est ici de 43 ans. 44 en excluant les mineurs du calcul.
- Par ailleurs, le SIAO comptabilise 395 mineurs en demande d'hébergement insertion en 2025.

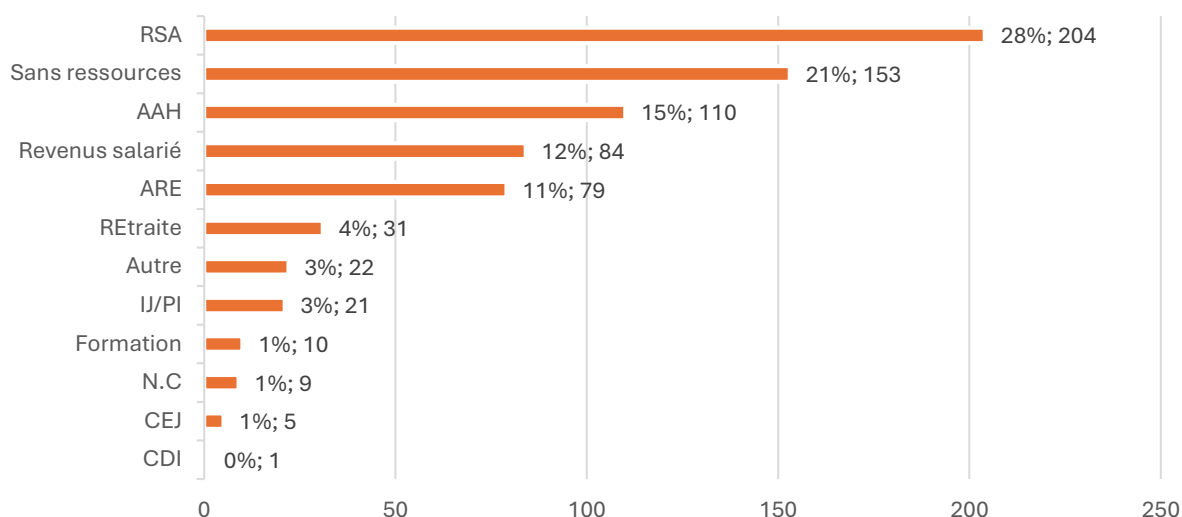
○ Ressources

L'analyse des ressources des ménages met en évidence une forte précarité économique. Une majorité des ménages perçoivent des minima sociaux, principalement le RSA (28 %) et l'AAH (15 %).

Par ailleurs, 21 % des ménages sont sans ressources, ce qui confirme la vulnérabilité importante du public accompagné. Les revenus issus de l'activité restent minoritaires, avec 12 % de revenus salariés et 11 % bénéficiant de l'ARE.

Les autres situations (retraite, IJ/PI, formation, CEJ ou autres ressources) représentent des parts plus marginales. L'infime proportion de titulaires de CDI parmi les demandeurs souligne la faible stabilisation professionnelle du public. Dans l'ensemble, et très logiquement, ces données traduisent un public confronté à des situations économiques fragiles.

Types de revenus des demandeurs (en part des ménages)



L'analyse croisée des ressources des ménages et des dispositifs d'orientation met en évidence des profils différenciés selon les modalités d'accueil.

En CHRS, le public accueilli est majoritairement composé de ménages sans ressources (48 %) et bénéficiaires du RSA (23 %), traduisant une forte précarité économique. Ce dispositif apparaît ainsi comme celui mobilisé prioritairement pour les situations les plus vulnérables et les moins stabilisées financièrement.

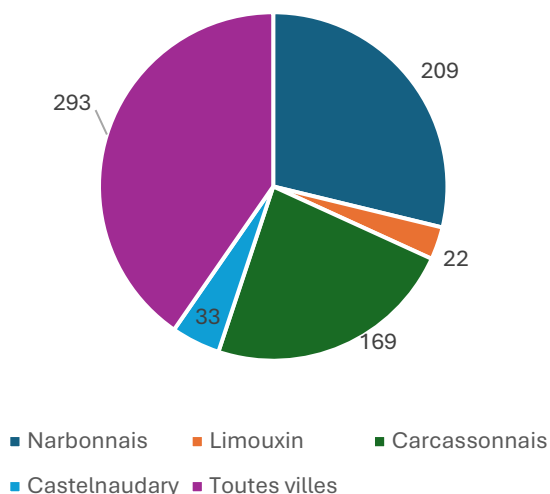
En IML, les ménages présentent des ressources plus diversifiées, avec une part importante de bénéficiaires du RSA (35 %), mais également de revenus salariés (15 %) et de l'ARE (13 %). L'IML semble ainsi concerner des publics disposant de ressources, même modestes, compatibles avec un accès au logement dans une logique d'insertion.

En pension de famille, le profil est plus stabilisé et marqué par des ressources pérennes : AAH (44 %), retraites (16 %) et RSA (16 %). Cela confirme la vocation du dispositif à accueillir des personnes disposant de revenus durables, mais modestes, souvent en situation d'isolement ou de fragilité.

Concernant l'ATR, les orientations concernent principalement des ménages percevant des IJ/PI (43 %) ou le RSA (29 %).

○ Ville de la demande

Répartition géographique des villes demandées (en nombre de ménages)



Le graphique ci-contre présente les villes demandées par les ménages en 2025. Et, comme pour l'urgence, **le Narbonnais et le Carcassonnais concentrent plus de la moitié des demandes**. 52 % des ménages.

L'absence de desiderata géographique représente quant à lui 40 %.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition géographique des orientations ne met pas en évidence de différences marquées selon les dispositifs mobilisés. Les principaux volumes se concentrent

sur le Narbonnais et le Carcassonnais quel que soit le dispositif (CHRS, IML ou pension de famille). Les zones à plus faible densité de demandes, comme le Limouxin ou Castelnaudary, présentent également des volumes proportionnellement similaires d'un dispositif à l'autre.

Ainsi, le choix du dispositif apparaît davantage déterminé par la situation et les besoins des ménages que par une logique territoriale spécifique.

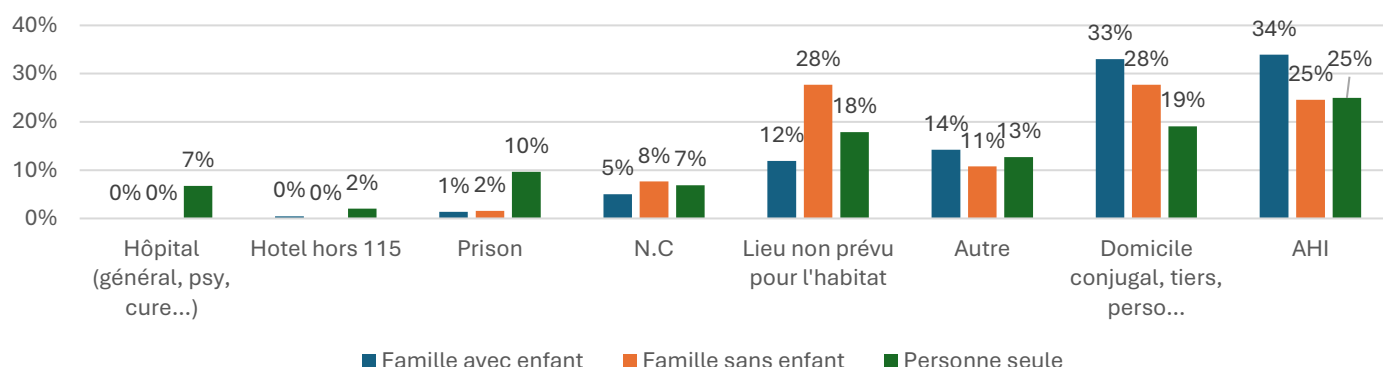
L'obligation d'élargir la zone géographique des demandes, dès lors qu'une prise en charge au titre du 115 est en cours, joue un rôle important dans les demandes orientées « toutes villes ». Cela permet de désengorger en partie les localisations tendues comme Carcassonne et Narbonne. Pour autant, la plupart des orientations à Limoux et Castelnaudary se font « à défaut » et cela interroge sur la capacité/l'envie ensuite des bénéficiaires de s'intégrer et de s'investir pleinement dans un lieu de vie non choisis.

○ Situation au moment de la demande

L'examen des situations résidentielles au moment de l'instruction de la demande éclaire les conditions de logement des ménages et rend compte de l'urgence de leur situation. 148 ménages (18 %) se trouvaient dans un habitat de fortune (squat, rue, abri de fortune...), en nette progression depuis l'année dernière (+36 %). On trouve parmi ces personnes, comme pour l'hébergement d'urgence, une surreprésentation des hommes seuls.

Il semble, de plus, y avoir une augmentation du nombre de personnes issu de l'AHI parmi les demandeurs d'hébergement insertion. Soulignant la continuité de parcours d'accès au logement et le travail important engagé autour de la fluidité des parcours.

Lieu où le ménage à dormi la veille de sa demande insertion (en % du nombre de ménages)



Le graphique interroge enfin et comme c'était déjà le cas en 2024, sur la part importante des demandes issues de sorties d'institutions, hôpitaux, centres pénitentiaires (7 % des demandes) et jusqu'à 10 % chez les personnes seules.



Analyse des demandes par dispositifs

En 2025, le SIAO comptabilise 217 entrées en structure insertion (210 ménages). À noter que 7 ménages ont changé de structure en cours d'année. Leurs entrées sont donc comptabilisées dans chacune des structures. Il en va de même pour les orientations qui peuvent impliquer plusieurs structures. Dans ce cas, toutes les orientations/placement sont également prises en compte.

Enfin, au 17 février 2026, 534 personnes étaient hébergées en insertion depuis 353 jours en moyenne.

○ CHRS

207 nouveaux ménages ont été placés sur un dispositif CHRS. Ce qui représente 28 % des demandes. Toutes années confondues, c'est 345 ménages qui ont, en 2025, un placement vers du CHRS.

Sans surprise, les deux villes les plus demandées sont Narbonne (17%) et Carcassonne (21%). Toutefois, les demandes portées sur plusieurs villes sont majoritaires et représentent 56 % des demandes.

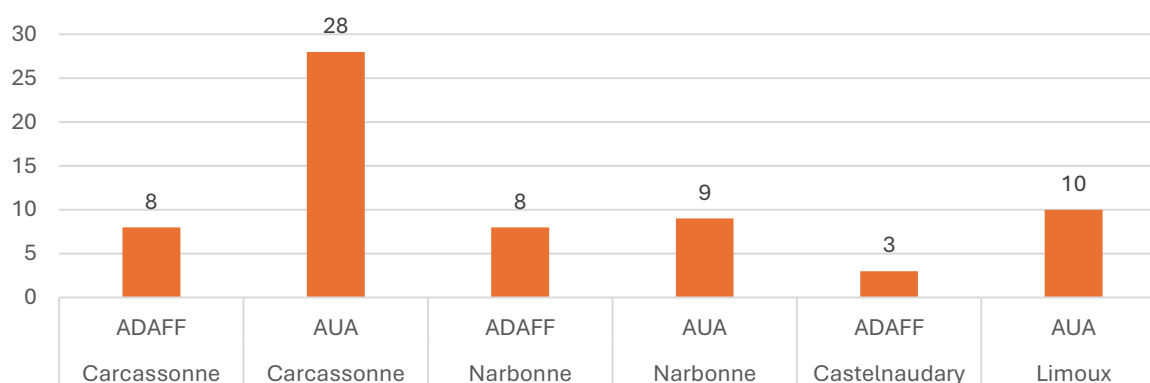
Par ailleurs, 62 % des logements recherchés sont de type individuel.

Répartition des typologies de logement CHRS recherchées par ville (en nombre de ménages)							
	Diffus	Coll	T2/T3	T3/T4	T4/T5	T5	N.C
Narbonnais	27	1	5	2			
Carcassonnais	25	12	2	3			1
Toutes villes	66	26	12	8	2		2
Castelnaudary et alentour	7		1			1	
Limoux	4						
Total général	129	39	20	13	2	1	3

Au total **64 ménages ont eu une entrée en CHRS** (66 entrées). Dans le détail on observe :

- 42 ménages avec une demande en 2025
- 19 de 2024
- 3 de 2023

Répartition des entrées en CHRS par structure (en nombre d'entrées)



Carcassonne concentre le plus grand nombre d'entrées (36). Principalement porté par AUA qui prend en charge 71 % des entrées en CHRS.

D'autre part, les CHRS diffus et collectifs sont les types de dispositifs qui ont accueilli le plus de ménage en 2025. 24 ménages dans les deux cas. Les CHRS regroupés totalisent 13 entrées. Pour 7 entrées, la qualification du CHRS n'est pas connue. Des attributions à

mettre en regard avec le nombre de places existantes par dispositif et les temps moyens de prise en charge. Ainsi le département dispose de :

- 14 places en collectif
- 74 en diffus
- 38 en regroupé

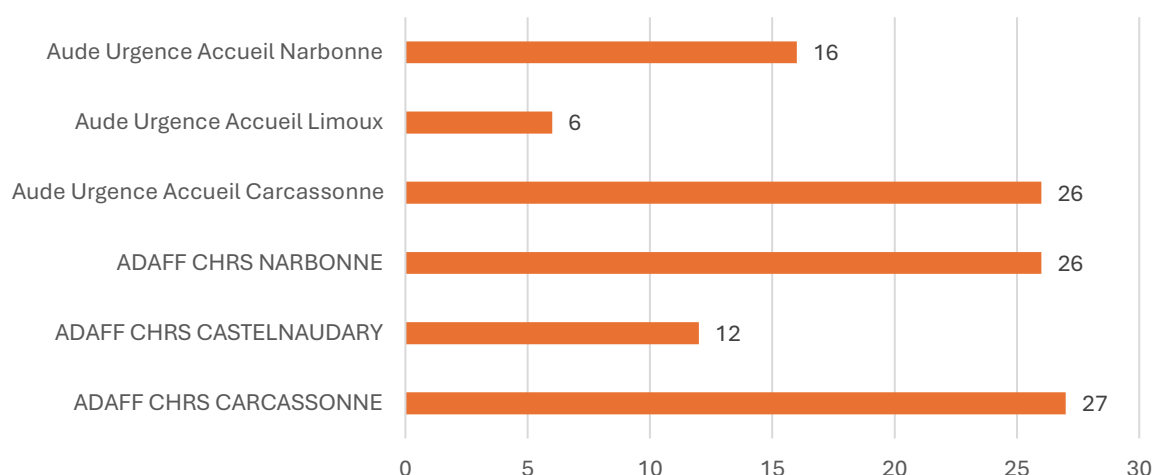
Pour des prises en charge qui durent en moyenne :

- 165 jours en collectif
- 490 jours en diffus
- 463 jours en regroupé

De ce fait, les CHRS diffus et collectif ont accueilli un nombre équivalent de ménages en 2025 (24 chacun), mais cette apparente similitude masque des logiques de fonctionnement très différentes. Le dispositif collectif, avec seulement 14 places et une durée moyenne de prise en charge courte (165 jours), se caractérise par une forte rotation et joue un rôle de réponse rapide. À l'inverse, le diffus, malgré une capacité bien plus importante (74 places), enregistre le même nombre d'entrées en raison de durées d'accompagnement beaucoup plus longues (490 jours), limitant la fluidité des parcours. Le regroupé s'inscrit dans une logique proche du diffus, avec des séjours longs et un nombre d'entrées plus faible. Ainsi, le système apparaît complémentaire, mais marqué par une tension sur les dispositifs à accompagnement long, susceptibles de freiner l'accès à de nouveaux ménages.

Au 17 février 2026, 114 personnes, 70 ménages étaient hébergés en CHRS dans le département. Depuis 275 jours en moyenne.

Nombre de personnes en CHRS par structure au 17 février 2026 (en nombre de personnes)



○ IML

Au cours de l'année, 587 ménages ont eu un placement sur un dispositif d'intermédiation locative. Dont 385 nouvelles demandes.

Le Narbonnais reste le secteur le plus demandé, concentrant 35 % des demandes. Comme pour le CHRS, les demandes sans desiderata géographiques ou orientées vers plusieurs villes sont nombreuses et concernent 33 % des demandes.

Des logements individuels sont recherchés dans la majorité des cas.

	Indiv	T2/T3	T3/T4	T4/T5	T5 et +	N.C	Total général
Narbonnais	89	26	12	4	1	1	133
Carcassonnais	54	16	22	7	2	1	102
Toutes villes	86	20	12	8	1		127
Castelnaudary	8	4	3	1			16
Limoux	5		2				7
Total général	242	66	51	20	4	2	385

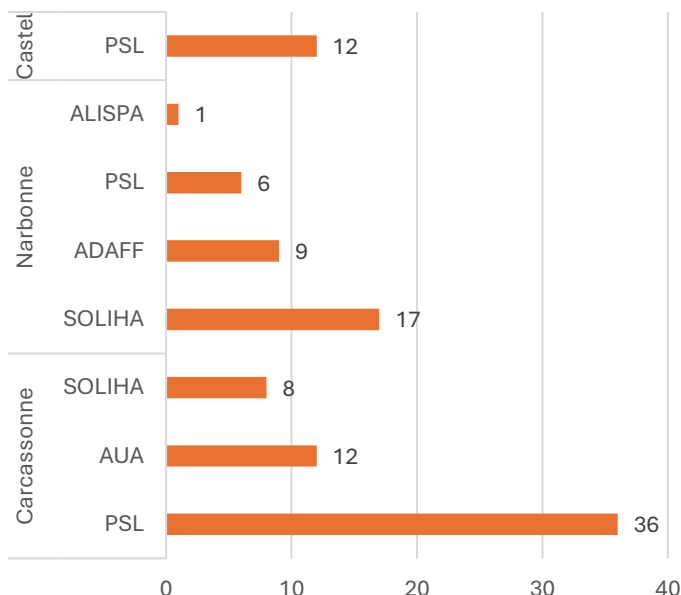
Parmi ces 385 nouvelles demandes, **65 sont effectivement entrées en intermédiation locative**. Au total, sur l'année, le SIAO recense 113 entrées.

- 65 entrées en 2025
- 41 entrées datant de 2024
- 5 de 2023
- 1 en 2022

S'ajoutent aux données du graphique ci-contre, les entrées SOLIHA à Limoux (1), Luc sur Orbieu (2), Coursan (1), Sigean (2), Trèbes (2), Lézignan (1), Port la Nouvelle (1). Les entrées PSL à Quillan (1) et Conques sur Orbieu (1). Ainsi qu'une entrée ALISPA sur Gruissan.

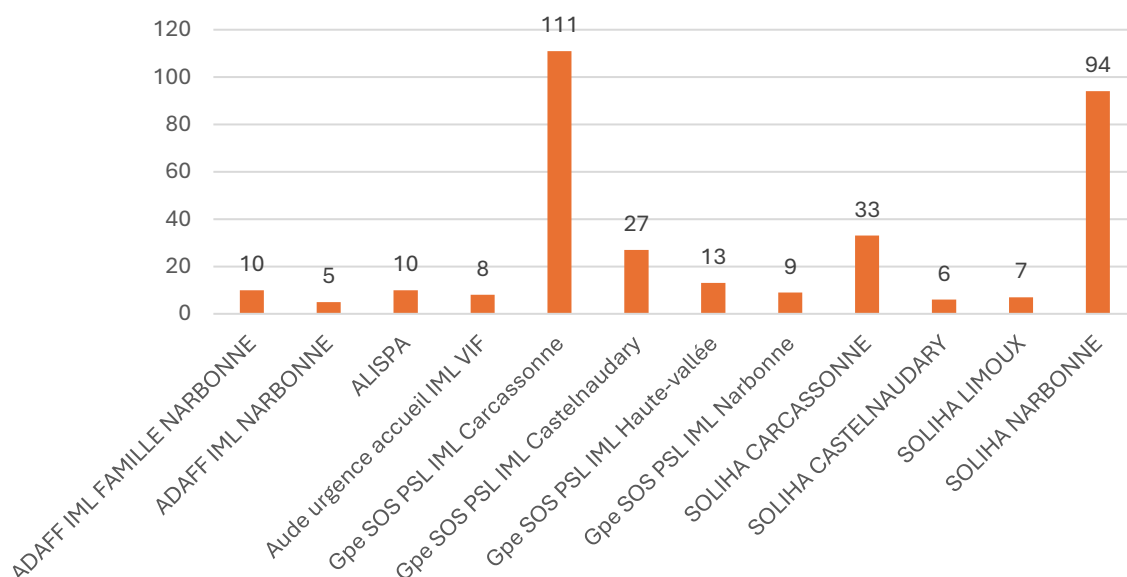
Précisons que 5 glissements de baux ont été opérés entre SOLIHA et ALISPA. Hors CPO donc.

Répartition des entrées en IML par structure (en nombre d'entrées)



Au 17 février, 333 personnes étaient hébergées en IML dans l'Aude. 189 ménages logés depuis 325 jours en moyenne.

Répartition du nombre de personnes en IML par structure
au 17 février 2026 (en nombre de personnes)

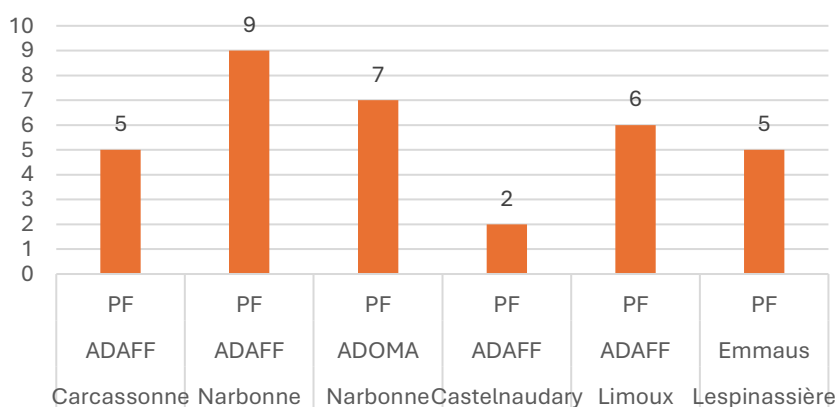


○ Pension de famille

Au cours de l'année, 78 ménages ont été placés vers une pension de famille. Parmi elles, 62 sont des nouvelles demandes. Par ailleurs, le SIAO comptabilise **34 ménages entrés** toutes années de demande confondue. Avec dans le détail :

- 21 entrées de 2025
- 13 de 2024

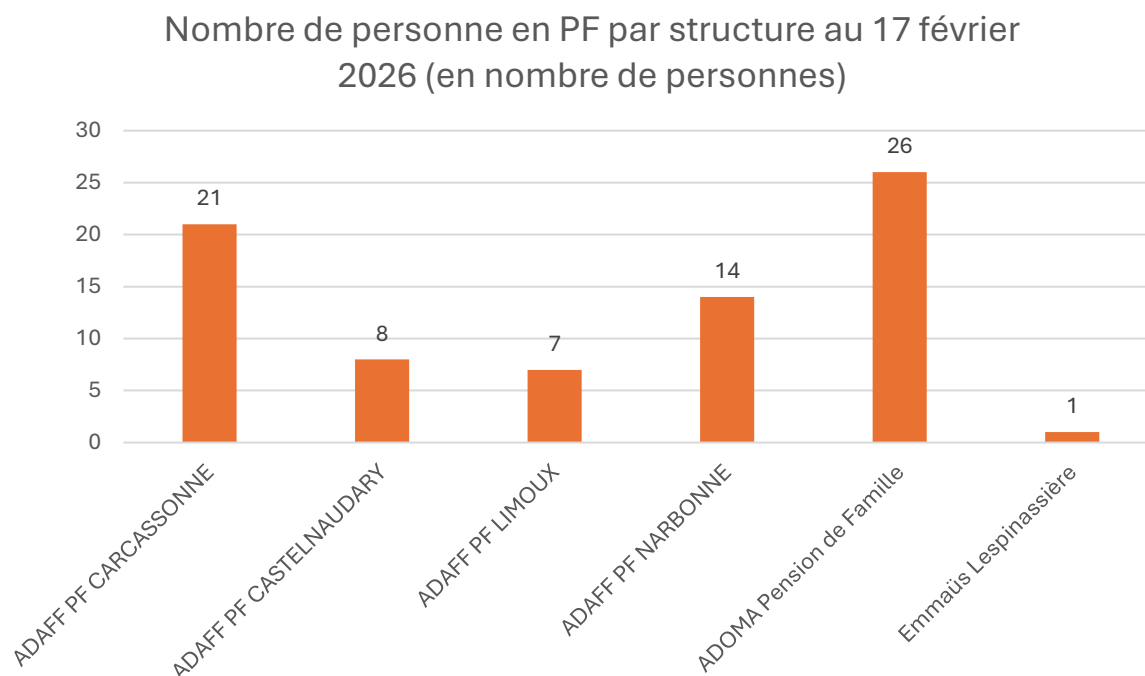
Répartition des entrées en pension de
familles par structure (en nombre
d'entrées)



Le Narbonnais est la région la plus demandée, plébiscitée par 32 % (20) des ménages 2025 orientés vers une pension de famille. Le Carcassonnais (Lespinassière) 24 %. Enfin, les ménages sans desiderata géographique sont 16 % (10).

- Le limouxin 15 % (9)
- La région de Castelnaudary 8 % (5 ménages)

Au 17 février 2026, 77 personnes étaient logées en pension de famille. Depuis 594 jours en moyenne.



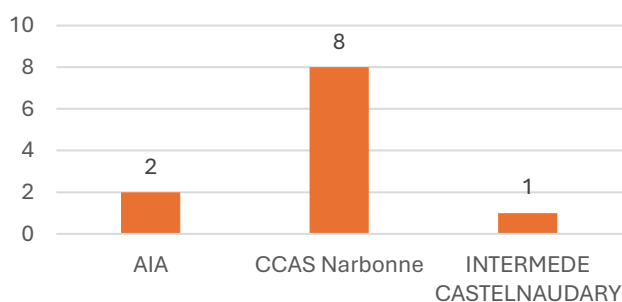
○ ALT 1 CCAS Narbonne

Le dispositif ALT1 du CCAS de Narbonne se distingue des autres solutions de logement adapté par ses critères d'orientation spécifiques. L'accès à ce dispositif est en effet conditionné par deux situations principales :

- Être victime de violences conjugales ou intrafamiliales et disposer de perspectives de relogement ;
- Être inscrit sur la liste d'attente du SIAO Insertion (pour un hébergement ou un logement adapté) et se trouver en situation de mal-logement.

Afin de répondre efficacement aux situations d'urgence, ces critères s'accompagnent d'une procédure d'orientation assouplie. Comme pour le SIAO, des orientations hors commission sont possibles pour traiter rapidement les cas les plus critiques.

Répartition par structure des personnes en ALT au 17 février 2026 (en nombre de personnes)

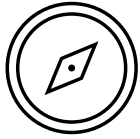


Il n'y a eu en 2025 aucune orientation spécifique vers de l'ALT du CCAS. Cependant on comptabilise 1 entrée qui a évolué en début d'année 2026 vers une entrée en IML. Au 17 février 8 personnes sont logées au CCAS de Narbonne. Depuis 422 jours en moyenne.

- ALT 1 : Appartement thérapeutique relais (ATR)

Il y a eu 8 placements vers des ATR en 2025 parmi elles, 1 est entrée via Intermède à Castelnaudary.

Il y a, au 17 février 2026, 11 personnes logées en ALT sur le département.



Conclusion

Les données 2025 révèlent une tension persistante sur les dispositifs d'hébergement et de logement adapté, marquée par une **hausse des demandes (+4 % en 2025)** et des **délais d'attribution qui s'allongent** (174 jours en moyenne entre la demande et l'entrée. 144 jours en moyenne en 2024).

Les dispositifs CHRS et IML restent les plus sollicités, concentrant respectivement 28 % et 53 % des orientations.

Cependant, les listes d'attente importantes (438 dossiers en moyenne par mois) et les annulations fréquentes (26 % des dossiers validés) soulignent la difficulté à répondre à la demande, malgré une volonté d'adaptation et de diversification des solutions. Les motifs de demande, dominés par la précarité économique et les violences, confirment le rôle crucial de l'hébergement comme filet de sécurité pour des publics en situation de vulnérabilité aiguë.

Observatoire Social

Partie III : Logement social



Missions du SIAO11 CL3P

- o Le SIAO en tant que guichet unique HLM enregistre, actualise et s'assure de la complétude de l'ensemble des demandes de logement social des personnes hébergées en HU/CHS/CHRS ou logement adapté du département. Le SIAO après enregistrement sur le SNE, se rapproche du référent afin de s'assurer qu'un CP soit envoyé au plus vite, ou pour connaître les motifs de la non-demande de labélisation.
- o Via un formulaire dédié, il est demandé à chaque référent de retourner au SIAO avec signature et accord de la personne la demande de labellisation au titre du contingent préfectoral, pour tous les ménages « prêts* » à intégrer un logement autonome (* ressources et demandes adaptées aux besoins et capacités, autonomie ou étayage en place pour permettre l'accès et le maintien en logement).
- o Afin d'alimenter la CL3P, il est demandé chaque mois à l'ensemble des structures un recensement des situations en attente de logement social, labélisé au titre du contingent (typologie-villes et ou quartiers demandés/ ressources/ préconisation d'accompagnement/ informations complémentaires en lien avec la demande de logement).
- o Pour l'Aude, il a été décidé dans le cadre du PDALHPD, que seraient présentées en CL3P toutes les situations des personnes hébergées en centre d'hébergement et logement adapté dès labellisation hormis pour les ménages prise en charge dans un dispositif de logement adapté (passage en CL3P au bout de 3 mois de labélisation). Pour les autres critères des publics prioritaires du PDALHPD.
- o Les demandes sont ensuite présentées en CL3P à l'ensemble de la commission, et s'ensuit des échanges pour faciliter le positionnement en commission d'attribution logement (complément d'informations / demande de mesure d'accompagnement/ critère d'urgence/véhiculé/ travail autour de l'élargissement de la demande/ réflexions pour solutionner les freins périphériques...)
- o Est envoyé à la suite de chaque commission un compte rendu à l'ensemble des bailleurs, afin qu'ils puissent « piocher » dans ce vivier en toute connaissance des demandes ; et à chaque référent, afin que soient exposées aux personnes accompagnées les demandes et/ou inquiétudes des bailleurs sociaux, et pouvoir les retravailler en amont de la prochaine CL3P.

Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD (CL3P)

Membres : la DDETSPP, le Conseil départemental, le SIAO, les bailleurs sociaux du département, Service Action logement, les responsables des mesures d'accompagnement logement, ...

- Qu'est-ce que la CL3P ? : les différents acteurs du PDALHPD (Etat, CD, bailleurs sociaux, associations) proposent une mobilisation coordonnée de leurs différents outils et contingent en vue de favoriser l'accès au logement des ménages recensés dans les critères de la loi égalité citoyenneté avec un système de priorisation.
- La saisine de la CL3P permet : une analyse partagée de la demande formulée, au regard de la situation de chaque demandeur/la mobilisation des contingents des différents réservataires/le recours si besoin à des mesures d'accompagnement vers ou dans le logement/une visibilité pour les bailleurs des publics prioritaires.
- Fréquence : 1 commission/mois



La demande de logement social

En 2025, **324 situations** différentes ont été vues dans le cadre du SIAO logement (608 personnes). Ce qui correspond à une **augmentation de 8 %** des situations vues dans l'année par rapport à 2024 (300).

En 2025, 175 dossiers sont vus en moyenne chaque mois. Une augmentation de 90 % en 3 ans.

Parmi les 324 situations étudiées :

- 2 avaient un premier passage en CL3P datant de 2021
- 8 de 2022
- 24 de 2023
- 111 de 2024
- 179 de 2025 (soit 55% des demandes vues en CL3P). En 2024, 64 % des demandes examinées en commission étaient étudiés pour la première fois. Cette différence est imputable en partie au fait qu'il y a eu, en 2025, un peu moins de demandes étudiées pour la première fois qu'en 2024 alors que le nombre total de situations vues a, quant à lui, augmenté).

Par ailleurs :

- 100 dossiers dont la demande a été renouvelée en 2025.
- 149 enregistrés au contingent préfectoral

○ Ville et type de logement demandés

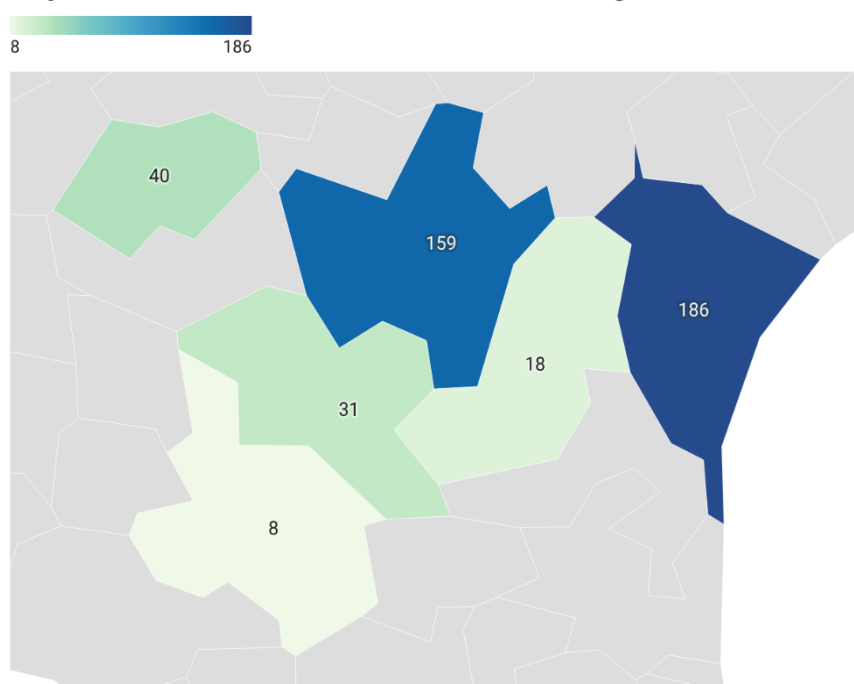
Ville

Narbonne et Carcassonne sont les deux villes les plus demandées. Comptant chacune respectivement pour 42 % et 36 % des demandes. L'analyse des demandes de logement social — utilisant la méthode de comptage multiple (ainsi si un ménage demande plusieurs villes, chaque ville est comptée. Cela traduit l'attractivité des territoires plus que les besoins immédiats. Cf. carte ci-dessous) — met en évidence une forte concentration des souhaits sur les deux principaux pôles urbains du territoire : Le Grand Narbonne et Carcassonne Agglo, qui regroupent à eux seuls la grande majorité des occurrences. Cette polarisation traduit l'attractivité des secteurs urbains en matière d'emploi, de services et de transports, ainsi qu'une tension plus marquée sur le parc

social (le taux de proposition pour Narbonne est de 39 % contre 47 % pour Carcassonne¹⁷).

Les intercommunalités intermédiaires, Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (40 demandes) et Limouxin (31 demandes) comptabilisent respectivement (40 et 31 demandes).

Répartition territoriale des demandes de logement sociaux



Créé avec Datawrapper

Enfin, les communautés de communes plus rurales Région Lézignanaise Corbières Minervois (18 demandes) et Haute-Vallée de l'Aude (8 demandes) concentrent un volume plus limité de demandes, reflétant une pression moindre ou une attractivité plus diffuse s'expliquant par :

- Un bassin d'emploi plus restreint
- Une moindre desserte en transports
- Un profil plus rural
- Un parc social moins identifié par les demandeurs
- Une présence minimale de dispositifs AHI

Typologie de logement

Le tableau ci-dessous met en évidence une forte concentration géographique sur le Narbonnais (38,3 %) et le Carcassonnais (29,3 %), qui regroupent à eux seuls plus des deux tiers de la demande, tandis que le Castelnaudary et environ (7,1 %) et surtout le Limouxin (1,5 %) présentent une pression nettement plus faible¹⁸. Près d'un quart des

¹⁷ Les taux de propositions sont ici calculés selon la méthode des comptages multiples. Si une demande de logement social contient Narbonne et Carcassonne, chaque ville est comptabilisée. Ainsi, cette demande aura 57 % de chance de se voir proposer un logement à Carcassonne et 39 % à Narbonne.

¹⁸ Ici, et comme dans le tableau « répartition territoriale des types de logements sociaux demandés », les demandes ont été regroupées en territoire, ainsi une demande vers Limoux et Narbonne comptera comme « toutes villes ».

demandeurs (23,8 %) n'expriment aucun desiderata géographique, ce qui constitue un levier potentiel.

Sur le plan des typologies, la demande est très majoritairement orientée vers les petites surfaces : les T2 représentent 41

	T1	T2	T3	T4	T5	T6+	Total général
Carcassonnais	23	37	20	12	1	2	95
Castelnaudary et environ	5	12	5	1			23
Limouxin	1	2	2				5
Narbonnais	33	56	22	10	3		124
Toutes villes	26	26	12	6	7		77
Total général	88	133	61	29	11	2	324

% des demandes et les T1 27 %, soit 68 % pour ces deux catégories cumulées, traduisant une prédominance de personnes seules ou de petits ménages (cf. chapitre suivant : les demandeurs). À l'inverse, les logements familiaux (T4 et plus) ne concentrent que 13 % des demandes, les T5 et T6 restant marginaux. Ces éléments soulignent une tension prioritaire sur les petites typologies, particulièrement dans les secteurs du Narbonnais et du Carcassonnais, et suggèrent que la stratégie de mobilisation de l'offre devrait cibler en priorité les T1 et surtout les T2 dans ces territoires.

Propositions, acceptations et tension sur le logement social

Il y a eu, en 2025, 160 propositions de logement social. 14 ménages ayant reçu plusieurs propositions, après en avoir refusé une par exemple. Ce sont donc **146 ménages qui ont reçu une proposition de**

Taux de proposition de logement social par typologie et secteur géographique							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6+	Total général
Carcassonnais	39%	51%	70%	42%	0%	100%	52%
Castelnaudary et environ	20%	17%	60%	100%	-	-	30%
Limouxin	0%	0%	100%	-	-	-	40%
Narbonnais	21%	29%	73%	70%	67%	-	39%
Toutes villes	54%	42%	75%	67%	29%	-	52%
Total général	35%	36%	72%	59%	36%	100%	45%

logement. Soit 45 % des ménages en demande de logement social.

Parmi les 160 propositions formulées, 115 ont été acceptées et 45 refusées.

- 8 refus abusifs
- 3 légitimes
- Les autres motifs de refus ne sont pas connus
- 8 ont accepté une autre proposition

Ainsi sur les 146 ménages ayant eu au moins une proposition, 79 % en ont accepté une.

L'analyse des taux de proposition et des taux d'acceptation révèle une tension structurelle sur le territoire, particulièrement pour les petites typologies et dans les secteurs fortement peuplés.

Nous l'avons vu, **les T1 et T2 représentent une majorité des DLS** (68 %). Cependant, le taux de proposition pour ces typologies est faible (35 % pour les T1, 36 % pour les T2). Traduisant une forte tension autour de ses types de logement en particulier.

En comparaison, les T3 et T4, moins demandés, bénéficient de taux de proposition plus élevés (72 % et 59 %) et d'un taux d'acceptation également élevé, indiquant que l'offre répond bien à ces besoins intermédiaires.

Territorialement, **le Narbonnais et le Carcassonnais concentrent la majorité des demandes** (38 % et 29 %), mais disposent de taux de proposition

Taux d'acceptation par typologie de logement et secteur géographique							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6+	Total général
Carcassonnais	78%	84%	79%	100%	-	100%	84%
Castelnaudary et environ	100%	50%	100%	0%	-	-	71%
Limouxin	-	-	100%	-	-	-	100%
Narbonnais	43%	88%	88%	86%	100%	-	81%
Toutes villes	79%	82%	33%	75%	100%	-	70%
Total général	71%	83%	75%	82%	100%	100%	79%

relativement bas (39 % et 52 %), tandis que les ménages mobiles (« toutes villes ») ont un accès plus équilibré à l'offre. Les zones à faible demande, comme le Limouxin ou Castelnaudary, affichent des taux d'acceptation très élevés, parfois 100 %, mais le volume reste limité.

Ces éléments soulignent l'insuffisance de l'offre sur les petites typologies dans les zones fortement demandées. Ainsi, l'augmentation ciblée de la production de T1 et T2, combinée à la valorisation de la mobilité des ménages, serait essentielle pour mieux répondre aux besoins du territoire.

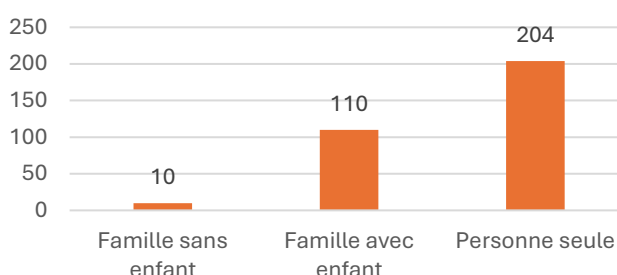


Le public en demande de logement social

○ Typologie de ménage

Conformément à ce que nous évoquions plus haut, les petits ménages (personnes seules, petites familles) sont les catégories de ménages les plus en demande de logement social. Ainsi, **les personnes seules représentent 63 % des ménages en demande.** Et les familles composées de deux ou trois personnes 20 %. Il est également important de préciser que sur les 110 familles avec enfant recensées, 78 sont des familles monoparentales. Soit la grande majorité (71 %) des familles avec enfant.

Typologie des ménages en demande de logement social (en nombre de ménage)

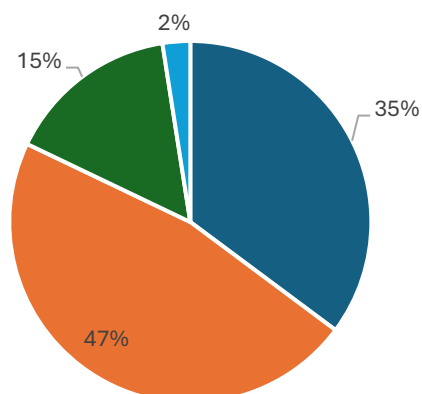


25 % des ménages en demande de logement social sont des familles monoparentales

L'analyse territoriale montre que les familles sont plus présentes dans le Carcassonnais qui compte 44 % de familles avec enfant parmi ses demandeurs quand le Narbonnais en dénombre 29 %. Proche de la moyenne départementale (34 % de famille avec enfant) et des typologies de ménage présentes dans les autres territoires.

L'âge médian des demandeurs principaux est de 46 ans. Parmi les 608 personnes en demande de logement social, 239 sont des mineurs. Soit 39 %.

Age des personnes en demande de logement social (en nombre de demandeurs principaux)



■ 19-36 ans ■ 37-54 ans ■ 55-72 ans ■ 73-90 ans

Enfin, si le taux de proposition diffère largement selon la typologie de ménage (ch. graphique ci-contre), le taux d'acceptation lui varie peu. L'analyse des motifs de refus ne permet pas d'expliquer cette situation. Seules deux familles sans enfant se sont vues attribuer un logement. Elles ont accepté la proposition toutes les deux (d'où le 100%)

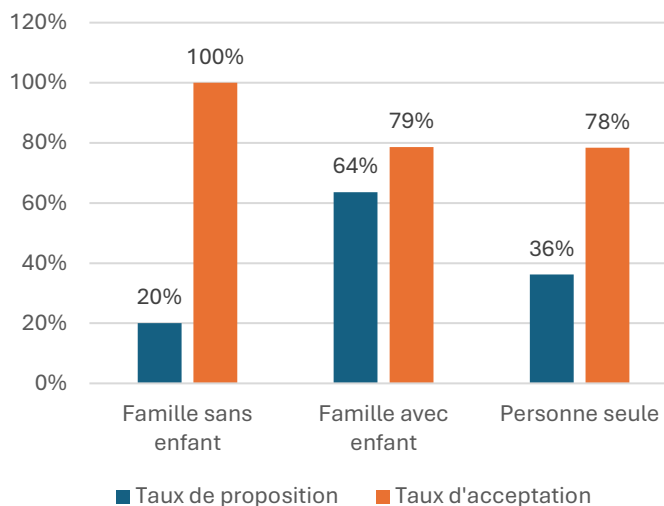
Le revenu

Près d'un tiers des demandeurs ont comme principale ressource le RSA (28 % ; 92 ménages). 24 % ont un salaire et 16 % perçoivent une allocation adulte handicapée.

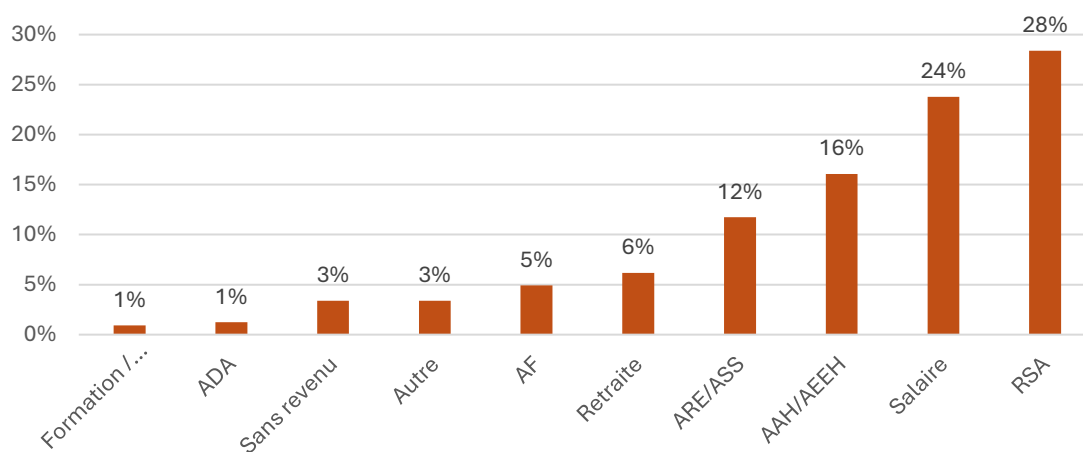
- 3 % n'ont aucun revenu.
- Le revenu moyen est de 1 110 euros alors que le seuil de pauvreté dans l'Aude est établi à 1 014 euros.

Assez logiquement, ce montant est fortement impacté par le type de ressources. Aussi, les ménages ayant un salaire comme ressource principale vont avoir un revenu moyen de 1 522 euros alors que les ménages ayant le RSA comme ressource principale vont avoir un revenu moyen plus faible (867 euros).

Taux de proposition et d'acceptation en fonction de la typologie de ménage (en part des ménages et part des ménages avec une proposition)



Part des types de ressource principale des personnes en DLS



La situation économique des ménages apparaît donc globalement fragile : 28 % des demandeurs vivent du RSA, 16 % perçoivent l'AAH/AEEH et 12 % relèvent de l'ARE/ASS, soit plus d'un ménage sur deux dépendants de prestations sociales ou de revenus de remplacement. Si 24 % disposent d'un salaire, ce chiffre souligne également la présence de travailleurs aux ressources modestes (1 522 euros en moyenne pour les ménages avec un salaire comme revenu principal). Les familles monoparentales constituent le public le plus vulnérable, avec 37 % bénéficiaires du RSA et près d'une sur deux vivants de minima sociaux. Les personnes seules, bien que plus hétérogènes, présentent également un niveau de précarité marqué (42 % percevant les minima sociaux).

La demande de logement social est donc fortement portée par des ménages à faibles ressources, confirmant un besoin important de solutions d'habitat accessibles.

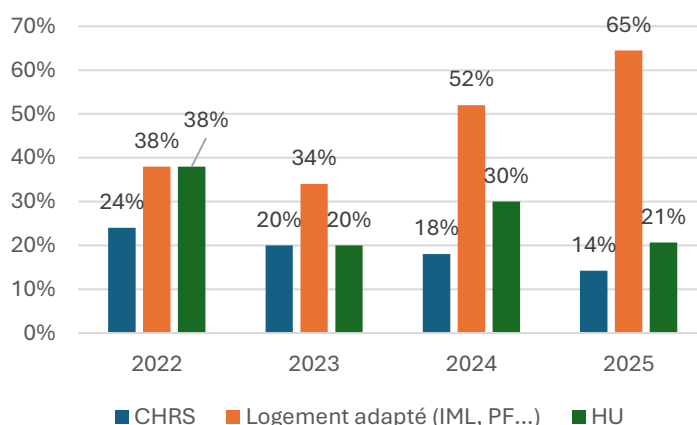
○ Structure d'hébergement

Entre 2022 et 2025, la structure d'hébergement des personnes en demande de logement social évolue nettement au profit du logement adapté. Alors qu'il représentait 38 % des situations en 2022 (34 % en 2023), le logement adapté (IML) devient majoritaire à partir de 2024 (52 %) et atteint 65 % en 2025. Dû, sans doute, à l'augmentation des places IML sur la période, mais aussi à un effort d'enregistrement par les structures.

À l'inverse, logiquement, la part des ménages issus de CHRS diminue progressivement, passant de 24 % en 2022 à 14 % en 2025. Celle des ménages issus d'hébergement d'urgence connaît une évolution plus fluctuante : après une forte baisse en 2023 (20 % contre 38 % en 2022), il remonte en 2024 (30 %) avant de redescendre à 21 % en 2025.

Enfin, les données suivantes présentent la part des personnes hébergées en urgence avec un enregistrement en CL3P (les données étant compliquées à croiser, il s'agit d'estimations)¹⁹ :

Structures d'hébergements des personnes en demande de logement social (en % du nombre de ménages avec un premier passage en commission en 2025)



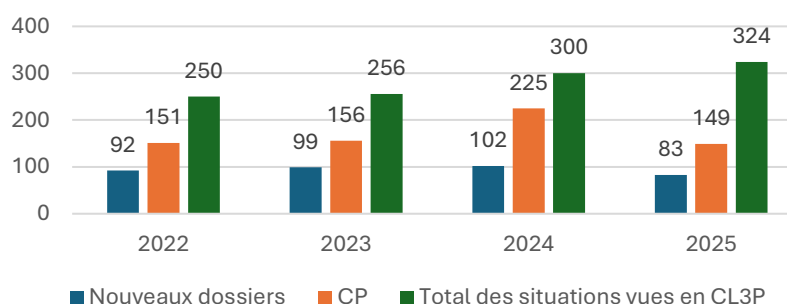
¹⁹ Il s'agit des ménages en structure insertion le 19 mars 2026 et apparaissant sur les fichiers CL3P de 2025.

- Sur l'ensemble des ménages hébergés en HU en 2025, on estime que 13 % avaient une demande de logement social (9% en collectif ; 16 % pour ceux à l'hôtel, et 15 % en individuel).
- 24 % des ménages hébergés en CHRS ont une demande de logement social
- 44 % pour les ménages hébergés en IML
- 7 % pour celles en pension de famille

Contingent préfectoral, nouvelles demandes et renouvellement

Entre 2022 et 2025, le nombre de situations vues en CL3P augmente de 30 %. Dans le même temps, le nombre de nouveaux dossiers ainsi que ceux enregistrés au titre du contingent préfectoral se stabilise après une forte hausse en 2024.

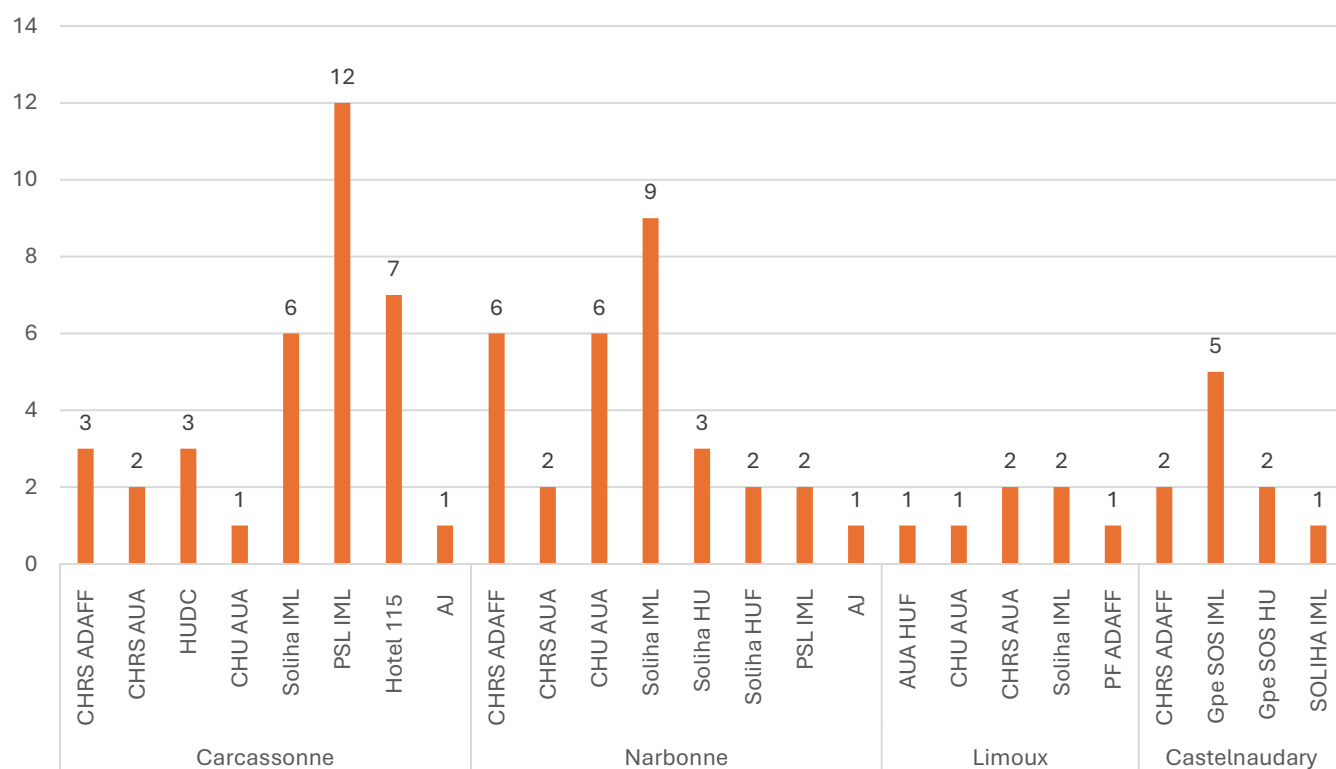
Evolution des DLS, nouveaux dossiers et CP (en nombre de demandes)



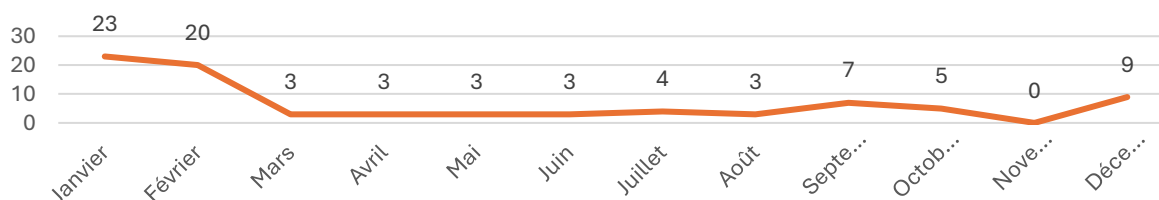
○ Nouvelles demandes et renouvellement

En 2025, 83 nouvelles demandes et 100 renouvellements ont été enregistrés auprès du SIAO (le détail par structure est détaillé dans le graphique ci-dessous). En moyenne, ce sont donc 7 nouvelles demandes de logements sociaux qui sont enregistrées chaque mois

Répartition des nouvelles demandes enregistrées par le SIAO



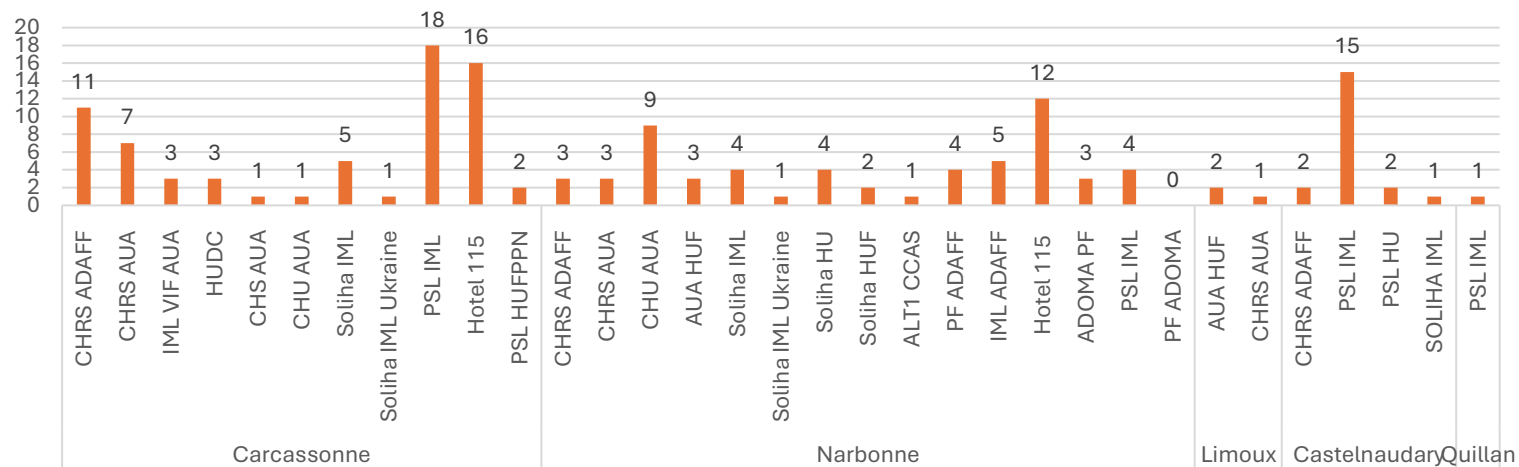
Répartition mensuelle des nouveaux dossiers de demande de logement social

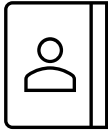


○ Contingent préfectoral

En 2025, 149 demandes ont été enregistrées au titre du contingent préfectoral. Soit 12 par mois en moyenne. Retrouvant les niveaux de labellisation de 2022 (151) et 2023 (156) après une importante hausse en 2024 (225).

Répartition des labelisation CP par structure





Conclusion

L'analyse des demandes de logement social pour l'année 2025 met en évidence une tension croissante sur le territoire, tant en termes de volume que de typologie de logements. Avec 324 situations étudiées, la demande a augmenté de 8 % par rapport à 2024, reflétant une pression soutenue sur l'offre, notamment dans les principaux pôles urbains que sont le Narbonnais et le Carcassonnais. Ces territoires concentrent à eux seuls plus de deux tiers des demandes, en particulier pour les petites typologies de logements (T1 et T2), représentant 68 % des besoins. Le taux de proposition pour ces catégories reste faible (35 % pour les T1 et 36 % pour les T2), illustrant une possible inadéquation entre l'offre disponible et les besoins prioritaires.

Le profil des ménages demandeurs souligne la vulnérabilité socio-économique de ce public : 63 % sont des personnes seules et 25 % des familles monoparentales, et près de la moitié des demandeurs vivant de minima sociaux (RSA, AAH, ARE/ASS). Le revenu moyen de 1 110 € confirme la fragilité économique de cette population et souligne l'importance d'une offre accessible.

Enfin, le contingent préfectoral et les nouvelles demandes montrent une stabilisation après des fluctuations passées, avec 149 demandes labellisées et 183 dossiers (nouveaux et renouvellements) enregistrés en 2025. L'augmentation globale des situations vues (+ 30 % depuis 2022) et la persistance des tensions sur les petites typologies nécessitent une adaptation de la stratégie de production et de mobilité du parc social.

En parallèle des missions citées ci-avant, le SIAO est représenté au sein de différentes instances en lien avec le logement : la commission de médiation DALO, mais aussi les CCAPEX des arrondissements de Carcassonne et Narbonne. La participation du SIAO a pour objectif d'éclairer la compréhension des situations et d'apporter une expertise sociale et trajectoire hébergement/logement pour les dossiers présentés.

Observatoire Social

Partie IV : Santé Mentale



Note : les données présentées dans le document ont été collectées par le SIAO sur base déclarative des patients rencontrés. D'autre part, l'une des deux psychologues, mesure 9 du SIAO, a été absente au mois de juin. Une troisième personne est venue enrichir l'équipe avec une prise de poste mi-juillet 2025. Enfin, les accompagnements à Castelnaudary ont été arrêtés en mai.

La répartition des compétences mesure 9 sur le territoire Audois se décline comme suit :

- 1 ETP à Carcassonne
- 1/8 ETP à Castelnaudary jusqu'au 31/05/25
- 1/8 ETP à Limoux jusqu'au 31/05/25 puis ¼ ETP depuis juillet 2025
- 1/4 ETP à Narbonne depuis le mois de juillet 2025

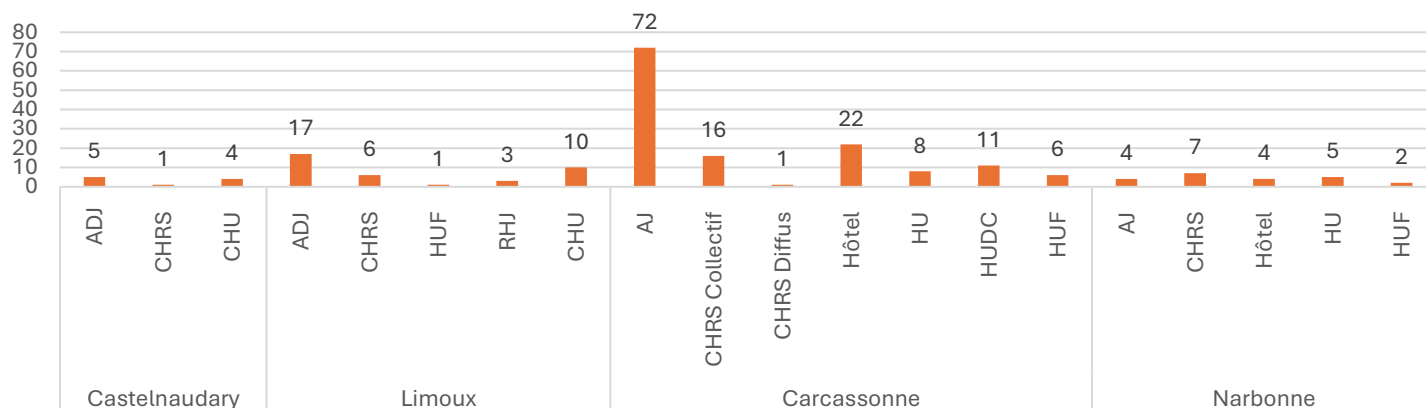
Les interventions et permanences des psychologues mesure 9 au sein des structures SIAO visent à améliorer l'accès aux soins psychiques pour des publics présentant des vulnérabilités sociales importantes. Ce type d'intervention répond à un double objectif :

- De proposer un espace de soutien psychologique accessible
- De favoriser, lorsque cela est possible, l'orientation vers les dispositifs de droit commun.

Ainsi, 34 permanences mensuelles sont réalisées dans ce cadre :

- Limoux : 8 demi-journées par mois à AUA (AJ/HU/HUF/CHRS).
- Carcassonne : 22 demi-journées de permanences par mois en urgence AUA/FAOL (accueil de jour/HU/DC/HUF/Hôtel et HU collectif) et 6 demi-journées par mois en insertion à AUA (CHRS).
- Narbonne : 8 demi-journées par mois à AUA et l'ADAFF (accueil de jour, HU, hôtel, CHRS)

Répartition par structure et par ville (en nombre de personnes et sur le premier lieu de rencontre)



Les données analysées dans ce rapport portent sur 206 patients accompagnés par l'équipe de psychologues sur l'année 2025. Elles permettent d'analyser les caractéristiques des suivis, l'intensité de l'accompagnement, ainsi que les modalités de sortie du dispositif.



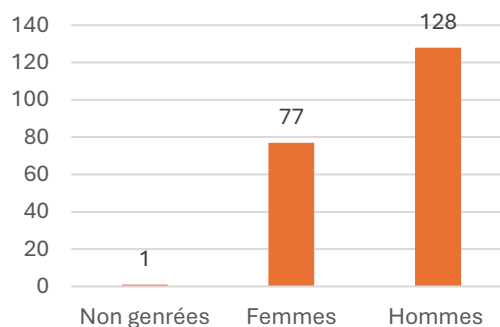
Données générales

Ce sont donc 206 patients qui ont bénéficié d'au moins une rencontre avec une psychologue dans le cadre du dispositif.

L'intervention psychologique s'organise autour de modalités de rencontre souples (« aller-vers ») permettant de s'adapter aux contraintes et aux besoins des personnes accompagnées. Les entretiens peuvent prendre la forme :

- D'entretiens psychologiques formalisés
 - 71 premières rencontres ont lieu dans un bureau.
- De rencontres plus informelles permettant une première prise de contact
 - 102 premiers entretiens se déroulent dans un espace collectif
- D'échanges ponctuels dans les lieux de vie ou d'accompagnement

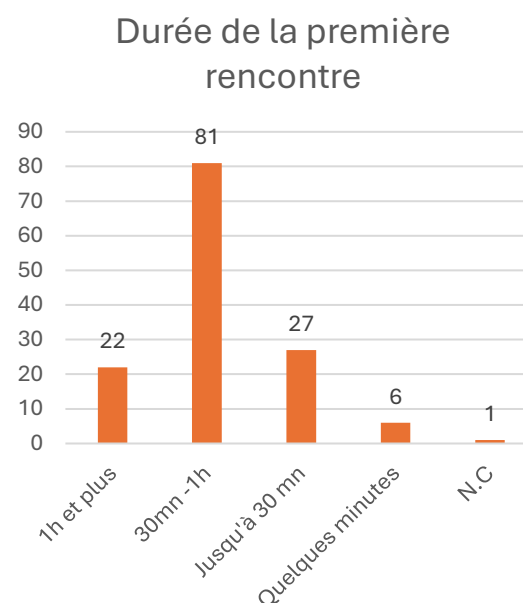
Genre des personnes rencontrées par les psychologues



- 25 dans une chambre / logement

Cette diversité des modalités d'intervention constitue un élément central du dispositif. Elle permet d'entrer en relation avec des personnes qui, pour différentes raisons (précarité, instabilité résidentielle, méfiance à l'égard des institutions, souffrance psychique), rencontrent des difficultés à accéder directement aux dispositifs de soin traditionnels.

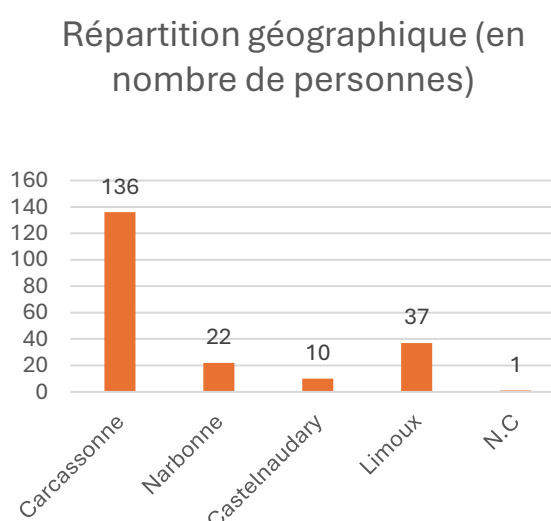
Dans ce contexte, l'intervention psychologique joue souvent un rôle de premier niveau d'accueil et d'évaluation clinique, préalable à une éventuelle orientation vers d'autres structures.



En 2025 comme en 2024, la majorité des personnes accompagnées est âgée de plus de 30 ans : 75 ont entre 31 et 50 ans et 66 ont plus de 50 ans, contre 59 personnes âgées de 19 à 30 ans, ce qui suggère que les problématiques rencontrées concernent majoritairement des publics déjà engagés dans des parcours de vie marqués par des difficultés sociales. (L'âge n'est pas connu pour 6 personnes). Et pour cause, 64 ont passé la nuit précédant leur rencontre avec une psychologue dans la rue. 92 en structure d'hébergement d'urgence et 29 dans une structure d'insertion.

Par ailleurs, la question de la langue, bien que marginale, n'est toutefois pas à négliger tant il impacte la qualité de l'accompagnement. 9 personnes (4 %) ne parlent pas du tout français et 26 le parlent de manière non fluide. Afin de permettre l'échange et la compréhension des situations, un dispositif de traduction a été mobilisé pour 11 personnes, le plus souvent grâce à un outil numérique ou à l'aide d'un tiers, une fois par l'intervention d'un interprète professionnel.

Enfin, la grande majorité des personnes rencontrées en 2025 correspond à de nouveaux patients²⁰. 158 personnes (78 %) ont été reçues pour la première fois cette



²⁰ Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une des psychologues mesure 9 a pris son poste en juillet 2025 et une autre en décembre 2024.

année, tandis que 48 (22 %) avaient déjà bénéficié d'un premier entretien en 2024. Ce renouvellement important du public témoigne d'un besoin constant d'accès à un soutien psychologique, mais aussi, comme nous le verrons, de la fonction de relais vers des structures de santé mentale.



Accompagnement

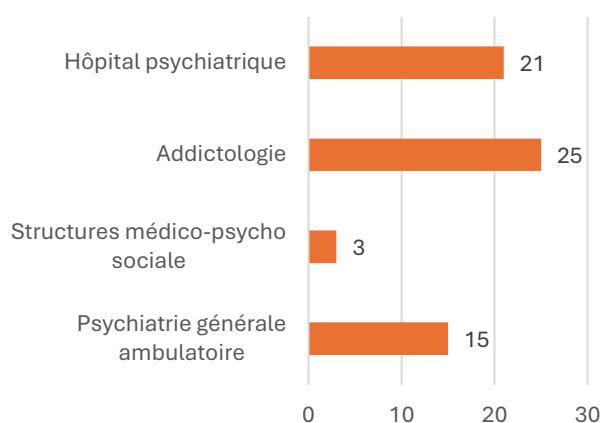
Dans 47 % des cas, la personne est à l'origine de la rencontre avec une psychologue. Le reste du temps (52%), les équipes, une psychologue, le SIAO etc... sont moteurs de la rencontre. Une souffrance déclarée est la raison la plus souvent avancée afin d'être reçue par une psychologue (52%). D'autant plus lorsque la personne est impliquée dans la demande.

- Dans 72 % des situations où le patient est à l'origine (ou moteur) de la rencontre, le motif invoqué est une souffrance. 34 % lorsqu'il ne l'est pas.
- À l'inverse, la mention est « autre » est signifiée dans 53 % des cas pour justifier la rencontre avec une psychologue lorsque le patient n'est pas moteur. 22 % lorsqu'il l'est.

De la même façon, et très logiquement, un suivi est enclenché plus fréquemment lorsque le patient est à l'origine de la rencontre avec une psychologue que lorsqu'il ne l'est pas (77 % contre 57%). Il faut toutefois appuyer sur ce 57 %, car il reflète, une fois encore, l'importance de « l'aller vers ». Il signifie en effet que plus d'un patient sur deux, n'étant pas impliqué dans la démarche thérapeutique, bénéficie d'un accompagnement.

Plus généralement, un accompagnement à plus ou moins long terme est décidé dans 67 % (137 personnes) des situations. Un chiffre d'autant plus intéressant du fait que peu de patients avaient déjà fréquenté une structure en santé mentale avant leur rencontre avec une psychologue. En effet, seuls 30 % (60 personnes) avaient un parcours psychiatrique. De cette façon, le dispositif a fonction d'accroche thérapeutique. C'est-à-dire que pour un certain nombre de personnes, l'intervention psychologique constitue la première expérience de rencontre avec un professionnel de la santé mentale.

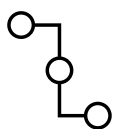
Parcours de santé mentale des personnes rencontrées (en nombre de personnes - comptage multiple)



Cette première étape permet notamment de verbaliser des difficultés psychiques longtemps restées sans accompagnement, de mettre des mots sur des expériences traumatiques, de restaurer un minimum de confiance dans la relation d'aide.

Cette fonction d'accroche est particulièrement importante pour les personnes éloignées des dispositifs de soin ou ayant vécu des expériences négatives avec les institutions. Le travail clinique réalisé lors de ces premières rencontres peut ainsi contribuer à réduire les résistances ou les appréhensions vis-à-vis du système de soins.

Ainsi, les accompagnements comptent 6 séances en moyenne étendues sur 123 jours. Ils mettent en lumière des problématiques d'addiction (76 personnes), traumatique (117 personnes), auxquelles s'ajoutent des symptomatologies dominées par des troubles dépressifs (66 personnes), psychotiques (23) et/ou suicidaires (16).



Fin de prise en charge

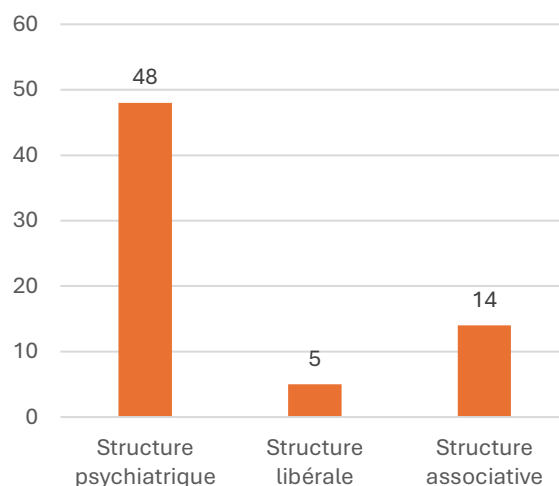
Parmi les 206 personnes reçues par les psychologues du SIAO, 148 ont une fin de prise en charge en 2025. Ce chiffre englobe les patients bénéficiant d'un accompagnement régulier comme ceux n'ayant rencontré une psychologue qu'en une seule occasion. (Pour 40 (27 %) la première rencontre avait eu lieu en 2024). Deux types de fin-d'accompagnement sont possibles. Ainsi :

- 64 patients ont été orientés vers un dispositif extérieur, soit 43 % des fins d'accompagnement.
- 84 patients ont quitté le dispositif sans orientation formalisée, soit 57 % des fins de prise en charge

Cependant, et en considérant uniquement les patients en fin de PEC et ayant eu un accompagnement régulier soit 108 personnes. Les réorientations deviennent majoritaires (57 contre 51 ; soit 53% contre 47 %). Le détail des réorientations est disponible dans le graphique ci-contre.

Les psychologues du SIAO jouent donc aussi le rôle de relais entre le patient et le système de soin. Malheureusement, nombre de réorientation semble ne pas aboutir (pour 40 patients, la réorientation n'a pas fonctionné. D'autre part, 37

Structure d'orientation des personnes suivies



personnes sont revenues vers une psychologue du SIAO bien qu'une fin de prise en charge soit actée). Et finalement, beaucoup de liens sont rompus du fait de la sortie du réseau (déménagement, changement de structures...)

Ainsi, l'intervention psychologique occupe une place spécifique dans les parcours des personnes accompagnées et le dispositif apparaît comme :

- Un espace d'accueil psychique de première intention, accessible à des publics parfois éloignés du soin.
- Un lieu d'évaluation clinique, permettant d'identifier les situations nécessitant un accompagnement spécialisé.
- Un outil de médiation vers les dispositifs de droit commun.

La proportion importante de suivis se terminant sans orientation formelle (64,9 % des suivis clôturés) souligne également que certaines personnes mobilisent ce dispositif comme un espace d'écoute ponctuel, sans nécessairement s'inscrire dans un processus thérapeutique plus long. Mais cela souligne peut-être et surtout la difficulté à faire perdurer les démarches thérapeutiques engagées dans des parcours de vie non stabilisés et empreints de rupture.

Le dispositif psychologique du SIAO confirme donc son rôle central dans l'accompagnement des personnes en situation de grande vulnérabilité sociale. En offrant un accès flexible et direct à un soutien psychique, il constitue un espace de première écoute, un lieu d'évaluation clinique et un relais vers les dispositifs de droit commun. La diversité des modalités d'intervention permet de toucher des publics souvent éloignés du soin, en particulier des adultes fragilisés par l'instabilité résidentielle, le sans-abrisme ou des parcours de vie traumatiques.

Si l'intervention psychologique réussit à initier un premier contact avec le système de santé mentale, elle révèle également les limites structurelles du parcours de soins. Et pour cause, une part importante des fins d'accompagnement se fait sans orientation formalisée. Cela met en lumière la nécessité de renforcer la continuité des parcours, d'adapter peut-être les dispositifs aux réalités de la précarité et de consolider le rôle de médiation du SIAO entre les patients et le système de soins.

En définitive, le dispositif ne se limite pas à un accompagnement ponctuel, il constitue un levier pour réduire les inégalités d'accès aux soins psychiques et pour amorcer, lorsque c'est possible, des parcours de soin plus durables et sécurisés.

A stylized, semi-transparent illustration of several hands of different colors (orange, grey, white) reaching out and overlapping each other, serving as a background for the title.

Observatoire Social

Partie V : Expertise

SIAO

En sa qualité d'expert, le SIAO intervient auprès des structures et de l'ensemble de ses partenaires afin de garantir une orientation adaptée, une coordination fluide des parcours et un accompagnement au plus près des besoins des personnes en situation de mal-logement. Il veille à assurer l'équité de traitement des demandes, la mise en cohérence des réponses apportées sur le territoire et la continuité des parcours vers des solutions stables et durables.

À ce titre, le SIAO participe et anime différentes instances et commissions partenariales, contribuant à l'analyse des situations, à la régulation de l'offre d'hébergement et de logement, ainsi qu'à la définition des orientations stratégiques en matière d'accueil et d'accompagnement des publics vulnérables.

Trajectoires AHI

Dans le cadre du suivi des situations des personnes prises en charge sur les structures de l'AHI Insertion (CHRS, IML, ALT, PF), le SIAO accompagne les structures dans l'élaboration des trajectoires de sortie des dispositifs et travaille conjointement avec les référents sociaux dans la levée des freins majeurs vers l'autonomie à la demande.

Sur ce volet, le SIAO est intervenu pour 91 dossiers sur les 173 recensés.

Un travail a également été mis en place avec l'UDAF dans le cadre de l'extraction des auteurs de violences par décision judiciaire. Ici, le SIAO a suivi :

- 3 dossiers.
- Avec un total de 9 interventions

Évaluation SIAO

En 2025, le SIAO a réalisé 236 évaluations ou compléments d'informations :

- 133 pour la CPO, par nécessité de complétude du dossier. Cette action est réalisée directement auprès du partenaire référent ou du ménage si le référent ne connaît pas les informations demandées pour identifier les freins et besoins nécessaires à l'identification d'une trajectoire adaptée ;
- 28 à la suite d'une demande formulée par un ménage via la permanence téléphonique, ménage sans référent et sans possibilité de rencontrer un partenaire social prochainement ;
- 13 à l'hôtel 115 en renfort des équipes ASLH sur des situations complexes ;

- 13 interventions sur sollicitation d'un partenaire se trouvant en difficulté pour effectuer l'évaluation et la demande SISIAO (rupture du lien avec le ménage, difficulté à identifier les besoins, ...);
 - 5 sur demande du dispositif CEJ-R / mission local – également pour des situations complexes à évaluer ;
 - 44 demandes enregistrées lors de permanences SIAO au sein des accueils de jour du département. 26 permanences en accueil de jour ont été tenues (20 à Carcassonne et 6 à Limoux).
-

Commissions préfecture

En 2025, Le SIAO a animé 9 commissions préfectures. Avec en moyenne 18 dossiers par mois (8 nouveaux et 10 suivis). Dossiers étudiés :

- 3 dossiers étudiés dans le cadre de la CPO, hors dispositif SIAO classés 2025
- 63 dossiers étudiés dans le cadre des prises en charge en Urgence dont 39 classés en 2025
- 13 dossiers étudiés dans le cadre des prises en charge en Insertion dont 9 classés en 2025

Les motifs d'étude en commissions sont listés ci-après :

- 2 recours gracieux
- 7 dossiers ont été vus avant dépôt de dossier en préfecture
- 70 suivis de dépôt de demande de régulation ou titre de séjour

Enfin, 28 dossiers sont en cours (suivis) dont 8 nouveaux.

Commission veille sociale médico-sociale

10 commissions VS/VM se sont tenues en 2025, au cours desquelles ont été étudié 26 situations concernant 26 personnes.

Régulation USSAP/AHI

Ce temps de coordination, organisé en présence d'un cadre de santé spécialisé en psychiatrie, permet de travailler autour des ménages pris en charge au sein d'un dispositif de l'AHI, pour lesquelles les troubles observés ne permettent pas, en l'état, un accueil et un accompagnement pleinement adaptés.

Cette commission se veut force de propositions sur les questions de santé mentale :

- En favorisant le lien avec les services de psychiatrie
- Enrichissant la compréhension des situations individuelles ainsi que du fonctionnement de l'USSAP
- Garantissant un suivi des situations évoquées et apportant des propositions de prise en charge santé ou de ré orientations médicosociale adaptée

Enfin, sur les cinq instances programmées, trois se sont effectivement tenues. Six situations y ont été présentées, dont quatre ont bénéficié d'un suivi spécifique.

Observatoire Social



Comme le dit l'adage : « les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés » et cela se vérifie au sein du SIAO puisqu'aucun système de comptage systématique des enquêtes et statistiques auxquelles a participé l'observatoire n'a été mis en place en 2025... Cependant, on estime qu'une dizaine d'études et enquêtes ont été réalisées par l'observatoire du SIAO (hors O2R, ARS) dont les rapports d'activité 2024 et hiver (disponible sur le site internet du SIAO de l'Aude).

Parmi les enquêtes réalisées :

- Un bilan après la mise en place de la PRULO
- Un travail exploratoire sur les parcours SIAO

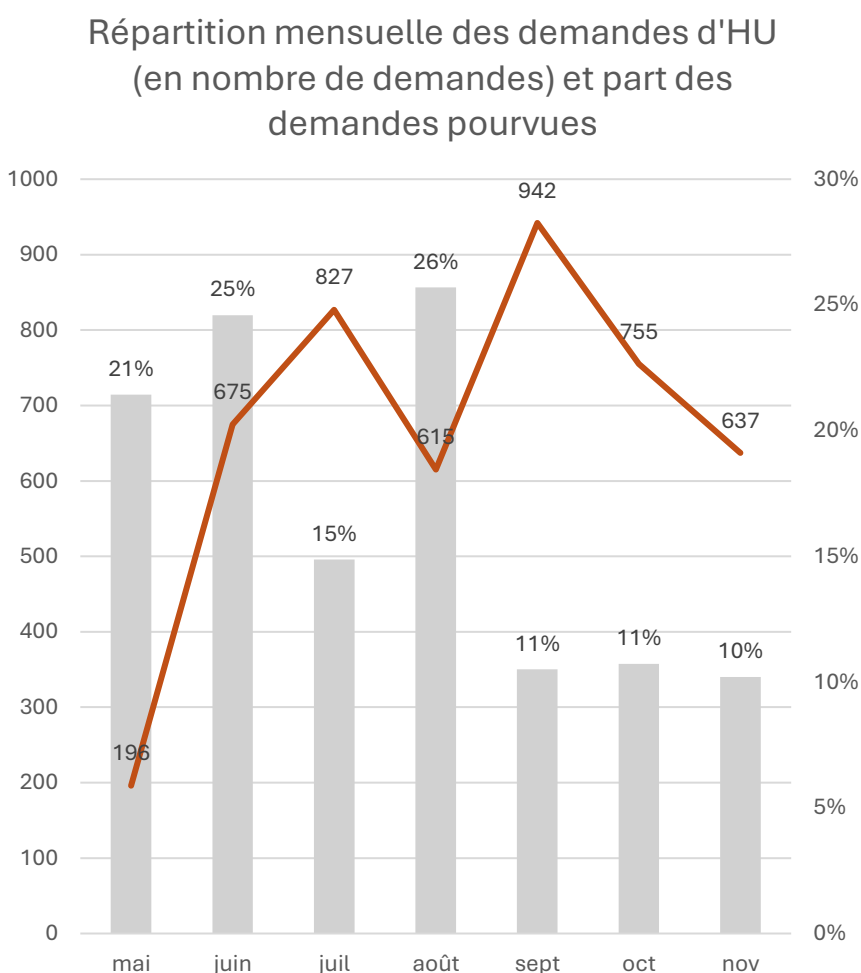
Six mois de PRULO

Entre le 23 mai 2025 et le 23 novembre 2025, soit les six premiers mois d'existence de la PRULO, **1513 personnes distinctes ont appelé le 115. Cela représente 4647 demandes.**

Sur la même période, l'année précédente (2024), on comptabilise **6911 demandes pour 1515 personnes distinctes.**

Ajoutons que les deux populations sont relativement proches :

- En 2024, 69 % des ménages sont des personnes seules, 22 % des familles avec enfants, 9 % des familles sans enfant. L'âge médian est de 42 ans.



- En 2025, 68 % des demandeurs sont des personnes seules, 21 % des familles avec enfants et 11 % de familles sans enfant. L'âge médian est de 41 ans.

Ces similitudes nous autorisent donc à quelques comparaisons.

La première conséquence de la mise en place de la PRULO semble être **une forte réduction du nombre d'appels pour un nombre d'appelants équivalent**. Pour rappel : 4647 appels en 2025 et 6911 en 2024. 1513 demandeurs en 2025. 1515 en 2024. Ce qui semble logique avec la mise en place d'un système de liste d'attente avec une durée de validité d'une demande passant de 1 jour à 7.

	Mai-2024	nov. (en demandes)	Mai - nov. 2025 (en demandes)
Non pourvue		4726	3918
Femmes VV		47	21
Hébergement urgence place hiver		1	2
Hôtel		1898	461
Place en urgence		239	245
Total général		6911	4647

Une autre conséquence de la mise en place de la PRULO, est la **baisse du nombre de demandes pourvues** (cf. premier graphique). On passe de 47 % en moyenne en 2024 à 16 % de demandes pourvues en moyenne en 2025.

La raison (statistique) est la suivante : en 2024, les personnes avec une PEC rappelaient 11 fois en moyenne pour une nouvelle prise en charge. En 2025 c'est 2 fois. Il s'agit essentiellement de rappels depuis l'hôtel. Rappels qui comptaient, avant la PRULO, comme de nouvelles demandes, et plus encore, comme de nouvelles demandes pourvues. Le tableau ci-dessus permet de prendre la mesure des rappels depuis l'hôtel.

On dénombre ainsi 338 personnes distinctes passées par l'hôtel sur la période 2025 pour 461 demandes prises en charge à l'hôtel. En 2024 c'est 1437 demandes de plus (1898) pour un nombre de personnes distinctes avec une PEC hôtel à peu près équivalent, puisqu'on dénombre **344 personnes distinctes** bénéficiant d'une PEC hôtel sur cette période.

Remarquons que, dans une moindre mesure, les hébergements en HUF semblent évoluer selon la même logique.

Cette baisse du taux de prise en charge est donc purement comptable puisque le nombre de personnes distinctes bénéficiant d'une prise en charge est identique avant et après la mise en place de la PRULO (en HU comme à l'hôtel). **Ainsi, en 2024 comme en 2025, 32 % des personnes distinctes** ayant contacté le 115 ont eu une prise en charge 115. On dénombre ainsi **488 personnes distinctes prises en charge en 2025 et 493 en 2024**.

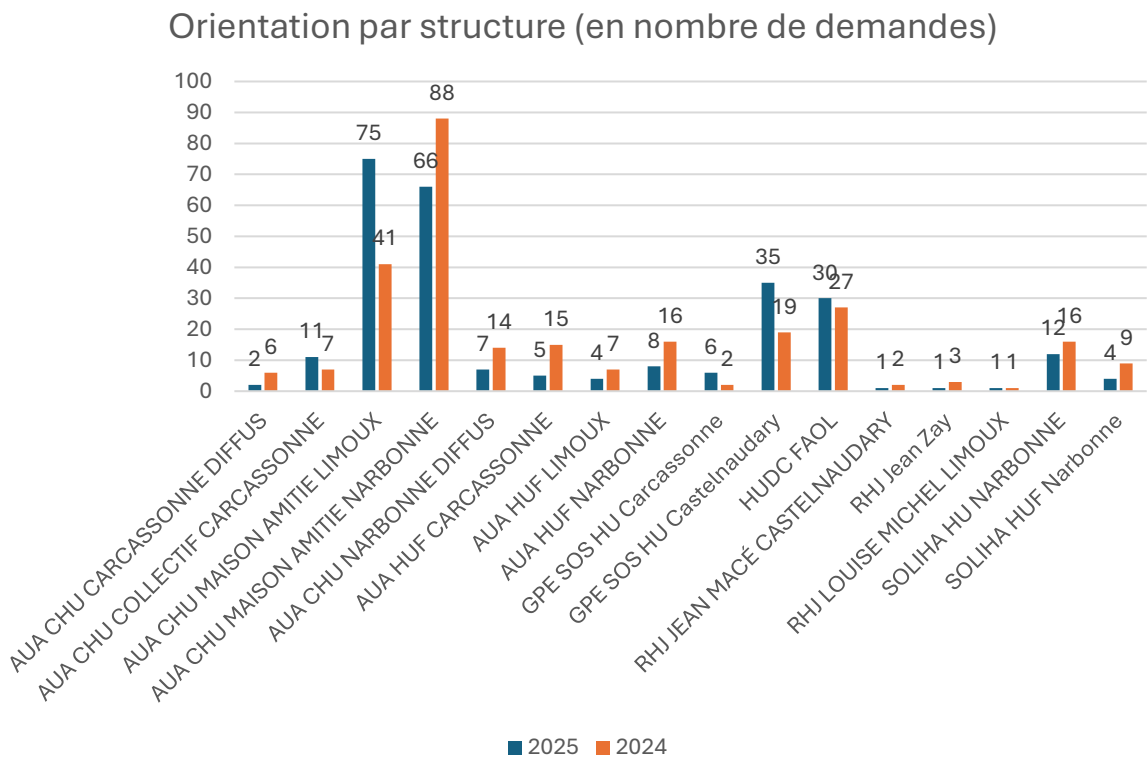
Il semblerait donc que la mise en place de la PRULO tende à recorréler les demandes avec le nombre de demandeurs distincts.

On remarque également un léger recul des PEC très courtes (inférieures à 2 jours). 23 % des prises en charge 115 duraient moins de deux jours en 2024 contre 19 % en 2025.

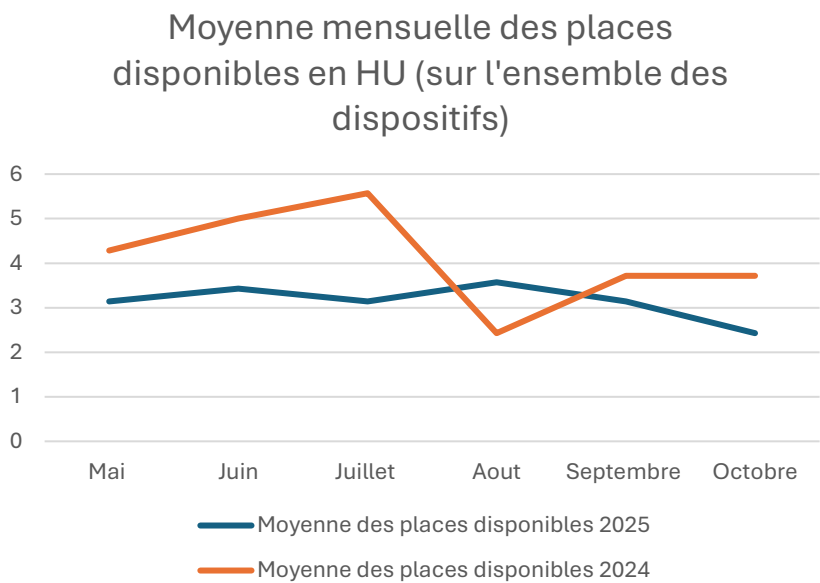
La mise en place de la PRULO a aussi permis d’avoir plus de visibilité sur les sorties de prise en charge ; et offre des trajectoires statistiquement plus lisibles. À ce titre, l’exemple suivant nous semble particulièrement parlant : les fins de prise en charge pour « fin de séjour » représentent 17 % des fins de PEC en 2025. En 2024, elles représentaient 84 %.

○ Orientations et places disponibles

Dans le détail, voici comment se répartissent les orientations 115 avant et après la mise en place de la PRULO.



Intéressons-nous à présent aux nombres et répartitions des places disponibles en hébergement d’urgence. Les moyennes mensuelles de places disponibles toutes structures d’HU confondues, sont exprimées dans le graphique ci-contre. On remarque alors, très simplement, qu’il y a très légèrement



moins de places disponibles depuis la mise en place de la PRULO. Mais aussi que le nombre de places disponibles en HU semble moins volatile sur la période 2025 que sur la période 2024. Cependant, les écarts entre les deux courbes sont à peine significatifs et il faudra voir dans le temps si ces observations se confirment

Les tableaux suivants compilent les principaux indicateurs relatifs aux places

Places disponibles 2024								
	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	MOYENNE DES PLACES DISPONIBLES	Taux d'occupation mensuel moyen
CHU coll (AUA)	15	16	24	14	17	19	18	95
HU Cohab (Gpe SOS)	1	1	2	1	3	5	2	98
RHJ (FAOL)	1	0	1	1	1	1	1	100
HU semi-collectif/diffus (SOLIHA/AUA)	2	7	8	1	5	1	4	99
HUF (AUA/SOLIHA)	4	11	3	0	0	0	3	100
HUFPPN (SOS)	0	0	1	0	0	0	0	100
HUDC (FAOL)	7	0	0	0	0	0	1	100
TOTAL PLACES DISPONIBLES	30	35	39	17	26	26	29	92
Tension mensuelle (sur le nombre de personnes distinctes et en %)	26	67	88	67	79	102		

disponibles. Pour des raisons méthodologiques, le mois de novembre ne figure pas sur les tableaux, car les données pour l'année 2025 n'étaient, au moment de la rédaction de

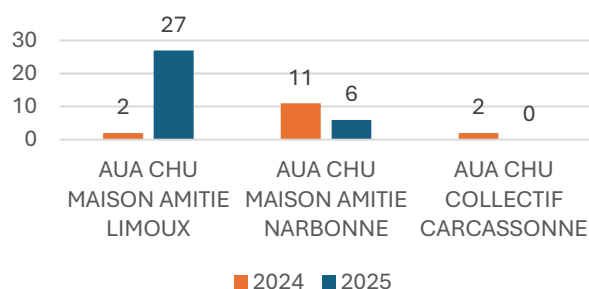
Places disponibles 2025								
	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	MOYENNE DES PLACES DISPONIBLES	Taux d'occupation mensuel moyen
CHU coll (AUA)	19	14	10	21	9	10	14	95
HU Cohab (Gpe SOS)	2	7	7	4	11	4	6	98
RHJ (FAOL)	0	0	0	0	0	1	0	100
HU semi-collectif/diffus (SOLIHA/AUA)	1	2	4	0	1	1	2	99
HUF (AUA/SOLIHA)	0	0	1	0	1	0	0	100
HUFPPN (SOS)	0	1	0	0	0	1	0	100
HUDC (FAOL)	0	0	0	0	0	0	0	100
TOTAL PLACES DISPONIBLES	22	24	22	25	22	17	22	92
Tension mensuelle (sur le nombre de personnes distinctes et en %)	25	60	86	59	98	95		

ce rapport, pas totalement disponibles. Concernant le mois de mai, il est à relativiser, car la PRULO a été mise en place à partir du 23.

Au regard de ces tableaux, il ne semble pas y avoir de variations significatives dans l'attribution des places en HU entre 2024 et 2025. Et le taux d'occupation est identique sur les deux années. Sur cette question, la mise en place de la PRULO ne semble pas influencer d'une quelconque manière que ce soit.

○ La non-présentation en question

Nombre de "Non présentation" par structures (hors hôtel) entre mai et aout 2024 et 2025



En 2025, 40 personnes ne se sont pas présentées suite à une orientation HU. Soit, 3% (2,6%) des demandeurs²¹. En 2024, 24 personnes ne s'étaient pas présentées malgré une orientation HU. Représentant 2% (1,6%) des demandeurs. Cette différence s'explique notamment par une très nette augmentation des non-présentations sur les mois de Mai, Juin, Juillet et Aout 2025. (8 par mois en moyenne contre 4 en 2024).

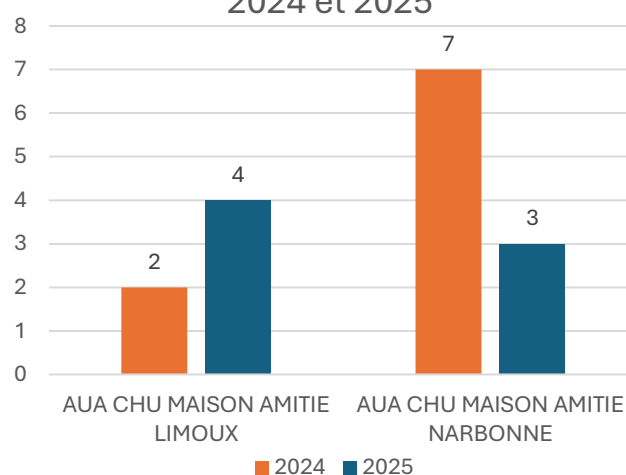
novembre) le nombre de non-présentations redevient conforme aux observations de 2024 (3 par mois en moyenne).

Une attention particulière devra donc être portée à ce phénomène lors des prochains bilans afin de s'assurer que la hausse détectée pendant les premiers mois d'existence de la PRULO n'était que ponctuelle.

Un dernier mot concernant les refus 115 et usager. On note en 2025 un petit peu plus de refus usagers qu'en 2024, 4 % contre 2 %. Principalement pour des raisons « d'éloignement géographique/manque de

Les mois suivants (septembre, octobre,

Nombre de "Non présentation" par structures (hors hôtel) entre septembre et novembre 2024 et 2025



²¹ Dont 31 à Limoux en 2025, 4 en 2024. Pour moitié cela s'explique par une inadéquation entre la ville de demande et la ville d'orientation – à noter que cette inadéquation est surtout présente sur les mois de mai, juin, juillet et aout ; beaucoup moins sur les suivants.

transport en commun». À mettre en lien, avec les non-présentations, car les refus usagers pour raison « d'éloignement géographique » se concentrent eux aussi sur les premiers mois. Cet élément laisse supposer que lorsqu'une personne refusait initialement une place en dehors de ses capacités de déplacement, l'indicateur SISIAO mobilisé devait être « absence de place disponible », maintenant le refus par l'utilisateur est automatiquement enregistré du moment qu'il n'y a pas de raison motivée par ce refus.

Conclusion





Les données 2025 dressent un tableau préoccupant du territoire. En effet, le département semble confronté à une crise structurelle du mal-logement, dont les effets se déploient à chaque étape du parcours résidentiel.

Avec 2 561 personnes distinctes ayant sollicité le 115 et une augmentation de 30 % des demandeurs en sept ans, la demande ne fléchit pas et la pression sur l'ensemble des dispositifs reste à un niveau historiquement élevé et les profils des demandeurs révèlent une double polarisation persistante :

À un bout du spectre, les familles avec enfants, en particulier des femmes seules avec enfants, de plus en plus confrontés à des violences et dont le taux de primodemandeurs ne cesse de croître. Et avec elles, c'est la situation des enfants qui se dégrade. En 2025, dans l'Aude, 562 enfants sont concernés par une demande d'HU dont 165 ayant dormi au moins une nuit dans la rue, et 57 % sans aucune solution d'hébergement dans l'année.

À l'autre bout du spectre, les hommes seuls inscrits dans des trajectoires longues, chroniques, dont un sur deux avait déjà sollicité le 115 par le passé et dont 70 % n'ont obtenu aucune solution d'hébergement dans l'année.

Du côté de l'insertion, la hausse des demandes (+4 %), les 438 dossiers en attente en moyenne chaque mois et les 174 jours séparant en moyenne la demande de l'entrée en structure témoignent d'une tension qui s'installe durablement. La fluidité des parcours, condition *sine qua non* à la rotation des places et à l'accès au logement, se heurte à des goulots d'étranglement à chaque niveau du dispositif. L'accès au logement social n'échappe pas à cette dynamique, avec, rappelons-le, un taux de proposition de seulement 35 % pour les T1 et 36 % pour les T2, les typologies les plus demandées qui restent les plus inaccessibles, dans les territoires les plus tendus.

D'autre part, la géographie du mal-logement dans le département se recompose. Le Narbonnais s'affirme désormais comme le territoire le plus sous pression, concentrant plus de demandeurs que Carcassonne pour la première fois depuis 2019, avec une hausse de 82 % du nombre de mineurs en sept ans — alors même que l'offre d'hébergement d'urgence reste majoritairement concentrée sur Carcassonne. Cette inadéquation territoriale appelle une adaptation de l'offre à la réalité des besoins.

Ainsi, et tant que le logement autonome restera structurellement inaccessible pour ces publics ; du fait de la pénurie de logements très sociaux, de la pression du marché locatif privé, des délais d'attribution qui s'allongent, l'urgence absorbera tout. Elle deviendra chronique et, faute d'alternative, un mode d'habitat de fait. La vraie question que ce rapport pose en creux est donc politique : souhaite-t-on continuer à financer indéfiniment une urgence perpétuelle, ou investir résolument en amont pour qu'elle redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, une réponse temporaire à une situation exceptionnelle ?

Face donc à l'ampleur des défis documentés dans ce rapport, les réponses ne peuvent être portées par le seul SIAO. Elles supposent une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs et doivent s'appuyer sur une relance de la production de logements très sociaux adaptés aux petits ménages, à une régulation plus efficace du marché locatif privé, à un renforcement des dispositifs de prévention des ruptures résidentielles (impayés, sorties d'institutions, violences).

Par ailleurs une réflexion collective doit être menée, sur la gestion des situations de violence qui s'intensifient dans la rue et comme dans les structures d'accueil.

Enfin, l'année 2025 aura été, à bien des égards, une année de clarification : la PRULO a rendu visible ce qui était auparavant masqué par les statistiques d'appels. Ce que les données montrent désormais sans ambiguïté, c'est qu'en l'absence de solutions durables en amont (logement, emploi, santé, protection), le dispositif d'urgence ne peut que gérer l'insupportable, sans jamais le résorber. Pour autant, le SIAO de l'Aude continuera, en 2026, à œuvrer pour des parcours plus fluides, plus équitables et plus humains, au service des personnes les plus fragiles du territoire.